



ENSP

ÉCOLE NATIONALE DE
LA SANTÉ PUBLIQUE

RENNES

CAFDES

Promotion 2005

Personnes en difficulté sociale

**CONSTRUIRE DES PRATIQUES ÉDUCATIVES
EN PRÉVENTION SPÉCIALISÉE COMPLÉMENTAIRES ET
DIFFÉRENTES DES PRATIQUES DE SÉCURITÉ**

Guy SCAGLIONE

Sommaire

SOMMAIRE	1
LISTE DES SIGLES UTILISES	1
INTRODUCTION	1
1 LA PREVENTION SPECIALISEE : HISTOIRE D'UNE DEMARCHE ENGAGEE	7
1.1 LA PREVENTION SPECIALISEE, UNE REPONSE INNOVANTE POUR RETABLIR LA COHESION SOCIALE	7
1.1.1 Histoire et légitimation	7
1.1.2 Pratiques éducatives et enjeux politiques : la crise de confiance	9
1.1.3 Cadre juridique actuel	12
1.1.4 Les principes qui fondent la prévention spécialisée, réinterrogées	13
1.2 LE CONTEXTE SPECIFIQUE DE LA LOIRE	15
1.3 LES FONDEMENTS DU SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE DE LA SAUVEGARDE 42	18
1.3.1 Une association départementale : SAUVEGARDE 42	18
1.3.2 Le service de prévention spécialisée : l'histoire singulière d'une délinquance	19
1.4 LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE, AUJOURD'HUI	23
1.4.1 L'élaboration d'un référentiel de service	24
1.4.2 Une réorganisation globale et fonctionnelle du travail	25
2 DE LA QUESTION EDUCATIVE A LA PREOCCUPATION SECURITAIRE	31
2.1 UNE COMPLEXITE SOCIALE IGNOREE ?	32
2.1.1 Les métamorphoses de la jeunesse à l'épreuve du territoire	32
2.1.2 La prévention spécialisée au cœur des zones urbaines sensibles	34
2.1.3 La rue, un espace public qui se privatise ?	35
2.1.4 La quête d'une identité dans l'espace public	38
2.2 LES PUBLICS ET LES TERRITOIRES D'IMPLANTATION DU SERVICE DE LA SAUVEGARDE 42	40
2.2.1 Des lieux d'implantations aléatoires	40
2.2.2 Identification des publics	42
2.2.3 Une multiplicité de problématiques	47
2.3 LE CLIVAGE COMMANDE PUBLIQUE/COMMANDE SOCIALE	49
2.3.1 De l'utilité d'observer pour poser un diagnostic	49
2.3.2 L'inscription de la démarche «diagnostic» au sein des dispositifs de sécurité	51

3	CONSTRUIRE EN PREVENTION SPECIALISEE DES PRATIQUES EDUCATIVES DIFFERENTES ET COMPLEMENTAIRES DES PRATIQUES DE SECURITE.....	55
3.1	FACE AU QUESTIONNEMENT, DE NOUVELLES DISPOSITIONS : RIGUEUR, VISIBILITE ET LISIBILITE.....	58
3.1.1	Réaffirmer le cadre d'intervention.....	59
3.1.2	Retour au travail de rue	62
3.2	LA MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL D'OBSERVATION SOCIALE : WEBPREVINDI.....	66
3.2.1	L'utilisation de l'informatique	66
3.2.2	WEBPREVINDI : un outil d'aide au diagnostic des territoires	68
3.2.3	WEBPREVINDI : un outil d'aide à l'analyse des besoins	71
3.2.4	Une stratégie de management	72
3.3	UNE CLARIFICATION DES PLACES ET DES ROLES ENTRE PRATIQUES EDUCATIVES ET PRATIQUES SECURITAIRES.....	74
	CONCLUSION.....	77
	Bibliographie	81
	LISTE DES ANNEXES.....	85

Liste des sigles utilisés

ACARS :	Association Communautaire pour l'Action et la Réinsertion Sociale
ADF :	Assemblée des Départements de France
ADSEA :	Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
AGASEF :	Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux
ANEF :	Association Nationale d'Entraide Féminine
ANRU :	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CASF :	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CEOPS :	Comité d'Etudes et d'Observation de la Prévention Spécialisée
CIT :	Contrat d'Intervention Territorialisé
CLP :	Comité Local de Prévention
CLSPD :	Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CNDSQ :	Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers
CNIL :	Commission Nationale Informatique et Libertés
CNPD :	Conseil National de Prévention de la Délinquance
CDPD :	Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance
CCPD :	Conseil Communal de Prévention de la Délinquance
CNLAPS :	Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée
CTPS :	Conseil Technique de Prévention Spécialisée
CNV :	Conseil National à la Ville
DDASS :	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
DEFA :	Diplôme d'Etudes à la Formation d'Animateur
DIV :	Direction Interministérielle à la Ville
DPS :	Direction de la Protection Sociale
DSQ :	Développement Social des Quartiers
DSU :	Développement Social Urbain
FAJD :	Fonds d'Aide Jeunes en Difficultés
FAS :	Fonds d'Action Sociale
GLP :	Groupe Local de Prévention
HLM :	Habitation à Loyer Modéré
MJC :	Maison des Jeunes et de la Culture

OMO : Observation en Milieu Ouvert
PAIO : Permanences d'Accueil d'Informations d'Orientation
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
SDF : Sans Domicile Fixe
ZEP : Zone d'Education Prioritaire
ZUS : Zone Urbaine Sensible

INTRODUCTION

Après une expérience d'« éducateur de rue » puis de chef de service éducatif, je suis depuis janvier 2000, le directeur du service de prévention spécialisée Sauvegarde 42 dont le siège est situé à Saint-Etienne. Cette nouvelle position professionnelle se situe donc dans un cadre d'intervention dans lequel j'évolue depuis vingt ans.

Nées d'une expérimentation débutée après la dernière guerre, les pratiques développées par les éducateurs de rue sont reconnues officiellement en 1972 dans une période où la croissance économique forte permet le plein emploi. Pour les éducateurs, il s'agit de permettre à des jeunes réfractaires ou inaccessibles au vaste dispositif de promotion sociale en mouvement, de rejoindre le peloton, moyennant des moyens et des modes d'intervention spécifiques...

Plus de trente ans après, la situation est quasiment inverse : le chômage est important et courant, surtout dans les quartiers dits difficiles, l'urbanisation ne favorise pas un mixage des populations, les « vrais-emplois »¹ sont peu disponibles pour un public à faible qualification et la mobilité sociale est limitée. Le social, désormais considéré comme un coût, est confronté à une massification des problèmes, à des familles incertaines (recomposées, monoparentales)², à une économie parallèle (toxicomanies principalement) qui se développe, offrant un véritable contre-modèle d'intégration, en dehors des normes sociales légales. Dans un tel contexte, il s'agit de protéger de la relégation menaçante ceux qui sont intégrés, mais restent fragiles, et d'appréhender une marée montante de jeunes « hors normes » dont la marque, source de discrédit pour le groupe social et l'individu prend la forme de « stigmates tribaux »³, la race, la nationalité, la religion...

Les jeunes vivant dans des quartiers « difficiles » ont des stratégies de vie voire de survie et la sanction n'a souvent plus de prise sur eux dès lors qu'ils investissent en groupe les espaces publics. Hermétiques aux institutions et surtout aux discours institutionnels, ne

¹ Note de l'auteur.

² DE SINGLY F. *Sociologie de la famille contemporaine*. La documentation française, n° 681, 1994 : Cette approche sociologique de la « famille contemporaine » observée par l'auteur exprime un conflit majeur avec les traditions culturelles vécues dans les familles immigrées ou issues de l'immigration. La violence ressentie dans les modifications des comportements est une autre source de stigmatisation d'une population considérée alors comme rétrograde ou gagnée par des conduites intégristes.

³ GOFFMAN E. *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*. Paris : éditions de Minuit, 2001.

supportant pas les contraintes, ils veulent être libre d'adhérer à une relation éducative proposée par des éducateurs de prévention spécialisée.

Contestée par le vent de transformation du début des années 80, au point de déstabiliser « les praticiens du social »⁴ (la prévention spécialisée, la polyvalence de secteur, l'animation socioculturelle,...), la Prévention Spécialisée semble retrouver aujourd'hui, une certaine légitimité. Ce net regain d'intérêt coïncide avec les Assises de la prévention spécialisée, organisées par le CNLAPS⁵, à Marseille en Octobre 2002, et les positions prises en sa faveur par un ensemble d'administration représentative telles que l'Assemblée des Départements de France (A.D.F)⁶, la Direction Interministérielle à la Ville (D.I.V) dans le cadre du rapport Brévan-Picard⁷ et le Sénat dans son rapport sur la délinquance⁸. Plus récemment, le rapport du groupe de travail interinstitutionnel sur la prévention spécialisée de janvier 2004⁹ appuie cette position puisqu'il souligne que c'est «sa dimension éducative qui suscite aujourd'hui un grand intérêt tant de la part des départements que de l'Etat et des autres collectivités territoriales, dans une période où se manifestent à la fois la prise de conscience de la nécessité d'un renouvellement profond de l'action éducative et une préoccupation sécuritaire se traduisant par un glissement de la prévention de la marginalisation et de l'inadaptation sociale vers la production de sécurité...».

Ces positions institutionnelles, si elle peuvent en partie rassurer les professionnels du secteur, ne masquent pas, malgré tout, des zones d'incertitudes, de fragilité et

⁴ ION J. *Le Travail social au singulier*. Paris : Dunod, 1998.

⁵ CNLAPS : Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée.

⁶ «*Cadre de référence départemental de la prévention spécialisée* », document référencé SC/BG/N02-01437-février 2002, disponible auprès de l'assemblée des départements de France. Validé par la commission développement social, le 07 février 2002, ce projet a été adressé, pour avis et réactions, à tous les départements.

⁷ « *Une nouvelle ambition pour la ville, de nouvelles frontières pour les métiers* », Rapport BREVAN – PICARD, Délégation Interministérielle à la Ville, 2000. La préparation de ce travail à été l'occasion d'une réflexion sur les évolutions de l'intervention sociale en direction des jeunes et de leur famille, l'Etat et l'ADF décidant de conduire une réflexion sur la prévention spécialisée qui a abouti au rapport du groupe interinstitutionnel sur la prévention spécialisée de janvier 2004.

⁸ « *Délinquances des mineurs : la république en quête de respect* » sous la direction de CARLE JC et SCHOSTECK JP. Rapport du Sénat, 2002.

⁹ « *La prévention spécialisée, enjeux actuels et stratégies d'action* ». Rapport du groupe interinstitutionnel sur la prévention spécialisée, Janvier 2004.

d'incompréhension, concernant le peu de visibilité et de lisibilité¹⁰ de pratiques, certes originales, mais toujours pointées par «la présence discrète des éducateurs de rue...?»¹¹.

Comme pour confirmer cette position, le Conseil Général de la Loire engage, début 2000, une réflexion sur la redéfinition des missions de la prévention spécialisée dans le département. L'objectif, est à moyen terme d'obtenir une cartographie exact des implantations des équipes par associations tout en réactualisant des pratiques jugées « nébuleuses » ou peu adaptées. Parmi les nouvelles orientations dégagées par le département, comme un rajeunissement du public à prendre « en charge » (12/25 ans au lieu de 16/25 ans), un arrêt des actions d'animation si elles ne servent pas la démarche éducative¹², une est à leur yeux une priorité absolue : le retour actif « au travail de rue », c'est à dire à une présence effective des éducateurs auprès d'une jeunesse suscitant crainte et inquiétude, avec la nécessité de rendre visible et lisible cette forme de présence. S'inspirant de décisions opérées dans beaucoup de départements, les élus de la Loire pensent eux aussi que la visibilité est un gage de crédibilité et de réussite, au risque de la rendre inconciliable avec la logique de prévention, dont on sait, que pour obtenir la confiance des jeunes les plus en rupture, c'est de discrétion dont elle a besoin.

Arrivé depuis peu au sein de la Sauvegarde 42, je constate rapidement une analogie entre la crise d'identité qui secoue la prévention spécialisée au niveau national, les associations ligériennes gérant des clubs et équipes et ce service, créé puis porté par son père fondateur durant près de 35 ans, dont les cinq dernières années, simplement par transposition symbolique à travers la direction confiée tour à tour à ses deux fils putatifs. Paradoxalement, je suis le premier cadre non issu du sérail, (choix voulu par le nouveau directeur général de l'association), mais avec une expérience de terrain puis d'encadrement dans ce secteur, enrichie au quotidien par le questionnement, les doutes, les réussites, les déceptions, les échecs et les colères des éducateurs et des membres des équipes de direction.

A ce moment là, le service est exsangue, les tensions sont fortes, beaucoup de postes restent vacants, les pratiques apparaissent obsolètes et le rejet par les jeunes, les partenaires et les pouvoirs publics omniprésents. Les critiques, croissantes et

¹⁰ Lisibilité : caractère de ce qui est lisible (qui peut se lire, se déchiffrer aisément).

¹¹ Propos (inscrits dans un compte rendu de réunion) d'un élu lors d'un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance en Juin 1999.

¹² « *La prévention dans la Loire, Etat des lieux et perspectives* ». Conseil Général de la Loire, 1999.

incessantes, concernent essentiellement, l'incapacité des éducateurs du service à offrir une relation à un public qui cristallise la montée de l'insécurité, leur absence totale ou partielle dans la rue et un manque d'évaluation de cette présence sociale. En un mot, le service est dans un fonctionnement de guichet essentiellement basé sur des actions d'animation.

Je me trouve face à des professionnels, expérimentés, mais lassés, des élus, avec des attentes fortes plutôt axées sur la sécurité publique, et des partenaires oscillant entre admiration et rejet. De plus, je ne peux dissocier les nouvelles exigences du financeur (Conseil Général) qui entre les lignes dévoile clairement l'image passéiste du service tout en signifiant que « notre » absence dans le débat public nuit fondamentalement à l'exercice d'une mission de prévention spécialisée.

J'ai d'abord pensé que ce travail de mémoire devait porter essentiellement sur la réorganisation du service, tant l'enjeu était important aussi bien en interne qu'auprès de l'ensemble des acteurs s'intéressant à la prévention spécialisée

Pourtant, au-delà des questions d'organisation, c'est le manque de « résultats » apparents des éducateurs du service et leur manque de visibilité et de lisibilité qui fonde ma réflexion et l'émergence de nombreuses questions. Comment les éducateurs peuvent-ils témoigner d'une intervention dans un espace public devenu peu à peu un espace privé ? Comment peuvent-ils rendre compte, de leur présence dans la rue, à la population, au contribuable, aux administrations, au politique, qui tous, s'interrogent et pour qui l'alternative sécuritaire¹³ apparaît bien souvent comme le recours le plus adapté face aux incivilités¹⁴ fréquentes dans un environnement difficile ? Comment peuvent-ils rester dans le domaine éducatif lorsque la sécurité constitue la grille de lecture dominante des tensions sociales ? Comment peuvent-ils mesurer la dysharmonie d'un territoire, la comprendre et participer ensuite à la construction du lien social ? Enfin, comment peuvent-ils mettre en forme des savoirs empiriques encore trop éparpillés ?

Tenant compte de tous ces constats et des actions développées sur l'ensemble des communes investies par le service, j'ai donc émis l'hypothèse que tout en réorganisant

¹³ Les contrats locaux de sécurité sont lancés par une circulaire interministérielle en date du 28 octobre 1997. Ils ont pour vocation de constituer l'outil principal d'une politique de sécurité privilégiant l'éducation à la citoyenneté comme axe de la prévention, la proximité comme objectif de redéploiement de la police et de la gendarmerie, et l'efficacité par un renforcement de l'action conjointe de l'ensemble des services de l'Etat.

¹⁴ ROCHE S. *Insécurité et libertés*. Paris : Editions du Seuil, 1994.

celui-ci, je devais introduire simultanément, l'idée d'une plus grande technicisation et un rendu compte plus formel concernant le « travail de rue » et ce qu'il induit. Ainsi, proposé, ce modèle professionnel tend à favoriser la reconnaissance d'une pratique singulière, certes, différente des pratiques de sécurité, mais corroborant avec de nouvelles logiques de partenariat, à la co-production de sécurité.

Bien entendu, j'ai pris le risque, pour certains salariés, de modifier une forme d'habitus professionnel. Pour d'autres, j'ai entendu des discours sur l'éthique et la déontologie, avec une présence dans la rue, fait d'une nécessaire discrétion (vis-à-vis de la jeunesse) pour qu'elle soit facteur de lien social. Pour la plupart, il s'est agi, avant tout, de les « remettre au travail », dans une rue en proie à une mise en tension permanente avec la demande sécuritaire et l'irruption sur le terrain de nouveaux acteurs de la médiation et de la sécurité.

Ma stratégie d'action, développée dans ce mémoire, s'est déroulée en deux temps :

- le premier, où j'ai réinterrogé notre organisation, pour répondre aux exigences du financeur, en remettant le personnel dans « la rue »
- le second temps, où il a été nécessaire, pour faire valoir notre capacité d'expertise des territoires, de créer un outil d'observation sociale susceptible de participer à une analyse collective des phénomènes et d'un diagnostic partagé, tout en satisfaisant à la demande de visibilité et de lisibilité.

La particularité de cet outil est son informatisation. Cette approche, nouvelle pour beaucoup d'éducateurs, a complexifié ma pratique de direction et il m'est alors apparu opportun, d'agir à deux niveaux, en interne et en externe :

- en interne, en mobilisant les salariés sur la construction de l'outil (recherche d'items, d'indicateurs d'évaluation, dédramatisation de l'utilisation de l'informatique,...), la mise en place de procédures d'utilisation et en validant la démarche auprès du conseil d'administration.
- en externe, auprès de l'organisme de contrôle, l'Aide Sociale à l'Enfance, ASE, des élus en charge de l'action sociale du département, des partenaires, en utilisant cet outil lors d'instances officielles.

Dans une première partie, j'aborderai, d'un point de vue historique, le cadre d'intervention de la prévention spécialisée en prenant appui sur le service que je dirige aujourd'hui.

J'insisterai plus précisément sur les conditions dans lesquelles j'ai trouvé celui-ci, et les orientations envisagées pour le « remettre en route ».

Ensuite, je resituerai les problématiques générées par une nouvelle jeunesse qui s'affiche, et qui perturbe l'ensemble des référentiels de prise en charge ou d'accompagnement jusqu'à rendre les pratiques éducatives, instables, fragiles, floues, pour laisser la place à l'alternative sécuritaire. Dans cette deuxième partie je ferai des parallèles entre la jeunesse ligérienne, qui «vit» dans la rue, qui s'éduque dans la rue et ne trouve plus de modèles identificatoires positifs, et la description des publics relevant de la prévention spécialisée. J'aborderai la question du clivage commande sociale/commande publique, à l'origine de ma réflexion.

Enfin, la dernière partie sera consacrée à la reconstitution d'un modèle professionnel (plannings type, retour au travail de rue, utilisation de l'informatique) assurant mesurer l'opérationnalité¹⁵ d'un outil d'observation sociale dans un contexte où la prévention spécialisée doit trouver la bonne distance et sa juste place au sein des Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, ou autres dispositifs. Les enjeux sont ici de vérifier l'adaptation d'un service aux nouveaux enjeux qui traversent le travail social, sans que cela soit forcément représentatif de nouvelles pratiques sur l'ensemble du territoire français¹⁶.

¹⁵ « Opérationnalité » ou « opérationnalisation », du verbe opérationnaliser : donner un contenu descriptif à des concepts théoriques ou à des hypothèses et permettre ainsi la vérification d'une proposition dans une recherche empirique. Dictionnaire des termes de la sociologie (se rapprochant du terme « action recherche » : caractéristiques externes qui résultent objectivement de données sociologiques).

¹⁶ Il existe en France en 2004, d'après le fichier du CNLAPS : 335 associations – 9 services publics – 650 équipes regroupant environ 3000 professionnels, intervenant sur 84 départements et 372 villes.

1 LA PREVENTION SPECIALISEE : HISTOIRE D'UNE DEMARCHE ENGAGEE

1.1 LA PREVENTION SPECIALISEE, UNE REPONSE INNOVANTE POUR RETABLIR LA COHESION SOCIALE

1.1.1 Histoire et légitimation

- **Les origines : 1945 – 1958**

L'exploration, courte mais essentielle pour bien en saisir les enjeux, oblige à remonter jusqu'à la dernière guerre mondiale.

C'est sur fond de situation économique et sociale propre à ces périodes d'après conflit que va s'opérer la rencontre de plusieurs tendances en matière d'éducation et, par ricochet, favoriser la naissance des Clubs et Equipes de Prévention. Les années de guerre ont causé de graves traumatismes sur la population jeune. La violence est omniprésente et les familles sont « éclatées ». La pénurie favorise le vol et le troc, ce qui réactive le problème de la délinquance juvénile. A cette époque, les analyses relatives à ce phénomène sont obsolètes. Cette inadaptation juvénile, est alors considérée comme un véritable fléau social. Elle exige un effort de prévention individuelle, collective et d'information.

Le gouvernement de Vichy à partir d'une loi promulguée le 17 Juillet 1942 sur l'enfance délinquante tente de substituer la notion de rééducation à celle de punition. Cette tendance va être confirmée à la Libération, « l'enfance coupable » devenant en 1946 « l'enfance dite coupable ». Des voix s'élèvent pour dénoncer l'enfermement pratiqué jusqu'alors, à travers son incapacité à traiter le problème des jeunes déviants. Des hommes et de femmes issus du creuset du scoutisme ou des chantiers de jeunesse développent des expériences de prévention. Celles-ci sont encouragées de manière officieuse et implicite par des Juges pour Enfants à la recherche d'alternatives aux mesures de placement, relayés par des militants chrétiens ou laïcs désireux de participer à la prise en charge de cette population jeune et difficile¹⁷.

¹⁷ Certains « clubs » ou actions devenus des références, témoignent de cette époque des pionniers :

- « les équipes d'Amitié », une des plus anciennes associations de prévention parisienne, fondée en 1949 et animée alors par un jeune psychiatre universitaire Hubert FLAVIGNY.- « la baraque » à Rouen, patronnée par

En février 1945, le Ministre de la Justice promulgue une ordonnance, et crée avec un Juge des enfants, le service d'Education Surveillée. A la suite de ces initiatives novatrices, de nombreuses personnalités vont se soucier des problèmes de la jeunesse en danger.

L'Ordonnance du 23 décembre 1958 marque une étape importante, dans la mesure où elle regroupe en un texte unique, l'ensemble des dispositions concernant les mineurs en danger, non délinquants. C'est dans le cadre de leur pouvoir d'assistance éducative que des juges pour enfants sont alors amenés à s'intéresser et à soutenir le développement des clubs et équipes de prévention. Cette même année, la prévention précise que sa clientèle est «...constituée par une jeunesse en danger moral, en voie d'inadaptation, voire en pleine délinquance, inorganisée et inorganisable »¹⁸.

- **Reconnaissance et développement : 1959 – 1970**

« L'été chaud de 1959, dit été des blousons noirs »¹⁹ confirme les mutations de la jeunesse, et marque une étape importante dans le processus de professionnalisation de la prévention.

Par un arrêté du 13 mai 1963 le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, crée un « Comité National des Clubs et Equipes de Prévention contre l'inadaptation sociale de la Jeunesse ». Finalement, la Prévention quitte le giron de la Jeunesse et des Sports en 1970, pour être rattachée au Ministère de la Santé, et plus particulièrement au secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance.

De cette période il faut retenir l'apparition d'une représentation de la jeunesse en difficulté sociale, vécue à la fois comme victime et dangereuse ; l'apparition à côté de la notion de délinquance, de celle d'inadaptation sociale et l'émergence de l'intérêt d'agir sur un milieu social et sur les phénomènes de groupe ; enfin, l'apparition de conceptions éducatives novatrices pour une époque où les pratiques de conditionnement et de coercition sont encore fréquentes, mais où la prise en compte du jeune et de ses aspirations identifient profondément l'aube de nouvelles pratiques éducatives.

l'association éducative du Tribunal pour enfants sous l'impulsion d'un jeune ouvrier devenu éducateur, Bernard EMO - « le club de loisirs » de Nancy, né de la volonté conjugquée d'un juge pour enfants et d'un délégué permanent à la Liberté Surveillée, Josse BREUVART, en 1949 - des actions menées dans les quartiers ouvriers de Lille et animées par Fernand DELIGNY (connu pour son sens de l'innovation en matière d'actions sociales) autour de l'ouverture d'un centre d'accueil.

¹⁸ Lang Dr. *In Revue de neuropsychiatrie infantile*. N°1 et 2, Janvier 1958.

¹⁹ GIRARD V., ROYER J. et PETITCLERC JM. *Cette prévention dite spécialisée*. Paris : Fleurus, 1988. p.36.

- **L'institutionnalisation de la prévention spécialisée : les années 70**

La prévention reconnue comme un champ du travail social apparaît dans le VI^e Plan (1971/1975), pour devenir prévention spécialisée (moyen idéal d'intervention sociale, à la fois souple et cadrée) dans le cadre de l'arrêté du 04/07/72 et des treize circulaires qui s'y rapportent. Ces textes font passer la prévention du stade de l'expérimentation à celui de la reconnaissance officielle. Signé par le Premier ministre de l'époque, monsieur Jacques CHABAN-DELMAS, cet arrêté est principalement l'œuvre de René LENOIR, qui s'illustre par la suite en réactualisant le terme « d'exclus » dans un ouvrage²⁰ qui connaîtra une large diffusion.

L'arrêté de 1972²¹ institue aussi un Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée (CTPS), chargé de définir les grands principes fondateurs²² comme « la libre adhésion », « le respect de l'anonymat », « l'absence de mandat », le « partenariat et l'interinstitutionnalité » et la « non institutionnalisation des actions ». Ceux-ci, de par l'interprétation qu'ils ont suscités, auront pourtant une incidence non négligeable sur l'opacité déployée par les acteurs de terrain et, entre autres causes, sur la difficulté de recruter des éducateurs, difficulté réellement récurrente si je me fis au peu de candidatures que je reçois lorsque des postes sont vacants dans le service.

1.1.2 Pratiques éducatives et enjeux politiques : la crise de confiance

- **Un cadre réglementaire qui évolue**

La décennie 80 inaugure des nouvelles orientations de la politique publique en temps de crise. Les émeutes, lors de l'été 81, dans l'est de la banlieue lyonnaise témoignent alors d'une complexité sociale ignorée susceptible de rompre le lien social. Concomitante ou non à ces événements, le nouveau gouvernement développe une nouvelle politique sociale qui se traduit par un ensemble d'orientations de nature très diverses, mais très dépendantes les unes des autres (la loi de décentralisation, la Loi Particulière de 1986, l'apparition de dispositifs, du Comité National de Prévention de la Délinquance, etc.). Les acteurs sociaux qui œuvrent dans les villes, les quartiers, en direction d'une population qui vit au quotidien précarité et ostracisme, se trouvent confrontés, ainsi, à de nouvelles politiques territoriales et d'insertion. Elles

²⁰ LENOIR R. *Les Exclus : un français sur dix*. Paris : Editions du Seuil, 1989. Terme apparu dans le rapport de L. STOLERU en 1973.

²¹ Article 1 de l'arrêté du 04 juillet 1972.

²² Nous reviendrons à la définition de ces grands principes dans le paragraphe 1.1.4 p.13.

prônent une « discrimination positive » en faveur des quartiers les plus dégradés et une mobilisation « multipartenariale ». Malgré les changements politiques survenus en France depuis 1981, et malgré certains effets néfastes que Mme Simone Weil signalait, en avril 1993, quand elle était ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, comme un « empilement de procédures contractuelles sans réelle synergie »²³, elles n'ont jamais été réellement remises en cause.

L'intervention dans les quartiers subit des changements fondamentaux, structurels et opérationnels. Les décideurs politiques deviennent plus exigeants et dans un souci de visibilité, voire de survie, les éducateurs de rue dont j'étais, s'éloignent de leur mission initiale pour privilégier deux axes de travail, l'insertion par l'économie et la logique de prestation de services.

- **Les lois du 2 mars 1982, du 7 Janvier, du 22 Juillet 1983 et du 6 janvier 1986**

Avec la décentralisation, l'Etat transfère certaines de ses compétences à des collectivités locales dont « l'organe délibérant est élu au suffrage universel »²⁴. Les lois du 2 mars 1982, du 7 janvier et du 22 juillet 1983, précisent, pour la première, que le Président du Conseil Général devient l'organe exécutif du département à la place du Préfet qui reste représentant de l'Etat, et les deux autres lois, posent les principes des transferts de compétences et les organisent. Elles sont complétées par des « lois particulières » à chaque ministère.

Les lois de décentralisation (1982-1983) et la Loi sociale dite « Loi particulière » de 1986, provoquent une profonde recomposition de l'action sociale. La décentralisation s'accompagne d'une logique d'approche des problèmes, transversale et déconcentrée, conduisant à la territorialisation des nouveaux dispositifs d'action sociale : action inscrite dans un territoire, développement du partenariat... On découvre alors un mécanisme essentiel : la contractualisation. Il s'agit de penser l'action sociale non plus seulement comme un système de redistribution par des prestations, mais aussi comme l'élaboration d'un modèle contractuel de l'insertion propre à contenir l'éviction et à maintenir la cohésion sociale. La faible articulation entre les différents champs d'intervention du secteur social est aussi clairement dénoncée.

²³ BONNEVILLE C. *Fiévreuses banlieues, scénarios de survie pour les villes*, citant S. WEIL, article du journal Le Monde, Février 1996.

²⁴ THEVENET A. *L'aide sociale aujourd'hui après la décentralisation*. Paris : ESF, 1999. p.38.

Concernant le domaine social, la Loi sociale dite « Loi particulière »²⁵, du 6 janvier 1986, adapte la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé, en apportant des modifications à la loi du 30 juin 1975 et au Code de la Famille et de l'Aide Sociale. La Prévention Spécialisée, rattachée au service de l'aide sociale à l'enfance (ASE), depuis le texte de 1972 est donc concernée par cette loi, qui confirme son existence, en la nommant. C'est l'article 45 qui précise les moyens d'action qu'impliquent les missions auxquelles le Département doit participer et cite parmi eux les actions de Prévention Spécialisée.

- **L'avènement de nouvelles politiques publiques**

Les grandes lignes de la Politique de la Ville (qui prend forme et se dote de structures entre les diverses administrations concernées et d'un ministère en 1990) sont dictées par trois rapports commandés par le Premier Ministre de l'époque, Pierre MAUROY, entre 1981 et 1982. Les rapports SCHWARTZ²⁶ et DUBEDOUT²⁷ proposent une logique attachée aux territoires, et à ce titre menée le plus souvent par les communes, en partenariat financier avec l'Etat, comme les Missions Locales pour l'Emploi des jeunes, les PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et Orientation), les opérations DSQ (Développement Social des Quartiers). Concernant le rapport BONNEMAISON²⁸, il a pour objectif de formuler des propositions innovantes en matière de prévention de la délinquance, avec la création du Conseil National de Prévention de la Délinquance, qui se déclinera ensuite en Conseil Départemental et Conseil Communal de Prévention de la délinquance. La délinquance devient l'affaire de tous. Pourtant, pour beaucoup d'acteurs locaux intervenant sur les territoires d'implantation de la prévention spécialisée, ce concept de prévention de la délinquance va recouvrir celui de prévention des inadaptations sociales, revendiqué par la Prévention Spécialisée. Ceci ne sera pas sans effet, comme nous le verrons dans la deuxième partie, sur le développement de pratiques sécuritaires.

²⁵ Article 31, 40 et 45 de la Loi 86-17 dite Loi Particulière du 6 Janvier 1986 qui applique le Code de la famille au contexte de la Décentralisation, et qui reprend les articles de la loi 75 535 sur les institutions sociales et médico - sociales, par la loi du 30 Juin 75 modifiée, le Président du Conseil général « habilite » les actions de prévention spécialisée, dans le département (Art. 11.1, 2, 3 de la Loi 75 535 modifiée).

²⁶ SCHWARTZ. *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*. Paris : La Documentation française, 1981 (sera à l'origine des Missions locales pour l'emploi des jeunes et des PAIO).

²⁷ DUBEDOUT H. *Ensemble, refaire la ville*. Paris : La Documentation française, 1982 (sera à l'origine de la mise en place de la Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers, CNDSQ).

²⁸ BONNEMAISON G. Commission des maires sur la sécurité, *Face à la délinquance, prévention, répression et solidarité*. Paris : La Documentation française, 1982 (sera à l'origine de la mise en place du Conseil National de Prévention de la Délinquance, CNPD, en 1983, ainsi que les Conseils Départementaux et Communaux).

1.1.3 Cadre juridique actuel²⁹

Aujourd'hui, la Prévention Spécialisée est encadrée par la Loi du 6 Janvier 1986, intégrée dans le champ de l'aide sociale à l'enfance par le biais du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Concernant l'ensemble du champ d'application de la loi du 2 Janvier 2002 rénovant les institutions sociales et médico-sociales, il ne s'applique pas à la prévention spécialisée. Il en va ainsi de la planification, comme de la tarification, mais aussi de l'évaluation et du droit des usagers. La prise en compte de ces éléments doit être envisagée en référence à la spécificité de ce champ du social. A ce titre, le CNLAPS, a proposé au gouvernement, en mars 2005, d'adopter un décret d'application, qui puisse rendre opérante la mise en œuvre de cette loi, en modifiant par exemple la question du droit des usagers, par une charte d'accompagnement, etc.

C'est la combinaison des articles L 121-2 et 221-1-2° du CASF qui constitue la base légale des actions de prévention spécialisée :

- Article L 121-2 : ...Dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre plusieurs des formes suivantes :

1° Actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale ;

2° Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu

3° Actions d'animation socio-éducative

Pour la mise en œuvre des actions mentionnées au 2° ci-dessus, le président du conseil général habilite des organismes publics ou privés dans les conditions prévues aux articles L 313-8, L 313-8-1 et L 313-9.

- Article L 221-1-2 : Le service de l'aide sociale à l'enfance est un service non personnalisé du département chargé des missions suivantes :

... 2° « ...organiser dans des lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment celles visées au 2° de l'article L 121-2»...

²⁹ « *La prévention spécialisée, enjeux actuels et stratégies d'action* ». Rapport du groupe de travail interinstitutionnel sur la prévention spécialisée, op. cit. p.17.

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, adoptée le 1^{er} août 2003³⁰, modifie, dans son article 57, l'article L 121-2 du CASF, premier alinéa, dont la rédaction devient : « Dans les zones urbaines et sensibles et dans des lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale... »

- **La Loi de cohésion sociale**

Comme les dispositifs exposés précédemment, la Loi de cohésion sociale³¹ portée par Jean-Louis Borloo, est articulée autour de vingt programmes d'action et de trois piliers (l'emploi, le logement et l'égalité des chances), pour une durée de cinq ans (2005-2009). L'objectif est ambitieux quand on sait qu'en 2003, le taux de chômage des jeunes résidant dans les quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS)³² où intervient prioritairement la prévention spécialisée est d'environ 20 %, soit le double du taux de chômage national.

Comme précédemment, l'ensemble des « procédures formelles »³³ sont territorialisées et se fondent sur le constat d'un cumul de handicaps : habitat dégradé, échec scolaire, chômage, délinquance, pauvreté, etc. L'esprit qui ressort des différentes propositions est le passage d'une logique sectorielle à une logique globale et locale comme nouveau mode de pensée. Depuis longtemps, pourtant, ces dispositifs d'insertion montrent leurs limites. En effet, ils se trouvent incohérents et inadaptés face aux nouvelles attentes d'un public qui change et qui trouve « stigmatisant »³⁴ le parcours proposé.

1.1.4 Les principes qui fondent la prévention spécialisée, réinterrogés...

Une réflexion sur les grands principes, sans cesse décriés, est en cours depuis de nombreuses années. Alors qu'ils contribuaient à rendre « prestigieuses » les pratiques des éducateurs de rue, ils n'expriment plus depuis plusieurs décennies les atouts de cette forme d'accompagnement éducatif. Cinq grands principes fondamentaux sont recensés :

- La libre adhésion : elle ne peut se jouer que si l'éducateur a investi le territoire pour le quel il est mandaté et est devenu un familier des lieux que fréquente le

³⁰ Loi n°2003-710, dite d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, publiée au journal officiel de la république française le 2 août 2003.

³¹ Loi n° 2005-32 du 18 Janvier 2005, dite de cohésion sociale, parue au JO n° 15 du 19 janvier 2005 (rectificatif paru au JO n° 22 du 27 janvier 2005).

³² « Zones urbaines sensibles : un enjeu territorial de la cohésion sociale ». Dossier de la Délégation Interministérielle à la ville, Septembre 2004.

³³ ION J. *Le travail social à l'épreuve du territoire*. Toulouse : Privat, 1990.

³⁴ DUBOUCHET L. *Rapport « Jeunes et politiques d'insertion »*. Paris : La Documentation Française, 1995.

jeune. Cette approche est fondée sur l'acceptation mutuelle de la relation proposée (libre adhésion) et se différencie donc de l'action éducative en milieu ouvert qui agit sur décision nominative.

- Le respect de l'anonymat : dans la rue, la relation qui s'établit est loin d'être anonyme, car aux yeux de tous. Par contre, « le respect de l'anonymat », deuxième grand principe du travail de l'éducateur de rue dans ce qui se joue de la relation duale est incontournable et il ne peut être rompu que par le jeune lui-même.
- L'absence de mandat nominatif : c'est une mission qui s'adresse à des personnes sans prescription nominative. Pour réaliser le premier principe, il est nécessaire que les personnes, sujets de l'action, ne soient désignées nominativement, par aucune autorité. Il ne peut donc y avoir de mandat ni après un signalement administratif ni après une ordonnance judiciaire.
- Partenariat et interinstitutionnelle : l'un des objectifs de la prévention spécialisée, est d'intégrer les jeunes dans des structures de droit commun. Pour cela, l'action s'exerce à deux niveaux :
 - action auprès des jeunes pour aider cette intégration
 - action auprès des structures pour faciliter leur adaptation
- La non institutionnalisation des actions : ce principe prête à réflexion. Les éducateurs tentent d'adapter leurs actions selon les problématiques des jeunes, mais l'évolution sociale et économique les oblige néanmoins à rendre pérenne un certain nombre d'outils : les chantiers éducatifs, les espaces techniques (garages automobiles,...), les auto-écoles, etc.

L'Assemblée des Départements de France, ADF, propose³⁵ de revisiter ces principes et de les réactualiser «pour les sortir des connotations idéologiques dont ils sont empreints» et de les adapter dans un langage plus neutre. Ainsi, on passerait :

- de la libre adhésion à la recherche d'un accord
- de l'anonymat à la confidentialité
- de l'absence de mandat nominatif à une commande publique territoriale
- de l'interinstitutionnelle au partenariat
- et d'une pratique non institutionnelle à la reconnaissance d'une adaptation permanente

³⁵ « *Cadre de référence départemental de la prévention spécialisée* », op. cit.

Les années 2000 marquent donc un moment important pour la prévention spécialisée. Après avoir été, dans un premier temps, oublié dans le cadre de la Loi 2002-2, elle ressurgit et devient l'objet comme je l'ai déjà précisé, d'une nouvelle reconnaissance. Faut-il, puisque reconnaissance d'une pratique singulière, il y a, qu'elle relève, à mon sens, le défi d'une plus grande professionnalité et ce qui va avec, qu'elle valide par la mise en place d'outils et de procédures, la nécessité d'une plus grande visibilité et lisibilité de ces actions.

1.2 LE CONTEXTE SPECIFIQUE DE LA LOIRE

Pour le département de la Loire, la Prévention apparaît comme un axe important de sa politique (avec le logement et l'insertion), notamment dans le cadre de son implication dans la politique de la Ville, position affirmée lors du vote du budget primitif 2000, mais qu'il paraît nécessaire aux élus de remettre à plat le dispositif de prévention au sens large³⁶, c'est-à-dire la prévention précoce³⁷, la prévention de la délinquance, et la prévention spécialisée. Concernant cette dernière, il est clairement indiqué la nécessité de dépasser les limites posées par les textes, les usages et les interventions telles que l'âge des jeunes (16/25 ans) ou les quartiers ciblés, et de définir des critères d'intervention dissociant ce qui est de l'ordre de l'animation et de l'action de prévention. Le diagnostic³⁸ qui « s'inscrit dans un contexte de crise » laisse apparaître, « des vacances durables de postes et des recrutements inopérants, des pressions et des menaces auprès des professionnels, une dégradation des locaux, une démission des professionnels sur certains territoires, une fermeture d'équipements, une difficulté d'évaluation des impacts des actions sur les quartiers, etc. » et conclut ainsi : « Qu'en est-il vraiment de cet échec de la Prévention ? »

³⁶ Le 10 avril 2000, à l'initiative du conseil général, de son président Mr. Clément, et de son vice-président chargé des affaires sociales, Mr. Bonne, une réunion est organisée en présence des techniciens de la DPS (Direction de la Protection Sociale) et des représentants des quatre associations de prévention spécialisée intervenant sur le département.

³⁷ « *La prévention dans la Loire, Etat des lieux et perspectives* », op.cit. La prévention précoce est née dans le département de la Loire dans les années 80, pour s'attaquer à la problématique des jeunes 15/25 ans. S'appuyant sur la circulaire n°81-15 du 29 juin 1981 (circulaire Questiaux) visant au développement d'une politique de 250 création d'emplois, et transitant par la Fédération des Centres Sociaux. Grâce à un financement du Conseil Général, il existait en 1999, 33 postes créés et rattachés aux équipements de quartiers disposant de l'agrément Caisse d'Allocations Familiales (Circulaire CNAF n°56 du 31 octobre 1995).

³⁸ Idem.

En février 2001, après un an d'un travail de concertation et d'échanges, entre les directeurs des services de prévention spécialisée des quatre associations et la Direction de la Protection Sociale, DPS, avec l'aide technique du CNLAPS, un protocole d'accord³⁹ est signé entre le Conseil Général et les associations de prévention spécialisée du département de la Loire. Il rappelle le cadre, les méthodes et les moyens d'intervention, ainsi que les principes de contractualisation (l'habilitation, la convention) et propose la création de la CEOPS (Commission d'Etude et d'Observation de la Prévention Spécialisée).

Quelques mois après, le 28 octobre de la même année, la signature d'une convention⁴⁰ (dont les dispositions particulières sont le Contrat d'Intervention Territorialisé et les modes d'évaluation) marque l'aboutissement d'une concertation entre le Conseil Général et les associations de prévention spécialisée du département de la Loire. Si chacun se félicite de ce travail, des hivers successifs difficiles (voitures incendiées sur les quartiers stéphanois à la mode «strasbourgeoise») et la remise en cause par plusieurs communes de l'intervention des services de prévention spécialisée, dont celui de la Sauvegarde 42, n'éliminent pas l'ambiance tendue du moment.

L'originalité de ce travail réside dans l'instauration de Contrats d'Intervention Territorialisés (CIT), qui prennent en compte l'idée que le territoire⁴¹ s'élargit, se modifie, que les jeunes sont mobiles, et que les difficultés repérées ne le sont plus seulement, dans des lieux et temps traditionnels, c'est-à-dire leurs «lieux de vie». Ce document précise la substitution d'une intervention par critères d'âge par une approche basée sur la problématique des jeunes, à partir d'une typologie clairement précisée, un ciblage des actions sur un travail de rue, et un développement de l'accompagnement éducatif. Le modèle de CIT⁴², préparé et présenté par mes soins, soumis et validé par le Conseil Général et les autres associations de prévention spécialisée du département se présente sous la forme d'un tableau avec cinq parties distinctes. Il s'appuie sur les méthodes d'interventions repérées dans l'étude du CREDOC⁴³ (la présence sociale,

³⁹ Protocole d'accord du 28/02/2001, signé entre le Conseil Général de la Loire et les associations de prévention spécialisée – Extrait en annexe 1.

⁴⁰ Convention du 28/10/2001, signée entre le Conseil Général de la Loire et les associations de prévention spécialisée – Extrait en annexe 2.

⁴¹ Territoire : par extension, élément constitutif de la collectivité ou limite de compétence. Les textes fondateurs de la prévention spécialisée parlent de « lieux de vie », ce qui est une notion différente.

⁴² Contrat d'Intervention Territorialisé, CIT – Extrait en annexe 3.

⁴³ « *Compétences en Prévention Spécialisée* », étude du CREDOC, 1996, collection des rapports, département évaluation des politiques sociales, Paris.

l'accompagnement social et éducatif, l'animation éducative et sociale, l'action institutionnelle et le partenariat, les méthodes d'intervention spécifiques).

Concernant les dix communes où intervient le service, leurs orientations politiques sont plus ou moins fortes et orientées en terme de politique de la jeunesse. La dimension du territoire et le nombre de partenaires intervenant sur celui-ci sont des éléments importants qui influent, plutôt, sur la demande sécuritaire. D'ailleurs, plus les intervenants sont nombreux et multiples et plus la demande sécuritaire est relayée. La légitimité des équipes du service sur leur territoire respectif a deux sources :

- la mission déléguée par le conseil général à l'association qui le mandate pour intervenir sur un territoire préalablement défini
- l'engagement à respecter le contenu du contrat moral passé avec le jeune dans le cadre des accompagnements individuels, ou avec les jeunes dans le cadre des actions collectives.

Il ne s'agit pas pour les professionnels de s'abriter derrière des principes ou derrière le secret professionnel. Ils sont dans l'obligation de composer avec ces deux sources de légitimité. Alors, il faut trouver d'autres réponses pour expliquer inlassablement les causes de l'inadaptation, de la marginalisation et de l'insécurité. Autrement dit, la prévention spécialisée qui cherche à comprendre les mécanismes de destruction progressive du lien social doit prouver sa capacité à construire un modèle professionnel qui puisse générer des réponses co-productrices de sécurité sans perdre la confiance du public.

Au cœur des enjeux des politiques publiques actuelles désirant que la prévention et la répression soient « les deux piliers d'une politique de tranquillité publique »⁴⁴, la prévention spécialisée, dont les départements et plus particulièrement celui de la Loire, assurent majoritairement et sans fléchissement son financement, «est une action véritablement complémentaire coutumière de l'échange, (elle) contient une fonction de baromètre et d'intermédiaire pas toujours reconnue mais pourtant essentielle »⁴⁵.

⁴⁴ « *La prévention spécialisée, enjeux actuels et stratégies d'action* », op. cit.

⁴⁵ « *Délinquances des mineurs : la république en quête de respect* », op. cit.

1.3 LES FONDEMENTS DU SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE DE LA SAUVEGARDE 42

1.3.1 Une association départementale : SAUVEGARDE 42

Le service que je dirige dépend de la Sauvegarde 42, association «Loi 1901», plus connue sous le nom de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Loire.

- **Origine et développement de l'association**

Cette association voit le jour en 1935. Il s'agit alors «du Comité de patronage des enfants délinquants et en danger de la Loire» dont le double objectif est d' «aider les mineurs ayant à faire à la justice et aider ceux qui sont défavorisés».

Durant les cinquante premières années, l'association déploie ses actions essentiellement en direction de la protection de l'enfance. Elle développe des établissements à caractère social pour enfants et adolescents ainsi que des services de milieu ouvert, de formation continue et donc de prévention spécialisée.

A la fin des années 80, l'association s'inscrit activement dans la dynamique de changement provoquée par la décentralisation. Elle participe à l'instauration des rapports nouveaux entre «l'autorité publique» et le secteur associatif. Elle propose alors aux nouvelles «autorités de contrôle» d'élargir son champ d'intervention en s'engageant auprès de publics adultes en difficultés sociales, dans le cadre des actions dites «d'insertion et d'accompagnement social». Pour être en cohérence avec l'ensemble de ses activités qui ne se limitent plus au seul domaine de l'enfance et de l'adolescence, l'association change alors de nom au début des années 1990, pour devenir Sauvegarde 42.

Avec le temps, Sauvegarde 42 est devenue une véritable «entreprise associative» qui compte environ 330 salariés.⁴⁶ Celle-ci manifeste, aujourd'hui, la même volonté de protéger les enfants en danger mais de plus, elle souhaite aider des jeunes et des moins jeunes en difficulté sociale, à trouver leur place dans la société. Pour ce faire, l'association réunit des personnes, professionnels du travail social et éducatif, mais aussi des bénévoles qui partagent certaines valeurs fondamentales. Parmi celles-ci, je retiens la reconnaissance de la personne humaine, le respect de sa dignité et de ses droits. D'autre part, les aspirations associatives vont dans le sens des évolutions actuelles en matière de

⁴⁶ Organigramme - Annexe 4

droits de l'enfant, des personnes et des citoyens, qu'il s'agisse des liens parentaux et familiaux, de l'accès à des conditions de vie décentes. Enfin, l'association est très attentive à l'égalité des personnes devant la loi.

Cet ensemble de valeurs sous-tend le projet associatif, qui constitue le cadre de référence pour l'ensemble des acteurs de l'association, que ce soit les membres militants, les bénévoles ou les techniciens salariés.

1.3.2 Le service de prévention spécialisée : l'histoire singulière d'une déliquescence

Si ce service fait partie intégrante de l'association Sauvegarde 42 depuis sa création en 1966, l'intérêt des administrateurs pour ce type de pratique est lui beaucoup plus récent. En effet, la personnalité du directeur-fondateur a clairement favorisé la mise à l'écart de ce service durant plusieurs décennies, ce qui n'a pas été sans effets, et c'est depuis la fin des années 90, que le conseil d'administration (par le biais d'administrateurs relais) rencontre régulièrement les cadres du service.

- **Un engagement authentique : 1966**

Dans les années dites des pionniers de 1946 à 1972, orienter sa vie professionnelle dans des pratiques de travail en milieu ouvert en direction de la jeunesse délinquante, relève très souvent d'une « adéquation entre des perspectives professionnelles et [ma] propre entité »⁴⁷. L'inconvénient est alors d'identifier les acteurs plus comme des militants politiques que comme des professionnels, avec le risque d'entretenir la confusion entre politique et technique, comme si justement ces professionnels avaient à pallier un manque de technicité pour répondre à l'aggravation de la délinquance et des conduites déviantes.

Pour le pionnier, l'engagement est « une réponse à ses propres interrogations autant qu'à l'attente des jeunes qu'il rencontrait...il avait des clés d'entrée dans le vécu de ces jeunes, qu'aucun savoir ne pouvait conférer,..., mais il n'avait pas le recul pour donner sens à son action »⁴⁸ et une traduction d'actes relevant plus d'un style d'existence, d'une façon de se rapporter aux événements, aux autres, à soi-même. Son implication signifie le risque de se perdre jusqu'à un certain point, en se rendant dépendant d'autres volontés et d'autres destins. En insérant sa vie dans une trame qui s'est déjà constituée sans lui, il

⁴⁷ GIRARD V., ROYER J. et PETITCLERC JM. *Cette prévention dite spécialisée*, op. Cit. p.67.

⁴⁸Idem p.33.

apporte comme une chance nouvelle à ceux auxquels il prête son concours et il donne une ampleur à sa propre existence.

En 1966, un jeune éducateur, Pierre Santa Cruz, mandaté par l'ADSEA Loire, dans le cadre d'une O.M.O (observation en milieu ouvert, depuis 1962), mène en parallèle une action⁴⁹ dans un quartier sud de Saint-Etienne. Il accueille chez lui les S.D.F. (sans domicile fixe) de l'époque et gère ce qu'on appellera par la suite, un club de jeunes, dans deux caves mises à disposition par l'office des H.L.M municipaux. Pour être plus efficace, il habite au beau milieu de son lieu d'intervention, (son épouse intervenant bénévolement, tantôt pour accueillir, tantôt pour fabriquer des costumes pour des spectacles, etc.).

La disponibilité du couple est permanente, chaque heure, chaque jour et toute l'année. L'engagement « démesuré » de Pierre SANTA CRUZ le place comme interlocuteur privilégié des jeunes et des habitants du quartier. Enfin, son fonctionnement pour accueillir et prendre en charge les marginaux engage très peu de moyens financiers par rapport aux mesures existantes.

Le fruit de cet investissement est rapidement repéré à un niveau institutionnel. Le bailleur H.L.M., réalisant d'importantes économies (réduction de la dégradation du site), crédite et appuie cette forme d'action. Cette reconnaissance confère à Pierre SANTA CRUZ, un pouvoir qu'il utilise par la suite pour mener à bien son action. La capacité d'accueil des locaux devenant insuffisante, il bénéficie d'appuis pour être entendu auprès du maire de Saint-Etienne, et obtenir en 1968, un bâtiment en préfabriqué, qui faisait jusque là office d'église (tout un symbole, par rapport à l'accueil) à proximité immédiate du quartier de Montchovet. L'ouverture de ce local donne naissance au «Club 2000 », premier lieu d'implantation d'un service de prévention spécialisée dans le département.

A partir de 1970, cette reconnaissance et cette légitimité permettent l'extension du service sur une partie du département. Dans cette période de plein emploi, le problème des jeunes est lié essentiellement au phénomène de « bandes ». Pendant leur temps d'oisiveté, ils consomment beaucoup d'alcool et commettent des petites déprédations gênantes pour leur environnement. Les solutions proposées par Pierre SANTA-CRUZ permettent de pallier le manque de communication entre le monde des adolescents et celui des adultes.

⁴⁹ La naissance du service de prévention spécialisée de la sauvegarde pose le socle de l'histoire de ce type d'intervention dans le département de la Loire.

L'isolement du service est recherché et valorisé, pour favoriser la disponibilité auprès des jeunes et la connaissance des flux et l'idée d'une régulation de ceux-ci s'avère d'ailleurs impossible et impensable pour le fondateur. Personne ne cherche à contester Pierre Santa Cruz : les actions qu'il engage demandent peu de moyens et les résultats sont significatifs. Le traitement des nouveaux problèmes de marginalité des jeunes grâce à des pratiques éducatives originales (accueil en club, appartements en dépannage,...) procure à son fondateur, une « légitimité d'expert »⁵⁰ dans la prise en charge de ces populations.

- **L'engagement en héritage**

Le théâtre d'opération des futurs éducateurs embauchés étant éloigné de lui, le fondateur décide de les garder près de lui pour les former pendant « trois mois minimum »⁵¹. Les critères de recrutement sont calqués sur le propre fonctionnement du fondateur, c'est-à-dire implication et disponibilité totale avec obligation de vivre sur le lieu de travail. Même les personnes mariées doivent se soumettre à ces impératifs. Les éducateurs adhèrent totalement. Leur engagement est absolu et apparemment désintéressé. En attendant, tous les éducateurs adoubés par le fondateur, c'est-à-dire ceux qui reçoivent son aval pour une action, se sentent protégés par son pouvoir. Ils peuvent mener à bien leur projet sans avoir à en rendre de compte à personne d'autre que lui. Les éducateurs ne sont jamais en contact ni avec les élus, ni avec les partenaires. Ce fonctionnement génère pourtant régulièrement des tensions avec ceux-ci, qui ne comprennent pas toujours le sens des interventions.

- **La désillusion : les années 80**

Ce type de pratiques éducatives se développent par la suite, dans le département, à partir de l'engagement d'une personne, qui œuvre à la manière d'un missionnaire et consacre tout au public, dans de l'accueil pur. Quant aux autres services⁵² qui voient le jour, malgré une volonté d'autonomie et d'indépendance, ils subissent « la position omnipotente »⁵³ de Pierre Santa Cruz auprès des décideurs-financeurs.

Dans les années 80, « la question de l'intégration sociale et urbaine gagne en acuité dans les villes, ..., et se double à présent d'une dimension ethnique, dans la mesure où les phénomènes d'exclusion dans les quartiers sensibles touchent une population française d'origine immigrée, visible (Africains, Antillais, Maghrébins), de plus en plus importante, et

⁵⁰ Extrait du rapport d'activités – Juin 1980

⁵¹ Idem

⁵² AGASEF, ANEF, ACARS

⁵³ Propos recueillis auprès du directeur de service de prévention spécialisée AGASEF, Janvier 2000.

de plus en plus discriminée dans l'espace public central »⁵⁴. Certains services de prévention spécialisée s'approprient la position affirmée par F. DELIGNY⁵⁵ qui préconise de « recruter les éducateurs issus du même milieu que ceux qu'ils doivent encadrer »⁵⁶. Au sein du service, pour 22 postes éducatifs (fin 1989), pas moins de 15 éducateurs non qualifiés, tous d'origine maghrébine, vont être embauchés. Les responsables les pensent susceptibles de par leur origine ethnique, d'entrer en contact rapidement avec un public issu pour l'essentiel de l'immigration et ainsi de satisfaire aux objectifs assignés qui sont, de favoriser la proximité, de mieux comprendre et plus rapidement les comportements agressifs des jeunes «qui font peur », de les aider à résoudre leur problème d'insertion professionnelle et surtout d'assurer la paix sociale sur les quartiers.

Dans cette même période, les premiers conflits importants éclatent au sein du service. Les trois secteurs se séparent et deviennent complètement autonomes. Les chefs de service en réfèrent directement au directeur général sans consulter le directeur du service.

- **La fin d'un modèle professionnel : 1985-2000**

En 1985, au moment de la succession du fondateur, ce service étale au grand jour son dysfonctionnement, né, certes, de l'agrandissement du service et de la difficulté à gérer de plus en plus d'hommes éloignés du «père fondateur », mais aussi, de pratiques éducatives devenues obsolètes. Jusqu'en 2000, deux directeurs vont se succéder, issus à chaque fois du service et proposant un modèle de gestion et de management, proches du modèle combattu dans les années 80.

⁵⁴ BEGAG A., ROSSINI R. *Du bon usage de la distance chez les sauvageons*. Paris : Editions du Seuil, Mai 1999. p.15.

⁵⁵ DELIGNY F. *Graine de crapule suivis de : vagabonds efficaces et autres textes*. Paris : Dunod, 2000.

⁵⁶ BEGAG A., ROSSINI R. *Du bon usage de la distance chez les sauvageons*, op. cit. p.16. Depuis, le même principe « des « grand frères » ambassadeurs de la citoyenneté, ... devenus les pivots du maintien de la cohésion spatiale de la ville » a été retenu dans de nombreuses villes et départements pour devenir des Agents Locaux de Médiation ou de Sécurité, tantôt dans les transports en commun, tantôt dans les quartiers, et parfois au compte de bailleurs sociaux, pour assurer une «présence de nuit» afin de prévenir les dégradations sur le bâti et assurer le repos des locataires.

1.4 LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE, AUJOURD'HUI

En janvier 2000, ma prise de fonction fait suite à des circonstances douloureuses puisque le précédent directeur vient de décéder des suites d'une longue maladie. Durant près d'une année, le service avait été géré «de loin» par le directeur général en lien avec les chefs de service.

A cette date, le service de prévention spécialisée de l'ADSEA 42 se trouve discrédité par les politiques (financeurs), les professionnels et les jeunes. Mon arrivée est un signe important voulue par la direction générale et l'association Sauvegarde 42, car les signes de mécontentement dans ce service, l'absentéisme, un non respect du cadre horaire, une absence de travail de rue, un rendu compte de qualité médiocre, une rotation du personnel éducatif⁵⁷, sont nombreux. En interne, malgré de réels efforts des hommes en place, le service reste encore cloisonné, il n'y a pas de rencontres entre secteurs, hormis celles programmées pour présenter de nouvelles dispositions internes. Les chefs de service et les salariés n'étant jusque là, ni habitués à une fonction de contrôle affirmée, ni accoutumés au travail administratif qui l'accompagne, éprouvent des difficultés pour appliquer des directives.

A l'extérieur, dans un contexte social et économique difficile, les éducateurs «...n'ayant jamais appris à argumenter leur intervention, éprouvent des difficultés pour parler du contenu de leur travail »⁵⁸ et leurs réponses pour traiter les phénomènes de marginalité s'avèrent inopérantes. Le service, au même titre que l'ensemble de ce secteur, se perd dans des questions existentielles et l'unité du service tant voulue par le fondateur n'a plus jour.

Ma présence est vécue pour beaucoup comme la signification d'une fin de cycle, comme une page qui se tourne, pour certains même comme une délivrance. Plusieurs éducateurs et cadres s'autorisent à quitter le service pour tenter une autre aventure professionnelle.

⁵⁷ De 1997 à fin 99, sur douze postes éducatifs disponibles, vingt deux professionnels ont été recrutés et n'ont fait généralement qu'un bref passage d'un à trois mois, malgré des contrats à durée indéterminée. Ces postes sont restés vacants pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois, et quand ils ont été pourvus, les candidats étaient, généralement, sans qualification et pour la majeure partie, issus des quartiers sensibles et de même origine ethnique que la population rencontrée. Données extraites des archives concernant le personnel.

⁵⁸ Propos recueilli auprès d'un éducateur du service, 41 ans, depuis 13 ans en prévention spécialisée, Janvier 2000

Ces opportunités activent l'arrivée successive de nouveaux cadres et l'embauche de nouveaux éducateurs, ce qui me permet de réorganiser le service de prévention spécialisée en épurant une partie du passé, en composant avec un certain «héritage», en introduisant des méthodes inédites et surtout en m'inspirant fortement des attentes du Conseil Général, notre seul financeur et donc unique interlocuteur sur le département.

1.4.1 L'élaboration d'un référentiel de service

Arrivant donc au moment où les orientations du conseil général, en matière de prévention sont réactualisées, mais aussi dans une période où l'alternative sécuritaire devient prédominante, je décide d'engager un travail avec les chefs de service et les équipes éducatives, qui puissent nous permettre, par étapes, et dans un temps que je considère comme raisonnable (2 à 3 ans) :

- d'améliorer l'organisation
- d'améliorer la professionnalité individuelle et collective des acteurs
- d'inventer des outils qui puissent servir la lisibilité et visibilité de notre travail sur les territoires, en nous différenciant des pratiques de sécurité tout en co-produisant de la tranquillité publique

Autrement dit, dans un service que je découvre comme difficilement organisable⁵⁹, puisque les équipes sont à distance du siège, qu'elles n'ont pas l'habitude de rendre compte de leurs actions, que les règles et les procédures sont partiellement absentes, je propose, en corrélation avec la réorganisation fonctionnelle du service, l'écriture d'un référentiel technique et pédagogique (projet de service) qui puisse traduire de manière concrète la nouvelle organisation que je souhaite développer : «L'entreprise, son organisation, sa politique ne sont pas des réponses, mais un construit par des acteurs intégrant les contraintes comme élément des stratégies »⁶⁰. Les finalités⁶¹ sont :

A l'interne :

- Identitaire, symbolique et culturel. Le référentiel permet de réaffirmer son appartenance à un service, une organisation. Il permet de donner la parole aux acteurs de terrain et de

⁵⁹ En référence à la population dont s'occupe la prévention spécialisée, qui est dite non «organisable» dans les textes fondateurs.

⁶⁰ BERNOUX P. *La sociologie des organisations*. Paris : Éditions du Seuil, 5^{ème} édition, 1985. p. 116.

⁶¹ LEFEVRE P. *Guide de la fonction de directeur d'établissement social et médico-social*. Paris : Dunod, 1999. p.151.

transformer celle-ci, pour définir ensemble les nouvelles procédures d'intervention sur les territoires, et repenser les stratégies éducatives.

- Technique : il identifie clairement les postures éducatives et notre capacité d'intervention. Le référentiel est ainsi un outil permanent à la disposition de chaque acteur du service.

A l'externe :

- Politique et stratégique. Le référentiel s'inscrit dans le cadre des orientations du conseil général. Il s'inscrit aussi en référence aux valeurs associatives. Interactif, il prend la forme d'un outil adaptable, afin de ne pas s'institutionnaliser. La nécessité, ici, est de le rendre opérationnel selon les évolutions du champ social, des territoires et toutes nouvelles formes d'organisations internes et externes. La loi du 2 janvier 2002 est un exemple qui nous amène depuis peu à reconsidérer notre référentiel.

- Contractuel. Le référentiel est le socle du service pour engager un processus de contractualisation avec le conseil général, voire les communes ou communautés de communes.

1.4.2 Une réorganisation globale et fonctionnelle du travail

Cette nouvelle organisation de travail est mise en place dès les premiers mois de mon arrivée. Je cherche rapidement à fédérer les trois chefs de service dans une équipe de direction, car ils sont peu à l'aise dans leurs fonctions, multipliant le rôle d'éducateur et de « chef ». Leur fonction d'autorité et de contrôle est soit floue soit non assumée. La mise en place d'une réunion de «l'équipe de direction» chaque semaine et l'affirmation de leur rôle de cadre hiérarchique sont alors, les deux vecteurs d'un changement important dans la prise en compte de leur mission. Ils disposent désormais, d'un pouvoir formel au sein de l'organisation, d'une capacité d'action et de régulation et d'un rôle d'interface avec les élus des communes où leurs équipes interviennent. Ils assurent le suivi des actions entreprises par les éducateurs en cadrant les disponibilités techniques et financières, facilitent les choix et coordonnent les moyens logistiques entre les équipes. Ils sont le lien privilégié et permanent entre les équipes et le service, et à ce titre, ils assurent la circulation officielle de l'information. Ils organisent et animent les réunions d'équipe et de secteur, fixent des objectifs, des priorités, centralisent l'information du terrain que transmettent les éducateurs, établissent les évaluations de secteur et œuvrent à la cohésion des équipes.

Je réinstaure aussi le principe de délégation développé au sein de l'association et par effet de cascade, jusqu'aux éducateurs dans leur capacité à prendre des initiatives, à en

être responsables et à rendre compte de celles-ci. Comme P. Bernoux, je pense que « La délégation est une organisation du pouvoir. Elle permet de responsabiliser les acteurs internes, elle développe les marges d'autonomie, elle entretient la créativité et la compétence, elle oblige chacun à se repérer dans un ensemble institutionnel »⁶².

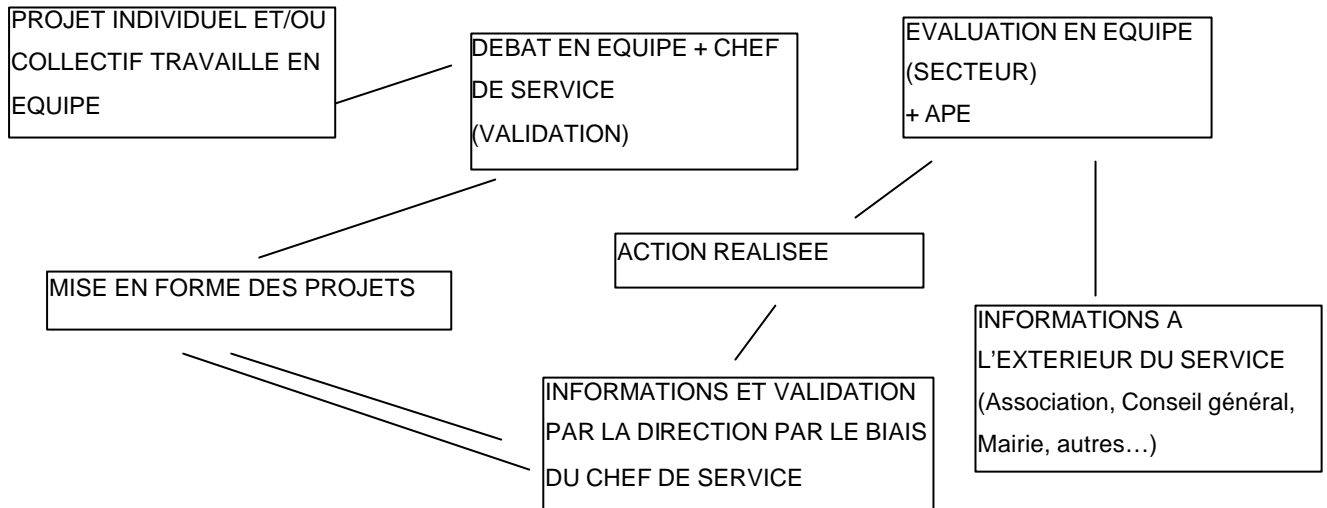
Toute cette réorganisation travaillée en équipe de direction est ensuite soumise à la validation de la direction générale de l'association. Ce nouveau cadre de travail qui s'affine au fil du temps se présente ainsi :

- un planning prévisionnel par éducateur chaque début de semaine, pensé et réalisé en collaboration avec les éducateurs et les chefs de service, à partir d'une semaine de travail type établie du lundi au vendredi
- la suppression du « samedi systématique », pour revenir à un temps de travail le week-end, pensé selon des actions déterminées ou bien selon la réalité du territoire ou encore suivant le public ciblé
- l'instauration d'un cahier de bord individuel pour relater la semaine de travail, plus du point de vue qualitatif que quantitatif (le cahier de liaison par équipe est conservé)
- la mise en place de réunions d'équipe hebdomadaire et d'une réunion de secteur tous les 15 jours, animées par les chefs de service
- la mise en place d'une réunion de service trimestrielle, animée par le directeur
- une réunion trimestrielle pour chaque équipe avec le directeur
- la mise en place de séances d'analyse de la pratique, par équipes, et chaque semaine, animées par un psychologue
- et l'instauration de commissions de travail inter-équipes et inter-secteurs, animées toutes par les chefs de service, hormis la commission « référentiel », animée par le directeur.

Quant à l'organisation administrative et comptable, je ne procède à aucun changement, dans la mesure où les deux secrétaires à ½ temps, se complètent.

⁶² BERNOUX P. *La sociologie des organisations*, op. cit.

Après 12 mois de présence, « l'effet Hawthorne »⁶³ joue parfaitement, car soumis à un regard neuf, donc à une observation complètement nouvelle de leur travail, les éducateurs (anciens et nouveaux) se sentent valorisés et réagissent positivement au fait que l'on s'occupe d'eux pour améliorer leur situation. Cette organisation provoque néanmoins le départ de quelques « anciens », incapables d'entrer dans ce nouveau cadre de travail avec une procédure de mise en œuvre d'une action représentée de la manière suivante :



Ici, « la réussite de l'entreprise réside dans sa capacité à maîtriser un système nécessaire de concurrence-coopération. Tous les individus et les groupes doivent coopérer alors qu'ils sont – et se savent – concurrents dans beaucoup de domaines. Il s'agit de bien gérer ses frontières là où chacun est en contact avec l'autre »⁶⁴.

- **La formation**

« La politique de formation des personnels salariés représente un atout majeur au service du projet d'établissement »⁶⁵. Devant la difficulté de recruter du personnel qualifié

⁶³ Idem. Effet Hawthorne : C'est une enquête menée de 1927 à 1932, à l'usine Hawthorne de la Western Electric Company, qui fournit à Elton MAYO (1880-1949) l'occasion de fonder ses conceptions sur une démonstration empirique des mérites de la coopération sociale. Elle lui fait découvrir, contre toute attente, que les conditions matérielles n'ont pas d'influence sur le comportement des ouvrières, et qu'en revanche la conscience de leur participation à une équipe de travail est déterminante. Mayo tire les conclusions de son enquête dans deux petits ouvrages qui ont un retentissement considérable : Les Problèmes humains de la civilisation industrielle (The Human Problems of an Industrial Civilization, 1933), et Les Problèmes sociaux de la civilisation industrielle (The Social Problems of an Industrial Civilization, 1947).

⁶⁴ BERNOUX P. *La sociologie des organisations*, op. cit. p. 13

⁶⁵ MIRAMON J M, COUET D., PATURET JB. *Le métier de directeur, techniques et Fictions*. Paris : ENSP, 1997, révisé 2001, 2ème édition.

«éducateur spécialisé», j'opte dès le départ, pour l'embauche de moniteurs éducateurs, conseillères sociales et familiales, et défasiens (DEFA). Ajoutés à ces nouveaux personnels, la présence dans le service de personnes non qualifiées (abandon en cours de formation, difficultés pour intégrer les écoles de formation,...) témoigne du peu de professionnalité auquel je me trouve confronter. La formation devient pour moi, un outil de management fort et indispensable, pour remobiliser les acteurs de terrain, aider les nouveaux à se construire des outils de compréhension de ce champ qu'est la prévention spécialisée, en un mot favoriser la construction d'une culture professionnelle commune. Depuis, près de cinq ans, les nouveaux professionnels participent obligatoirement à une formation sur «le travail de rue», et sur les «approches du métier d'éducateur en prévention spécialisée», organisées par le CNLAPS⁶⁶. Pour les éducateurs non diplômés, tous sont réinscrits dans un processus de formation qualifiante.

- **Situation actuelle**

En 2005, 26 postes éducatifs se répartissaient sur 3 secteurs (Saint Etienne – La Vallée du Gier – Ondaine)⁶⁷. Chaque site est animé et dirigé par un Chef de Service Educatif. Sous le contrôle de ce dernier, les travailleurs sociaux de chaque secteur mettent en œuvre des actions éducatives individuelles ou collectives, parfois en partenariat, évaluées et réactualisés régulièrement, à chaque fois, en référence avec le projet de service, dont l'écriture a lieu entre 2000 et 2001.

Les équipes sont assez jeunes : la classe d'âge de la plupart des éducateurs s'échelonne entre 25 et 35 ans, avec une proportion importante de moins de 35 ans. Les plus de quarante ans font figure d'exception, alors qu'au niveau national⁶⁸, ils sont 41% à dépasser cet âge. La moyenne se situe, pour le service à 35 ans. Très peu ont connu la période du fondateur du service et les trois quarts ont en 2005, près de 5 ans de présence (50% ont moins de 5 ans d'ancienneté sur le plan national)⁶⁹.

Si certains ont débuté leur carrière en Prévention Spécialisée, d'autres viennent d'horizons très différents et leurs motivations de départ sont variées. A leur arrivée, peu témoigne d'un réel intérêt pour ce secteur d'intervention, mais ils reconnaissent par la suite trouver une forme d'engagement et une organisation de travail compatibles avec leurs aspirations.

⁶⁶ CNLAPS : Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée

⁶⁷ Carte représentant les territoires d'intervention – Annexe 5

⁶⁸ «*La prévention spécialisée, enjeux actuels et stratégies d'action* », op. cit. p.26.

⁶⁹ Ibid.

Au sein des équipes, il y a, comme sur le plan national⁷⁰, mixité des profils :

- 50% sont éducateurs spécialisés pour 50,64% au niveau national
- 30% sont moniteurs éducateurs pour 7,90% au niveau national
- 8% possèdent une autre formation (Conseillère Sociale et Familiale, DEFA, BEATEP) pour 25% au niveau national
- 12% sont encore sans formation qualifiante dans le secteur pour 16,45% au niveau national
- 60% du personnel éducatif est masculin pour 52,4% au niveau national
- 40% (hommes/femmes confondues) sont originaires du maghreb.

- **Les moyens financiers**

Le service est financé dans sa totalité par le conseil général de la Loire. Jusqu'à présent, le département a toujours clairement annoncé que la prévention spécialisée restait de son domaine unique de compétence. Pour comparaison, au niveau national, le financement par les départements est à hauteur de 87,51%⁷¹. Le budget annuel réalisé en 2004 a été d'environ 1,2 millions d'euros alloués par un seul financeur et hors moyens supplémentaires ou complémentaires qui peuvent exister en sollicitant le « contrat de ville », ou d'autres administrations, telles la Direction Jeunesse et Sport, la Caisse d'Allocations Familiales, la Région, etc. Cette position avec un financement global émanant d'un seul organisme est une plus value significative dans la gestion du service.

Je propose, comme les 3 autres associations et après validation par le conseil d'administration, un budget prévisionnel que je négocie avec les services compétents de l'ASE. Depuis plusieurs années, le conseil général le valide sans trop de difficultés, dans le respect d'un taux directeur annoncé, tout en ayant créé huit postes en cinq ans (dont 4 pour le service Sauvegarde 42).

- **Les lieux d'implantations**

Près de la moitié des travailleurs sociaux (13) interviennent sur Saint-Etienne, sur quatre quartiers reconnus comme ZUS (Zones Urbaines Sensibles). Le secteur de la Vallée du Gier dispose de 8 éducateurs répartis sur six communes de moyenne importance, mais où se concentrent de nombreuses difficultés. Le secteur de l'Ondaine, quant à lui, enregistre la présence de cinq travailleurs sociaux. Ils sont présents sur trois communes en zone rurale.

⁷⁰ Idem p.25.

⁷¹ «La prévention spécialisée, enjeux actuels et stratégies d'action », op. cit. p.24.

- **Un projet en lien avec les objectifs du Conseil Général**

Après quelques semaines de présence et après avoir posé un diagnostic sur la situation du service, j'ai présenté à l'ensemble des salariés (avec l'accord du conseil d'administration et du directeur général) mon projet décliné en plusieurs axes de travail, tenant compte des contraintes imposées par le financeur, l'association et la situation du service. Ces orientations, à la base de l'écriture du référentiel de service, peuvent se résumer ainsi :

- Instaurer une organisation de travail repérable en interne et en externe
- Favoriser le retour à un travail de rue
- Définir les typologies des publics rencontrés sur les territoires
- Décliner désormais les actions individuelles et collectives à partir des concepts « d'accompagnement éducatif individualisé » et « d'accompagnement social individualisé » au lieu de proposer des prestations (animation, club, etc.)
- Se doter d'outils performants pour communiquer, favoriser la reconnaissance du service et donc, valoriser le travail des salariés
- Développer le partenariat et la mise en réseau des compétences
- Inscire le travail avec les familles comme obligatoire

Fort de cette réorganisation, impliquant l'ensemble des acteurs du service ainsi qu'une prise en compte de la réalité et du contexte social de territoires hétérogènes sur lesquels ils interviennent, les situations individuelles s'améliorent et l'engagement collectif nécessaire à une redynamisation du service se confirme. Malgré tout, le rendu compte sur leurs pratiques auprès de plusieurs types de public, leurs observations et l'information concernant leurs sites d'intervention restent pauvres. C'est pour moi la confirmation que très peu exploite ou savent exploiter une présence auprès de jeunes cristallisant un fort sentiment d'insécurité. Les éducateurs sont face à une jeunesse qui les déstabilise et à des exigences des élus, des partenaires, des financeurs, qui les pressent de « raconter » ce qu'ils savent de la vie du quartier. Mais les éducateurs, comme les cadres de direction, ne réussissent pas à rendre identifiable cette présence dans la rue, comme pouvant être les prémisses d'une relation éducative et le champ d'une observation sociale qui puisse participer à la co-production de sécurité.

2 DE LA QUESTION EDUCATIVE A LA PREOCCUPATION SECURITAIRE

Depuis de nombreuses années, l'implantation sur certains territoires du département de la Loire pose la question récurrente de l'absolue nécessité d'une intervention de Prévention Spécialisée. Plus précisément, les élus et les techniciens de l'ASE n'identifient pas clairement les difficultés et donc les besoins du public, voire des publics, que rencontrent les quatre associations de prévention spécialisée. Suivant l'interlocuteur, la position est paradoxale. Quelques uns confirment que la prévention spécialisée n'est pas la prévention de la délinquance, d'autres nous attendent essentiellement sur ce segment de notre champ d'intervention. Mais la réalité est beaucoup plus complexe...

Dans certains lieux, on trouve majoritairement un public de 12 à 25 ans, en difficulté passagère (scolaire, familiale, mal être lié à l'adolescence) avec un risque de marginalisation peu affirmé, mais qui oblige à un soutien actif. Par contre, pour la grande majorité des secteurs, et plus précisément, nous concernant, la moitié de nos secteurs d'intervention (5), les problématiques et les conséquences sont bien réelles et partagées par l'ensemble des intervenants, avec des variantes : dégradation du bâti, conflits de voisinage ou de communauté, petite ou/et grande délinquance, toxicomanies (drogues douces ou/et drogues dures, alcoolisme,...), trafics divers, phénomènes de «bandes», comportements violents ; le tout sur fond de misère sociale, familiale, morale et psychologique, de précarité et de chômage, d'échec et de rupture scolaire. Bien entendu, tous ne cumulent pas ces handicaps, mais chacun s'y retrouve peu ou prou, tout en se gardant d'être réducteur ou à l'inverse de forcer le trait. J'ajoute, encore, que s'il existe une variété de problématiques, l'origine ethnique, la plus ou moins mixité dans la rue, la structure sociologique des quartiers, la concentration des habitants, la proportion de jeunes, la configuration du bâti, la situation géographique, induisent des variations de comportement. Ainsi, les réponses, démarches et postures éducatives du personnel en sont forcément influencées. Et s'il y a unicité sur les grands principes d'intervention, chaque éducateur, en accord avec son équipe et son cadre de référence, se doit de définir une stratégie d'approche et une adaptation permanente.

Si la jeunesse interpelle, aujourd'hui, c'est qu'elle a profondément changé. Mais plus encore que la jeunesse, c'est la représentation de groupes de jeunes en bas d'une cage d'escaliers» qui symbolisent cette nouvelle jeunesse. Qu'elle habite une zone rurale ou un quartier en zone urbaine sensible, ce qui caractérise ces jeunes c'est qu'on les nomme communément « jeunes des banlieues », rendant ainsi caduque ou presque, toute objectivation de la réalité. Qui sont ces jeunes, issus d'un milieu populaire, souvent

français de « souche » ou issus de l'immigration, qui adhèrent à une « culture de banlieue » et qui dès 10 ans, arpentent les rues, ou bien « rouillent » désespérément au bas de leur cage d'escalier ? Qui sont ces jeunes, mobilisant tous les dispositifs, et qui produisent, si ce n'est de l'insécurité, un sentiment d'insécurité ?

Avant de circonscrire plus précisément mon propos au contexte local, je ne peux pas faire l'impasse dès le début de cette partie sur des notions théoriques concernant la typologie des publics rencontrée en prévention spécialisée, dans une rue qui s'est, elle aussi, transformée, et vivant au cœur de ce que j'appelle une complexité sociale, si ce n'est ignorée, au moins sous évaluée.

2.1 UNE COMPLEXITE SOCIALE IGNOREE ?

2.1.1 Les métamorphoses de la jeunesse à l'épreuve du territoire

Il est convenu de reconnaître que les débordements des jeunes n'ont cessé de troubler la quiétude des adultes : à Athènes, la jeunesse dorée menée par Alcibiade a causé de célèbres scandales ; à Rome, au temps de Catulle, les « nouveaux » s'opposaient bruyamment aux goûts et aux traditions des vieux. Au XIX^e siècle, des troupes d'étudiants saccageaient littéralement des villes universitaires (particulièrement en Allemagne)... Pourtant, au fil du temps, le regard porté sur eux a changé.

- **Apparition d'une nouvelle catégorie sociale : la jeunesse**

Dans les sociétés archaïques, une vie se déroulait normalement selon un cours en quelque sorte immuable. A chaque âge étaient dévolus des rôles sociaux précis, et il était pratiquement impossible de contrevenir aux règles. Les rites de passage entre l'enfance et l'âge adulte étaient à cet égard particulièrement expressifs. Ainsi, le temps vécu par un individu se confondait avec le temps social et même avec le temps cosmique dans une répétition sinon immuable du moins en évolution prévisible et normée.

Le thème de la jeunesse est paradoxalement un phénomène nouveau, car ce groupe social n'existait pas jadis, en tant que tel. C'est à partir du XX^e siècle que la jeunesse devient une catégorie que l'on borne plus facilement en évoquant l'adolescence et les phénomènes qui s'y rapportent. La jeunesse entre dans un processus d'allongement, qui se poursuit encore aujourd'hui (surtout avec l'allongement de la scolarité) et les rites de passages s'affaiblissent. Cette jeunesse qui plus tard sera nommée «jeunesse des banlieues» va s'approprier au fil du temps les modèles de la jeunesse américaine, jusqu'à se construire ses propres modèles identificatoires.

- **De la culture rock...**

L'invention de la culture rock est le début d'un phénomène où la jeunesse va chercher perpétuellement à s'identifier à un courant, un style, un mode de pensée. Ce phénomène social et culturel et cette appropriation se vérifieront au fil du temps avec l'apparition de la culture pop. Cette « culture du vertige » (utilisation de la drogue, création artistique, le flash, la vibration) s'éloigne de la problématique sociale proposée par la culture rock. Le temps de la jeunesse devient un temps propre et puise dans la culture de masse ses modèles et styles de vie jusqu'à devenir bientôt une valeur marchande, pour toutes les générations. C'est avec cette première génération que les éducateurs du service travaillent dans les années 60, se bornant exclusivement à prendre en compte les temps de loisirs.

A l'orée des années 80, de curieux adolescents, rasés, bruyants, dérangeants, « aboient » leur contestation sous la forme d'un anarchisme intuitif et individuel qui vise le refus des contraintes sociales et la transgression des tabous. Néanmoins, ce public reste en marge des populations des quartiers et si sa présence inquiète, elle ne soulève pas de mesures particulières. Les éducateurs, uniquement ceux travaillant en centre ville, ont alors l'occasion de rencontrer ce public.

- **... à la culture des banlieues**

C'est en 1983 que s'implante en France, le rap, porté majoritairement par les jeunes d'origine africaine (black – beur). L'époque coïncide avec le réveil de ces démons de la mythologie urbaine que sont les banlieues, où le désœuvrement et le « spleen » dominant. Entre temps, sous les effets de la crise économique, la France est le théâtre de nombreux drames sociaux et la montée des idées xénophobes fragilise davantage la position des cibles désignées (les maghrébins) à la vindicte populaire.

Ainsi, durant l'été 81, dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, les premières émeutes de jeunes éclatent. La violence orchestrée par des jeunes « d'origine maghrébine en majorité »⁷² s'exprime brutalement (voitures brûlées, affrontements violents avec les forces de police). Ces événements rappellent aux autorités publiques l'urgence de nouvelles actions devant des quartiers déshérités à la périphérie des grandes agglomérations, conséquences des constructions à la va-vite des années 60, aggravées par un long désintérêt et par les effets ravageurs d'un chômage chronique. Les multiples violences ordinaires et quotidiennes (troubles de voisinage, tapage nocturne,

⁷² JAZOULI A. *Jeunes des banlieues, violence et intégration : le dilemme français*, in Etude exploratoire pour le compte du FAS. ADRI, décembre 1990. p.9.

vandalisme, vol à la tire, commerce de drogue) subies par les habitants des quartiers, se transforment radicalement, pour devenir ce qu'on a appelé ces dernières années, les « violences urbaines ». D'autres quartiers que l'on nomme tous sous le même vocable « banlieues » sont pris des mêmes secousses (saccages de centres commerciaux ou d'équipements municipaux, courses-poursuites avec la police, jets de pierre sur les transports en commun, les véhicules des pompiers...). La presse, locale et nationale, diffuse largement sur ces troubles « de façon parfois discutable et tapageuse »⁷³ et fait découvrir au grand public l'existence de quartiers comme le Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, le Val Fourré à Mantes-la-Jolie, et plus près de nous, les quartiers de Montchovet avec sa « Muraille de chine »⁷⁴ et Montreynaud, à Saint-Etienne. Pour Didier Lapeyronnie « ...on ne résoudra pas les problèmes de ces cités sans reconstituer la capacité sociale des gens qui les habitent. Ces zones de marginalité combinées à une forte présence d'étrangers, comparables aux quartiers pauvres américains, apparaissent aujourd'hui dans tous les pays européens. Elles seront désormais au centre du débat politique »⁷⁵.

Si les constats de marginalisation des jeunes des quartiers difficiles se présentent sous des expressions collectives ciblées sur un territoire, la position d'exclusion se définit comme une « non classe » selon l'expression empruntée à P. Rosanvallon, qui la nomme sur le champ « d'une difficulté à établir une relation sociale »⁷⁶. Cette marginalisation, cette « galère n'est pas l'expression d'une tradition et d'une sous culture.... mais.... la désorganisation a brisé la filiation culturelle des jeunes... »⁷⁷.

2.1.2 La prévention spécialisée au cœur des zones urbaines sensibles

La prévention spécialisée intervient prioritairement dans les ZUS⁷⁸, habités en 1999, par 4,67 millions d'habitants. Si la pyramide des âges tend à se rapprocher de la moyenne nationale, il faut constater que dans ces zones :

⁷³ JAZOULI A. *Jeunes des banlieues, violence et intégration : le dilemme français*, op. cit. p.35 : l'auteur fustige « le délire médiatico-sociologique autour des bandes (...) véritable scandale, qui pose la question de la déontologie et de la simple honnêteté intellectuelle ».

⁷⁴ Le maire de Saint Etienne s'attaque à la « Muraille de chine », journal Le Monde du 19 Septembre 1995. En mai 2000, ce bâtiment (un des plus longs d'Europe) a été détruit.

⁷⁵ LAPEYRONNIE D. *L'intégration des minorités immigrées : la France et la Grande-Bretagne*. ADRI, novembre 1990.

⁷⁶ ROSANVALLON P. *La nouvelle question sociale*. Paris : Editions du Seuil, 1995. p.203.

⁷⁷ DUBET F. et LAPEYRONNIE D. *Les quartiers d'exil*. Paris : Editions du Seuil, 1992. p.128.

⁷⁸ « Zones urbaines sensibles : un enjeu territorial de la cohésion sociale », op. cit.

- la part des moins de 20 ans représente 31,5% de la population, alors qu'elle n'est que de 24,5% en France métropolitaine
- la part des familles monoparentales progresse plus vite qu'ailleurs (15% du nombre de ménages contre 8% en France métropolitaine) et que ces familles se composent pour 21% de trois enfants ou plus, alors que sur le reste du territoire, on estime la proportion à 13%
- la population étrangère reste surreprésentée (18% d'immigrés) alors qu'à l'échelle nationale, ils représentent 7,5% de la population
- il y a 27% de ménages pauvres, c'est-à-dire presque trois fois plus que le reste de l'espace urbain
- en 2003, environ 20% de la population active des ZUS est au chômage, soit le double du taux de chômage national
- le chômage touche 1,6 fois plus les jeunes de 15 à 29 ans que dans les unités urbaines
- les étrangers sont plus touchés que les français, avec, à situation comparable, un risque d'être au chômage majoré de 15 à 17 points
- la proportion de personnes sans diplôme est en 1999, près de 1,8 fois supérieure, surtout chez les jeunes. 17% des 15-24 ans non diplômés résident en ZUS
- les habitants des ZUS déclarent beaucoup plus fortement qu'ailleurs être victimes, à titre individuel ou collectif, de dégradations et de vandalismes. C'est le cas pour 52% des ménages contre 26% sur les autres territoires.

Cet état des lieux porte sur 751 ZUS, mais il faut se garder de porter un regard trop négatif sur l'ensemble des données qui différencient ces quartiers du reste du territoire national. En effet, la jeunesse et la diversité culturelle sont aussi des atouts dans la dynamique de développement de ces zones urbaines. Néanmoins, la concentration et la massification de ces paramètres, exacerbent les conduites à risque d'une partie de la population, en l'occurrence les jeunes de 16 à 20 ans.

2.1.3 La rue, un espace public qui se privatise ?

- **D'un lieu ouvert...**

Le mot « rue » vient du latin « ruga » qui ne signifie pas rue ; en latin la rue se dit « via », la voie, le chemin, la route. « Ruga » signifie la ride : la ride sur le visage de l'homme qui vieillit, la ride du fruit qui sèche, et par extension le pli de la toge ou du vêtement. Il s'agit tout à la fois d'une trace, d'un creux, d'un vide. D'un vide entre deux pleins qui font bords. Par métaphore, il peut s'agir de la ville.

Dans les années 40/50, lorsque se crée la prévention spécialisée, la rue est avant tout un lieu de passage, un lieu intermédiaire, indéfini et sans doute un lieu de danger, puisque instable. Ce lieu ouvert, c'est-à-dire, libre et sans contraintes qu'impose un espace clos, celui des maisons, des cafés, des prisons, est essentiellement investi par des « filles », des voleurs, des dealers... mais très peu encore par des éducateurs de rue. A ce moment là, la rue est un lieu d'échanges et de production⁷⁹.

Aujourd'hui, l'utopie des grands ensembles, villes parfaites, rationnelles et fonctionnelles faites uniquement de pleins se trouve subvertie. Et ce qui caractérise toute utopie, lieu sans lieu, c'est l'absence de loi extérieure dans une ville idéale où le bien régnerait. Pourtant, aucune société ne peut exister sans loi ou alors cette absence ne peut être que symbolique. Le déséquilibre se crée de plus en plus sur l'extérieur (rue). La modification des rapports dans la maison joue aussi, puisque l'absence symbolique ou réelle du père que l'on retrouve dans 12% des situations d'accompagnements traitées dans le service en 2004 et le manque de repères éducatifs contribuent désormais à vider le plein dans le vide. La rue, considérée un temps, comme un espace social, lieu de socialisation, se liquéfie, s'étiole, se transforme. Elle n'est plus un lieu de passage, mais bien plus un lieu où l'on séjourne. Dans la rue, on se presse, on se bouscule. Parfois, on se croise sans se voir.

Pour « l'éducateur de rue », les lieux occupés par les jeunes ne sont plus uniquement la rue, mais aussi les squares, les porches d'immeubles, les cages d'escaliers, parfois, les espaces commerciaux ou publics, les cafés, les équipements socioculturels,...), en étant disponible, à l'écoute, et observateur de leurs modes de fonctionnement, afin d'intégrer leurs codes et leurs rituels d'organisation. C'est dans ces endroits, que naît l'offre de relation proposée par les éducateurs du service, soucieux de limiter l'éducation que retiennent les jeunes, celle de la rue. Cette prise en compte des jeunes en grande difficulté (troubles de la personnalité, de la conduite et de l'affectivité, voire d'autres pathologies plus prononcées), avec une forme d'approche spécifique et originale qui consiste à « aller vers » eux, sur leur territoire, est fondamentale pour nouer un contact, établir une relation de confiance, afin de les aider à donner un sens à leur existence sociale. Pour le jeune Z., 18 ans, qui répond à Karine (éducatrice arrivée récemment dans le service) : « ...trois types d'éducation possibles : l'éducation des parents, l'éducation de l'école ou la meilleure, l'éducation de la rue,..., c'est celle-là que j'ai choisi... ».

⁷⁹ LEFEBVRE H. *Le droit à la ville*. Paris : Editions du Seuil, 1974.

L'espace public s'inscrivait autrefois sur un territoire qui produisait à la fois les ressources financières et la sociabilité. L'individu était porteur d'ordre social. L'exemple des pères sur le quartier de «Montreynaud »⁸⁰, illustre l'époque où, travaillant la nuit, leurs enfants étaient « contraints » de respecter leur repos, le jour, dans la rue, sur les places de la cité. Le chômage invalidant leur «présence-absence », autant dans la cellule familiale que dans l'espace public, a laissé peu à peu les jeunes s'approprier le territoire. Cette position « en bas des immeubles » leur permet « d'être vus et de voir » : ils marquent ainsi leur espace, mais globalement «les rapports sont marqués par l'évitement (...) tous les espaces intermédiaires entre privé et public s'étiolent. Le privé se replie sur l'appartement et le public devient hostile (...) les jeunes, véritables habitants de la cité, paraissent être les propriétaires des espaces ouverts comme les parkings, les pelouses, les caves, les cages d'escalier... »⁸¹.

- **...à un lieu sous contrôle**

Certains quartiers sensibles ou difficiles deviennent parfois des zones de « non-droit » où la police n'entre pas ou plus. Quelques jeunes (dès 12/13 ans parfois) issus d'un milieu populaire, souvent français de « souche » ou issus de l'immigration, qui adhèrent à une « culture de banlieue », y sévissent et tentent de substituer « leur » loi à la loi républicaine. Ici, les réponses apportées par les éducateurs ne produisent pas d'effets auprès d'un public, glissant vers la marginalisation sociale et devenant imperméable aux courants moraux ou légaux, fermé à toutes formes de discours, transgressant le droit commun et s'imposant par la menace, le racket, les trafics, la violence.

L'insécurité est alors importante et la destruction du mobilier urbain alimente la stigmatisation des quartiers difficiles. De même, les agressions visant les services publics, les médecins installés sur les quartiers, les pompiers, les taxis, les personnes fragiles, comme les handicapés ou les personnes âgées, trouvent trop souvent un écho, voire une mise en scène dramatique dans les «médias, (où) les praticiens du social viennent en première ligne »⁸².

Les pouvoirs publics essaient d'endiguer cette «explosion de violence urbaine» et lutter contre l'insécurité :

⁸⁰ Montreynaud : quartier de St. Etienne, Loire, 10 000 h, où le service de prévention spécialisée de la Sauvegarde intervient depuis 1980.

⁸¹ DUBET F. , LAPEYRONNIE D. *Les quartiers d'exil*, op. cit., p. 70.

⁸² ION J. *Le travail social au singulier*, op. cit.

- en votant des lois (la Loi du 18 Mars 2003 pour la sécurité intérieure qui traduit les orientations fixées dans la loi du 29 août 2002 de programmation pour la sécurité intérieure ; la loi du 9 septembre 2002 d'orientation pour la Justice)
- en créant de multiples dispositifs (Contrat de ville, Fonds européens, ANRU, etc.) impliquant des acteurs locaux divers (chefs de projet, chargés de mission, agents locaux de médiation, centres sociaux, écoles, ZEP, Prévention spécialisée,...), qui ont en partie ou en totalité, pour cible la jeunesse. Pourtant, ces « opérateurs locaux » qui interviennent sur des projets renouvelables et à entrées variables, s'ils agissent parfois de manière interactive, bien souvent le manque de « cohérence globale » à l'échelle des territoires est patent.
- en essayant d'adapter une pratique fondée par la prévention spécialisée qui est le « aller vers ». Qu'ils se nomment agents d'ambiance, agents de médiation, grands frères, modérateurs urbains ou agents de nuit ..., d'autres que les éducateurs de rue occupent le terrain, rencontrent les jeunes et revendiquent la rue comme point de référence central de leur intervention. Ils ne sont pas forcément qualifiés et dans la grande majorité des cas, s'ils ne sont eux-mêmes issus de ce terrain, du moins sont-ils les bénéficiaires des dispositifs qu'ils sont chargés d'activer. S'ils arborent chacun leurs couleurs (blousons), l'objectif qui les a placés au cœur de l'espace public est identique : favoriser la médiation et le contrôle social, en un mot veiller à réduire l'insécurité.

La multiplication de ces interventions met sous surveillance des jeunes dans leur quartier, réduisant leur moindre espace de liberté, jour et nuit. L'action des éducateurs est donc appréhendée et perçue par les jeunes dans ce contexte particulier et je note le risque de confusion des genres susceptibles d'engendrer parfois de la violence contre les travailleurs sociaux. J'essaierai de montrer plus loin, la nécessité de resituer le travail de rue comme une offre de relation qui se caractérise et rend compte différemment, jusqu'à servir d'observatoire social.

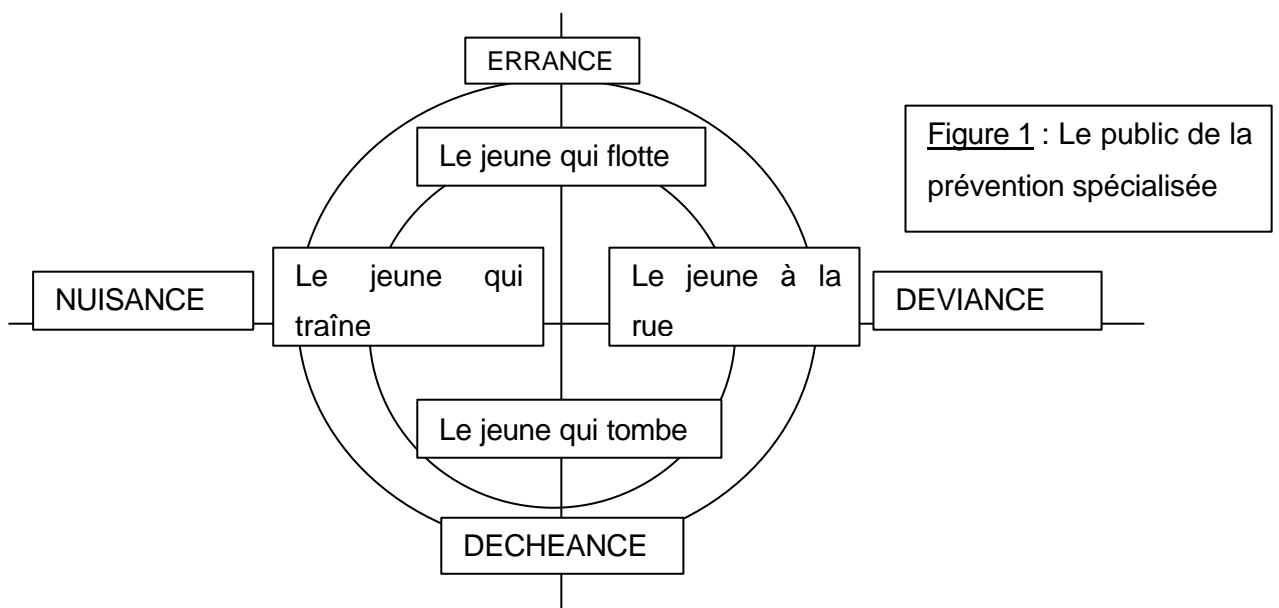
2.1.4 La quête d'une identité dans l'espace public

Si aujourd'hui, chacun s'accorde à dire qu'il existe une corrélation étroite entre le sentiment d'insécurité⁸³ et la montée de la violence, les banlieues ne renferment pas exclusivement des « loubards violents,..., des drogués engagés dans le trafic et une

⁸³ ROCHE S. *Insécurité et libertés*, op. cit.

autodestruction fatale »⁸⁴... Certains quartiers défavorisés des zones urbaines ou péri-urbaines sont régulièrement secoués d'accès de violence provoqués par des jeunes qui se qualifient eux-mêmes « d'enragés »⁸⁵, mais on y rencontre bien plus souvent, des jeunes en situation de galère⁸⁶, inadaptés socialement et marqués par la réputation stigmatisante du quartier, mais possédant une volonté farouche de « s'en sortir ».

Comme Michel MESSU⁸⁷ qui met en évidence trois groupes identitaires chez les usagers de l'assistance (« l'assisté honteux et la stratégie de sujétion », « l'ayant droit et la stratégie d'entretien de la dépendance », « l'assisté scrupuleux et la stratégie d'attente ») et Serge PAUGAM⁸⁸ qui identifie clairement trois grands statuts actuels des usagers de l'action sociale, rencontrés dans cet espace public, les fragiles, les assistés et les marginaux, Victor GIRARD identifie quatre types de « publics de la prévention spécialisée » : « le jeune à la rue », « le jeune qui flotte », « le jeune qui traîne » et « le jeune qui tombe » qui chacun entraîne un risque de déviance, d'errance, de nuisance et de déchéance⁸⁹.



Des quatre figures repérés, celle de la déviance est la plus familière aux acteurs de la prévention spécialisée et on la retrouve chez tous, avec des inflexions plus ou moins nettes vers l'errance ou la déchéance : mais on la découvre aussi chez les partenaires,

⁸⁴ DUBET F. et LAPEYRONNIE D. *Les quartiers d'exil*, op. cit.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Au sens où l'entend DUBET F. dans *La galère : Jeunes en survie*. Paris : Fayard, Points Actuels, 1987.

⁸⁷ MESSU M. *Les Assistés sociaux. Analyse identitaire d'un groupe social*. Paris : Ed. Dunod, 1993.

⁸⁸ PAUGAM S. *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : Ed. PUF, 1991.

lorsqu'ils connaissent leur action »⁹⁰. Concernant les figures de l'errance, de nuisance, de la déchéance, elles sont plus ou moins prépondérantes, surtout auprès des partenaires ou des autres acteurs des quartiers (policiers, gardiens d'immeubles,...).

2.2 LES PUBLICS ET LES TERRITOIRES D'IMPLANTATION DU SERVICE DE LA SAUVEGARDE 42

Le département de la Loire sans être très stigmatisé subit, lui aussi, un contexte social et économique difficile. C'est un département à forte densité de population, avec une politique d'accueil de populations pauvres, ouvrières et émigrées. Ces dernières années, il a du faire face à l'arrivée de nouvelles populations dans l'impossibilité d'obtenir une régularisation administrative. La prise en compte de ces nouvelles populations vient rajouter à la difficulté déjà éprouvée par les éducateurs d'être présent dans une rue où sévissent côte à côte l'analphabétisme, la sous-qualification professionnelle, les tensions raciales et xénophobes, et le rejet réciproque, générateurs de délinquance et de violence.

2.2.1 Des lieux d'implantations aléatoires

Tous les sites d'intervention (y compris ceux des autres associations gérant de la prévention spécialisée) ont comme tronc commun d'avoir été retenus, par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département, à un moment où un autre, en fonction des problèmes sociaux de leurs populations et de la pression qu'exerçaient les jeunes par leur présence et comportement. Pourtant, jusqu'en 2004, aucun diagnostic préalable n'avait été réalisé pour vérifier la pertinence d'une implantation d'une équipe de prévention sur un territoire. Mieux, c'est essentiellement à partir de la connaissance que pouvait avoir une association des problèmes d'un secteur, voire de la situation de son association vis-à-vis d'élus, que dans les années 80, la prévention spécialisée s'est développée sur la Loire. Ainsi, la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (première appellation de l'association), fortement implantée, avec ses autres services et établissements, plus en son sein la présence du «père-fondateur» de la prévention, a capté l'essentiel des postes (60% - les 40% restant ont été partagés par les trois autres associations) et des territoires (10 sur 13).

⁸⁹ GIRARD V. *La Prévention Spécialisée en France : formes originales d'action éducative*. Paris : Editions du CTNRHI, Sauvegarde de l'enfance, n°3, 1997.

⁹⁰ GIRARD V. *La Prévention Spécialisée en France : formes originales d'action éducative*, op. cit.

Si le service couvre dix communes réparties sur les trois quarts du département, la réalité des sites d'intervention concernent 20 quartiers différents. Les dimensions géographique, démographique, sociologique sont aussi diverses, qu'extrêmes.

- **De Saint-Paul en Jarez...**

A la lisière du parc du Pilat, (dix minutes en voiture) la commune de Saint Paul en Jarez est implantée sur une superficie d'environ 2000 hectares, dominant la vallée du Gier. Cette commune principalement rurale est coupée en deux secteurs : le Bourg, centre vital, est constitué d'un habitat ancien regroupé autour de l'église. Quant à la Bâchasse, quartier situé au Nord, il présente principalement un habitat collectif relativement récent qui abrite 29% des logements. Sur près de 4000 habitants, 20% des jeunes ont entre 12 et 25 ans. Dans cette classe d'âge, seulement 2,5% sont demandeurs d'emploi. Enfin, la population étrangère vivant sur la commune représente à peine 4%.

- **... à Montreynaud**

Les grands immeubles collectifs d'habitation, les barres horizontales, la faiblesse des dessertes commerciales et des services de première nécessité, une distribution plus que parcimonieuse d'espaces verts et de jeux, un minimum d'équipements et des évolutions sociales et culturelles contradictoires, voilà rapidement présenté, le quartier de Montreynaud. S'il est l'un des dix quartiers implantés sur la ville de Saint-Etienne (près de 190000 habitants au dernier recensement réalisé par la commune en 2003), il en est aussi le plus important, y compris à l'échelle du département. Ses 10000 habitants, dont 50% ont entre 12 et 25 ans (environ 30% de cette classe d'âge sont demandeurs d'emploi), sa population étrangère de près de 60%, ses logements collectifs pour près de 90% du parc répartis en sept bailleurs, font de ce quartier, un lieu de relégation⁹¹. Après avoir, dans les années 70, favorisé des espaces de convivialité et de solidarité, ce quartier (cumulant les dispositifs, Zone Franche Urbaine, Contrat de Ville, Grand Projet de Ville, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,...) génère désormais un milieu propice à l'irruption de graves difficultés sociales : le chômage, la pauvreté, la marginalisation. Sous l'effet de l'exaspération et peut-être de manipulations, ce quartier, mais aussi plusieurs autres sites où nous intervenons, deviennent des foyers d'explosion sociale. Les modes d'intégration sociale pour une partie des jeunes s'épuisent, les situations individuelles deviennent précaires et infériorisées. Quant aux mécanismes de socialisation et de contrôle, nés de filiations et de liens de voisinage, en direction des jeunes, ils disparaissent peu à peu.

⁹¹ Relégation : exil sans perte des droits civils et politiques

Pour assurer aux équipes, une meilleure connaissance des territoires et des conditions d'exercice dans ces lieux, je propose chaque année, lors d'une réunion de service, de débattre sur des thèmes aussi récurrents que variés tels la violence, l'interculturalité, la place des filles, les questions identitaires,...) en invitant tantôt un sociologue, un ethnologue, un anthropologue, etc. Les éducateurs peuvent ainsi confronter leur position éducative, l'ajuster ou la réajuster avec l'étayage d'un tiers, mais aussi témoigner d'une réalité parfois violente et douloureuse.

2.2.2 Identification des publics

« La prévention spécialisée qui repose sur la construction d'une relation de confiance avec les jeunes, intervient aujourd'hui dans des configurations sociales très différenciées et souvent complexes, auprès de publics de plus en plus diversifiés. Quoi de commun entre la problématique de l'errance et celle d'un quartier de relégation marqué par l'économie souterraine ou le développement de l'intégrisme religieux ? Entre la problématique de jeunes en voie de désaffiliation et de jeunes « hyper intégrés » culturellement, territorialement, et qui rejettent toutes les institutions perçues comme injustes et oppressives ? »⁹²

Depuis la redéfinition des missions de la prévention sur le département, la tranche d'âge retenue par le financeur, porte sur les 12 à 25 ans. Initialement, ce choix de public cible relève plus d'une réorganisation stratégique et globale des questions de prévention. Désormais, les problématiques et comportements déviants dans l'espace public, d'un public de plus en plus jeune (12 à 16 ans principalement) conforte ce choix. Pour les associations, la difficulté réside dans l'établissement d'une nosographie clinique tant les territoires sont disparates. Après plusieurs mois de réflexion et d'échanges en interne, j'ai soumis aux éducateurs, une classification possible du type de public que l'on peut rencontrer et selon, ajuster les réponses et les accompagnements. Cette proposition a été retenue par le conseil d'administration et validée par son inscription dans le référentiel de service.

Comme je l'ai déjà précisé, la configuration des territoires n'est pas sans effet sur le comportement et les problématiques des jeunes que les éducateurs rencontrent. Si l'analyse de Victor GIRARD (vue préalablement) me semble toujours opérante, peut-être n'est-elle pas suffisamment actualisée. L'offre de relation qui s'opère dans la rue témoigne d'une démarche particulière, mais elle n'en reste pas moins soumise à l'objectivation d'un

⁹² «La prévention spécialisée, enjeux actuels et stratégies d'action », op. cit.

repérage des stratégies d'identification individuelles et collectives proposées par les jeunes qui adoptent pour la plupart des attitudes référencées (mode vestimentaire, utilisation du verlan,...). Sans enlever la prise de risque, inhérente à chaque rencontre, l'éducateur dispose ainsi de repères pour asseoir une relation éducative. Avec cette identification des publics, j'ai mis en place une analyse statistique du public Sauvegarde 42. J'ai réuni l'ensemble sur un outil informatique, afin de disposer en permanence d'informations aussi bien quantitatives, que qualitatives. Au-delà du nombre, du type et du mode de rencontre, des âges, du sexe, j'obtiens ainsi une analyse croisée du type de jeune et des problématiques récurrentes. Je préciserai ce travail dans la dernière partie.

Je distingue trois portraits, qui à mon sens, caractérisent le public que les éducateurs du service rencontrent sur l'ensemble de nos territoires d'intervention.

- **La stratégie utilitaire : le jeune adapté**

Dans sa relation aux travailleurs sociaux, le jeune apparaît tout à la fois, judicieux et adapté, même si un certain nombre de problèmes le concernant justifient une demande d'aide. Ayant bien compris l'utilité du rôle d'un éducateur, il développe une stratégie de dépendance, prenant soin d'alimenter celui-ci en temps et heures, comme bon lui semble. L'accompagnement social (aide ponctuelle) apporté par le travailleur social glisse parfois vers un accompagnement éducatif, mais à un rythme choisi par le jeune. L'écoute et la nécessité de se confier... sur des problématiques familiales, scolaires ou de mal être deviennent centrales. La relation n'est pas difficile, et même en cas de conflits, il y a rarement rupture définitive entre les deux parties. L'argument clé retenu par beaucoup des jeunes relevant de cette stratégie est « d'être obligés de faire une connerie pour qu'on s'occupe d'eux »⁹³. Sans être dupe, l'éducateur répond à cette première demande, avec l'espoir bien sûr de faire émerger par la suite l'implicite. Pour autant, l'éducateur tente aussi à travers cette relation éducative de développer une stratégie de reconnaissance sur le quartier, auprès des autres jeunes et des familles. Si la dimension de la relation est donc clairement repérée comme utilitaire dans un premier temps pour les deux acteurs, charge reste à l'éducateur de rester vigilant pour ne pas rendre cette relation perverse. Le « jeune adapté » comme « les fragiles » de PAUGAM ne présentent pas de pathologies trop lourdes (essentiellement des troubles psychologiques ou d'identité légers), mais leur insertion sociale et professionnelle demeure fragile. La rencontre avec l'éducateur est le lien minimum qui maintient le jeune dans une réalité sociale.

⁹³ Propos recueillis régulièrement par les éducateurs auprès des jeunes des quartiers stéphanois.

- **La stratégie de l'évitement : le jeune virtuel**

Pour ce public qui n'est pas socialement intégré, l'expression ne doit pas être prise dans un sens normatif ou moral et encore moins imposer à l'esprit l'idée de la constitution d'une forme définitive de la personnalité. Toutefois, on doit admettre comme probable que ce jeune virtuel, qui vit en dehors du temps, sans repères, et qui veut avant tout imposer sa propre loi, risque plus que d'autres de verser dans la délinquance et le vagabondage, voire la prostitution (surtout dans le cas de jeunes filles). Son fonctionnement est très individuel, même si souvent, il partage son espace, devant les allées, avec d'autres. Ce qui le caractérise, c'est la « rage », contre tout ce qui l'entoure. Son moyen d'expression est plutôt l'insulte, le crachat, le défi, la violence, tout ce qui le positionne comme acteur central d'un système qu'il a lui-même construit. Il ne pratique pas la bande, mais réussit très rapidement à constituer un groupe pour commettre des vols, détruire des magasins, incendier des voitures... Chaque jeune est ainsi employé selon son excellence particulière, et participe à la recherche légitime de son propre intérêt. Ici, « l'individualisme »⁹⁴ ne contredit pas la coopération, tant chacun s'organise, en divisant les tâches et en utilisant ses compétences. Ce public cristallise les peurs et les angoisses des habitants, mobilise les réunions de travailleurs sociaux et interpellent les financeurs et les élus. Rencontrer l'éducateur n'est possible que dans un lieu éloigné du regard des autres, sans trop de contraintes (respect de l'heure et du cadre), afin de ne pas se dévaloriser à ses yeux et aux yeux des autres. Auquel cas, il utilise volontiers, les locaux des travailleurs sociaux quand ils sont situés à distance respectable de son centre de vie, ou bien les bars en périphérie du quartier. Le travail n'est pas toujours au centre de ses préoccupations. Par contre, sa sollicitation demande une réponse rapide et efficiente au risque de rompre la relation et d'instaurer un climat de défiance sur le quartier. Pourtant, c'est à cet endroit là que l'éducateur prend toute sa place pour rappeler le cadre de son intervention, et surtout ne pas répondre immédiatement à la demande, sans toutefois l'invalider. L'engagement des deux parties est ici, authentique et fort, car pour le jeune, sa relation à l'éducateur constitue une exhibition d'une partie de son intimité, une dégradation de son statut, et comme dirait, E. Goffman, une imposition du stigmate.

L'analyse⁹⁵ concernant les « assistés » peut aussi s'appliquer au « jeune virtuel » : « Ils ne veulent pas devenir des « assistés » et préfèrent prendre des distances vis-à-vis des professionnels du social. Ils sont humiliés à chaque fois qu'ils doivent se rendre à la permanence du travailleur social de leur quartier ou au C.C.A.S. C'est une population à la

⁹⁴ DURKHEIM E. *De la division du travail social*. Paris : PUF. 1986.

⁹⁵ PAUGAM S. *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, op. cit.

fois déstabilisée mais très proche, que les travailleurs sociaux ont du mal à appréhender ce qui conduit à des difficultés d'orientation ou de suivi ».

- **La stratégie de la délinquance : le jeune révolté**

On peut, selon l'intensité de sa contestation et la visée du mouvement par lequel il s'en prend au système de normes et (ou) au système de valeurs, rapidement distinguer le révolté, au milieu d'un groupe. Il s'attaque violemment aux règles et à leurs principes, et considère comme injuste toutes ses tentatives d'insertion vouées à l'échec. Plus question pour lui de se « salir les mains », il opère une stratégie de délinquance qui à ses yeux est beaucoup plus lucrative, « ...et pas vraiment risquée... »⁹⁶. Relativement intelligent, très souvent pervers, il sait éviter les embûches et surmonter les difficultés, en utilisant les plus jeunes et les faibles du quartier. Il est capable d'actes violents, sans raison apparente, pour imposer «sa loi » et se trouve souvent couvert par le silence que s'imposent les parents des victimes, qui ne déposent pas plainte. Déjà un peu en marge de la société, il n'utilise pas ou peu, ou alors par contrainte (problèmes de justice,...) les acteurs sociaux. Exposer ses problèmes ou ses difficultés à un éducateur, ne sont pas dans sa nature. Pour l'éducateur de prévention spécialisée, le maintien d'un contact passe par la rue, mais face à ce public, il reste bien souvent impuissant.

Comme les « marginaux »⁹⁷, le « jeune révolté » est « sans revenu régulier, sans statut social, sans pouvoir ou sans moyen d'action en particulier sur les services administratifs, et souvent, sans attache familiale il cumule plusieurs handicaps »⁹⁸.

Cette approche résonne comme une nouvelle marginalité suburbaine. Ils sont jeunes, immatures, fragiles, même à 30 ans. Ils souffrent mais ne font plus confiance à l'assistance ou au soin. Si, seuls et manipulés, ils deviennent des « sauvageons »⁹⁹, au moins peuvent-ils trouver des professionnels sur leur route pour une alternative de vie.

Pour l'année 2004, nous avons rencontré près de 1054 jeunes sur les 20 sites référencés :

- Saint-Etienne, avec 4 sites, 13 éducateurs : 651 jeunes
- Vallée du Gier, avec 11 sites, 8 éducateurs : 247 jeunes

⁹⁶ Propos recueillis auprès d'un jeune d'un quartier, par un éducateur du service, en juillet 2000.

⁹⁷ PAUGAM S. *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, op. cit.

⁹⁸ Ibid

⁹⁹ CHEVENEMENT JP, *propos télévisés*. 1997.

- Ondaine-Andrézieux, avec 5 sites, 5 éducateurs : 156 jeunes

Je distingue les rencontres (maintien d'un lien social, avec par exemple un simple bonjour) des accompagnements qui se partagent de deux façons :

- l'accompagnement social individuel (aide ponctuelle limitée dans le temps)
- l'accompagnement éducatif individuel (répétition plus ou moins régulière d'actions diverses).

Ainsi, en terme d'accompagnements, nous comptons sur la même période 506 jeunes, soit 48% des jeunes rencontrés :

- Les filles sont 98 (environ 19,5%) et les garçons 408 (80,5%).
- L'âge moyen pour les filles est : 18,5 ans. Environ 30% ont entre 12 et 16 ans ; 65% ont entre 17 et 21 ans et 5% au-delà
- Pour les garçons, l'âge moyen est de 17,5 ans. 25% ont de 12 à 16 ans ; 55% ont entre 17 et 21 ans ; 20 % ont au-delà.

Concernant la distinction selon les profils établis :

- 62% des jeunes (314) relèvent plutôt du premier profil «le jeune adapté ». Le premier mode de rencontre est dans la rue, ou dans le local de l'équipe, ou encore orienté par un partenaire. La plupart de ces jeunes (65%, soit 204) bénéficient d'un accompagnement social et pour 35% d'un accompagnement éducatif.
- 34% des jeunes (172) adoptent le profil du «jeune virtuel ». La rencontre est essentiellement dans la rue. Paradoxalement, alors que le contact dans la rue est délicat, l'accompagnement éducatif est important : 68% soit 117 jeunes, pour 32% (55) d'accompagnement social.
- Le profil du jeune révolté ne concerne que 4% (20) de notre public. Ici, la rencontre est exclusivement sur « son » territoire. Aucun accompagnement éducatif n'existe et la stratégie des éducateurs est uniquement le maintien d'un contact par le biais d'un accompagnement social.

Un autre élément me paraît intéressant, celui du croisement des classes d'ages avec le type de profil. Nous avons :

- pour le premier profil : 50% des jeunes à avoir moins de 18 ans ; 35 % ont entre 19 et 21 ans ; 15 % ont 22 ans et plus.

- pour le deuxième profil, les chiffres sont presque inversés et deviennent de plus en plus inquiétants au fil des années, puisqu'un réel rajeunissement est constaté : ils sont près de 30% à avoir moins de 18 ans ; 50% ont entre 19 et 21 ans ; 20% ont 22 ans ou plus

Ces deux premières indications me confirment dans la nécessité de mettre le maximum de moyens en direction de ces publics. Ainsi, pour les congés annuels d'été, j'opte pour la présence maximum d'éducateurs au mois de juillet, quitte à fermer le service sur la première quinzaine d'août, à un moment où le public est peu présent.

- pour le dernier profil : 20% des jeunes ont moins de 18 ans ; 60% ont entre 19 et 21 ans ; 20% ont 22 ans et plus.

Contrairement aux deux premiers profils, avec lesquels, dans une certaine mesure, les actions collectives (camps, sorties journées, etc.) sont relativement importantes, le travail éducatif est ici, presque exclusivement individualisé.

Ces chiffres, à l'échelle du service, restent à manier avec précaution, mais dans plus de la moitié des secteurs, on retrouve à peu près les mêmes indications. Enfin, un travail important est engagé avec les familles. J'en ai fait une priorité dès mon arrivée dans le service, alors que jusqu'à présent cet objectif ne devait rester qu'exceptionnel.

2.2.3 Une multiplicité de problématiques

Le temps des « potes » est bel et bien terminé : certains jeunes ne jurent désormais que par la « communauté » ou la « religion » et ne croient plus au métissage. Ils sont à la recherche d'une identité sociale qu'ils trouvent parfois sous la forme de « stigmates tribaux »,¹⁰⁰ la race, la nationalité, la religion. On est d'abord juif, arabe ou noir. Il ne faut pas, bien entendu, généraliser cela à toutes les cités, mais c'est la tendance la plus significative, et même les parents se laissent parfois emporter par le « discours identitaire ». On reste délibérément « entre soi » ce qui engendre « un racisme culturel »¹⁰¹ et « institutionnel qui prend des formes parfois insidieuses »¹⁰². Pour Kamel, éducateur dans le service depuis 17 ans « la contestation violente et permanente des jeunes rend fragile la légitimité d'une équipe installée depuis 15 ans, ..., les contacts que nous avons avec le public perturbateur que nous recevions régulièrement semblaient

¹⁰⁰ GOFFMAN E. *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, op. cit.

¹⁰¹ WIEVIORKA M., directeur d'étude au centre d'analyse et d'intervention sociale. Journée thématique : *Racisme et modernité*. ARAFDES, Avril 1995.

¹⁰² WIEVIORKA M. *L'espace du racisme*. Paris : Editions du Seuil, 1991. p. 228.

nous préserver d'une menace..., notre auto protection par la prise en charge des publics les plus menaçants devient peu à peu illusoire ».

De plus, les éducateurs de même origine ethnique du service sont beaucoup plus sollicités que leurs collègues, sous le prétexte illusoire, qu'ils comprennent mieux comme le dit Y. : « les problèmes des jeunes ». Ceci m'amène régulièrement à intervenir dans le service, lors des réunions d'équipe pour rappeler à chaque éducateur que leur origine ethnique, proche du public, n'est pas un gage de « réussite » dans l'acte éducatif, bien au contraire.

Alors que certains des jeunes sont en radicale rupture avec les structures existantes (le terrorisme et le suicide peuvent être des formes ultimes d'opposition), ils sont aussi en posture d'assistés demandant à être pris en charge. C'est ces comportements protéiformes, parfois insaisissables, qui occasionnent une insécurité patente au cœur de territoires jugés «sensibles».

Pour l'année 2004, les problématiques traitées par les éducateurs du service sont :

- La socialisation (problèmes de comportement du fait du peu d'intégration des règles de vie sociale, de la méconnaissance des interdits, dans la rue, les allées, au collège, dans les centres sociaux, avec les commerçants, en chantiers, de la conduite de motos sans casque, sans assurance ou de véhicules sans permis, etc.) : 44%. L'écoute, le temps passé avec le jeune et la durée de la relation sont des facteurs favorisant le travail éducatif et donc la possible amélioration de la situation du jeune
- L'insertion professionnelle (recherches de contrats, d'une formation, d'une qualification, emplois saisonniers, etc.) : 22%
- La scolarité (échec scolaire, soutien, conseil de discipline et médiation, recherche de stages, recherche d'établissement après un renvoi,...) : 12%
- Les problèmes, de santé (alimentaire, dentaire, toxicomanies diverses,...), administratifs (régularisation d'une situation, obtention d'une carte d'identité, d'une carte de séjour,...), financiers (dettes de justice, amendes, FAJD, surendettement,...), justice (accompagnement au tribunal, recherche d'un avocat, montage d'un dossier d'aide juridictionnelle,...), la recherche de logement, etc., représentent chacun entre 4 et 6% de notre activité.

Les éducateurs repèrent de plus en plus des pathologies lourdes, enkystées dans des problématiques familiales, liées souvent à l'absence symbolique ou réelle du père, à une

mère essentiellement centrée sur l'intérieur, et donc à une absence de revenus. Près d'un tiers des situations d'accompagnement cumulent, les échecs scolaires, une situation familiale chaotique, une rencontre minimum avec la justice, pour plusieurs, un séjour en prison, un besoin d'écoute lié à leur mal être et une fragilité psychique avérée. Les incivilités¹⁰³ et les situations de délinquance sont constatées auprès d'un public garçons, de plus en plus jeunes (12/16 ans), très souvent d'origine maghrébine et dont l'expression de « double non appartenance est certainement plus juste que celle de dualité culturelle »¹⁰⁴ du fait que la culture traditionnelle n'a pu être maintenue.

La pression pour l'intégration est plus forte. La massification¹⁰⁵ scolaire considérable des deux dernières décennies fait que, au fur et à mesure que l'école intègre, elle exclut d'autant plus radicalement ceux qui ne parviennent pas à y réussir, malgré l'apparition de « Dispositifs Relais »¹⁰⁶. C'est une instance qui existe depuis près de 10 ans sur le sud du département. A la demande du Conseil Général, j'ai accepté depuis près de cinq ans de détacher un éducateur à ½ temps. Il est chargé du lien direct entre les établissements scolaires et l'ensemble des éducateurs de prévention spécialisée, y compris des autres associations, au sujet des situations les plus problématiques au sein des établissements. D'autre part, l'importance des diplômes au moment de l'entrée dans la vie professionnelle est devenue si forte que l'exclusion scolaire annonce une relégation sociale.

2.3 LE CLIVAGE COMMANDE PUBLIQUE/COMMANDE SOCIALE

2.3.1 De l'utilité d'observer pour poser un diagnostic

L'ensemble des équipes du service inscrit son action éducative dans une démarche globale de territoire. Du diagnostic partagé à l'analyse collective des phénomènes qui surgissent sur les quartiers, les enjeux du partage sont révélateurs des attentes de chaque partenaire de terrain, mais aussi et surtout des partenaires institutionnels qui financent directement ou indirectement les actions de prévention spécialisée. Comme les autres acteurs du champ social, j'ai logiquement construit notre opérationnalité dans une nouvelle logique de partenariat, prenant bien soin de différencier le partenariat technique

¹⁰³ Incivilité : terme qui regroupe la dégradation du contexte social et l'insécurité latente par des comportements apparaissant comme des provocations vis-à-vis de l'ordre social.

¹⁰⁴ NAIR S. *Marseille : chronique des années de lèpre*. Les temps modernes, 1984.

¹⁰⁵ «Massification» : expression employée par DUBET F. et LAPEYRONNIE D. *Les quartiers d'exil*, op. cit.

¹⁰⁶ Circulaire 96/139 du 14/05/1996.

(qui concerne la relation des acteurs de terrain) du partenariat institutionnel, qui par délégation, est une des prérogatives des cadres de direction. Bouleversant des habitudes, j'ai rendu cette logique incontournable de notre mission, dans un contexte où les équipes ne sont plus les seules à conduire des actions individuelles ou collectives à partir d'une rencontre dans la rue, ou bien ne sont plus les seules à jouer un rôle de médiation. Elles ont, je pense, une absolue nécessité de s'interroger sur ce qui garantit leur différence et donc leur pertinence. «L'économie globale de la démarche de prévention spécialisée et l'expérience qu'ont acquise les associations et services en matière d'adaptation à des contextes évolutifs leur permettent, le plus souvent, de s'inscrire dans ces mouvements où ils témoignent d'une connaissance des milieux dans lesquels ils interviennent, dont ne disposent pas toujours les autres institutions»¹⁰⁷.

- **Evaluation ou diagnostic**

L'amalgame entre l'évaluation¹⁰⁸ et le diagnostic est révélateur de la difficulté d'appréhension et d'appropriation de procédures complémentaires mais fondamentalement différentes, tant dans l'esprit que dans la forme, même si elles peuvent structurellement se superposer partiellement (par exemple par des indicateurs communs). Le diagnostic est la détermination d'un état. Il est préalable à l'action au regard d'un projet. L'état des lieux permet de fixer des objectifs en référence aux moyens disponibles pour l'action qui en découlera, qui elle sera évaluée, c'est-à-dire estimée. Diagnostic et évaluation sont des étapes successives d'un système d'action qui se résume suivant la logique : projet-diagnostic-objectif-action-évaluation. Chaque élément est interdépendant, lié par la problématique de la ressource et la cohérence du système.

Ainsi, diagnostic et évaluation sont tous deux des constats, mais ne s'inscrivent pas dans la même temporalité. De même leur objet respectif diffère : l'un porte sur un terrain, l'autre sur l'action menée sur ce terrain. Établir un diagnostic, c'est porter un regard compréhensif. Procéder à une évaluation, c'est avoir un regard réflexif. Leur pertinence dépend du degré d'autonomie dont disposent les acteurs et de leurs enjeux. Au niveau du diagnostic en prise direct avec le projet, ils sont d'ordre politique, et du domaine de la justification et de l'identitaire pour ce qui est de l'évaluation.

¹⁰⁷ *La prévention spécialisée, enjeux actuels et stratégies d'action*, op. cit. p.54.

¹⁰⁸ L'évaluation est aujourd'hui légitimée par son inscription dans la Loi du 2 janvier 2002, comme une obligation pour les établissements et services relevant de l'action sociale.

Dans l'absolu, diagnostic et évaluation peuvent se satisfaire de l'unicité de la démarche et du regard, et se confondre dans une approche globale qui pourra décliner d'autres évaluations ponctuelles. Par contre, en introduisant les notions de territoire, le clivage entre le diagnostic et l'évaluation reprend tout son sens : différence de logique, de construction, d'effets, d'enjeux. L'évaluation garde son caractère d'unilatéralité et de propriété dont chaque acteur peut faire acte de manière croisée. Le diagnostic s'ouvre à la controverse dont il devient le fruit d'un compromis (diagnostic partagé), éventuellement nourri de chaque évaluation.

Insister sur cette distinction entre diagnostic et évaluation permet de resituer ma position au moment d'introduire dans le service un outil nouveau susceptible de modifier un habitus professionnel. Ici, tout est une question de sens, dans la mesure où je n'attends pas des éducateurs qu'ils retournent dans la rue pour uniquement répondre à une commande publique, mais plutôt qu'ils contribuent au décryptage de la réalité des territoires dans lesquels vivent les jeunes dont ils s'occupent.

2.3.2 L'inscription de la démarche «diagnostic» au sein des dispositifs de sécurité

Pour garantir une transparence des pratiques sociales des intervenants sociaux, des lieux d'échanges institutionnels existent depuis longtemps. Exit les CDPD, CCPD, CIPD¹⁰⁹, place désormais au CLS (Contrat Local de Sécurité)¹¹⁰ voire au CLSPD (Loire)¹¹¹. Cette dernière instance accueille désormais dans son 3ème collège, les organismes de prévention spécialisée, de même qu'elle associe le Conseil Général de la Loire. Elle a pour mission de coordonner les actions de prévention de la délinquance, de prévention de la récidive, d'insertion. La prévention spécialisée est de plus en plus présente au sein de ces contrats locaux : «Neuf fois sur dix, lorsqu'elle participe à l'élaboration d'un CLS, la prévention spécialisée est sollicitée pour établir le diagnostic ; dans un cas sur deux, elle propose des actions incluses dans le contrat,...»¹¹². Ces instances sont utilisées de manière très différente d'un territoire à un autre. Elles témoignent souvent de la volonté collective des acteurs de s'engager sur des objectifs dynamiques ; elles peuvent être

¹⁰⁹ CDPD : conseils départementaux de prévention de la délinquance.

CCPD : conseils communaux de prévention de la délinquance.

CIPD : conseils intercommunaux de prévention de la délinquance.

¹¹⁰ Contrat Local de Sécurité (Circulaire interministérielle en date du 28/10/1997), signé à St Etienne, le 13/12/1999.

¹¹¹ CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il remplace sur Saint-Etienne, le CCPD.

¹¹² *La prévention spécialisée, enjeux actuels et stratégies d'action*, op. cit. p.57.

également le théâtre de rivalités entre les collectivités territoriales qui tentent de se dégager de financements en les désignant comme relevant des compétences d'une autre collectivité, voire de l'Etat.

En Juin 1996, le conseil général de la Loire prend l'initiative de disposer d'un observatoire, propre, différent des CCPD et des CLP¹¹³. Ces derniers rassemblent toutes les données éparses, les confrontent, éventuellement les complètent, afin qu'elles renseignent sur l'état de la demande sociale, notamment locale, le plus souvent traversée de contradictions : la demande de sécurité des commerçants ne s'accorde pas facilement avec les formes d'expression ou de protestation des jeunes chômeurs chroniques de quartiers à l'abandon, pas plus qu'elle ne s'accorde avec les réclamations des associations d'habitants,... Cet observatoire¹¹⁴ nommé «Cellule de veille»¹¹⁵, a pour objectifs, non seulement la connaissance, mais la gestion des crises pour limiter des actes de violence, «prendre le pouls» des quartiers et évaluer les risques, informer et conseiller les pouvoirs publics. Les membres de cette cellule sont institutionnels (Parquet, service social, prévention spécialisée, police, les référents techniques de la Mairie et du Conseil Général, la P.J.J.). Les réunions sont trimestrielles, mais si «la gestion d'une crise sur un quartier sensible nécessite une unité de décision et un contrôle de l'information pratiquement dans l'instant T»¹¹⁶, cette cellule peut donc être mobilisée en urgence.

¹¹³ Création par le Conseil Général d'une instance de coordination spécifique du travail social sur l'espace de proximité : les comités locaux de prévention, CLP. Cette initiative doit être reliée aux CCPD, regroupant les acteurs financés par le département autour des circonscriptions d'action sociale. Les CLP suivent les nécessaires évolutions de l'approche du travail social en permettant de mettre en place une meilleure transversalité des actions, de décroiser les spécificités des intervenants sur la prise en charge globale de la famille. Ce partenariat, vécu dans la proximité est porteur de sens dans son approche avec les usagers. Les associations peuvent y apporter la valeur ajoutée de leur savoir-faire, avec la caution des collectivités locales. Ces CLP n'auront pas toujours un écho favorable et disparaîtront assez vite.

¹¹⁴ Cet observatoire a été rattaché au Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Saint-Etienne en 2004. Il s'appelle désormais GLP (Groupe Local de Prévention) et est étendu à 10 quartiers stéphanois, y compris ceux ne rentrant pas dans les dispositifs «politiques de la ville».

¹¹⁵ Le quartier de Montchovet (Sud-est de Saint-Etienne, quartier où intervient une équipe du service), a fait en premier, en Juin 96, l'objet d'une expérimentation, avant que l'expérience s'étende à 3 autres territoires (quartier de Montreynaud où intervient une autre équipe de la Sauvegarde, le territoire Beaubrun-Séverine-Tarentaise- et le quartier de la cotonne, où interviennent respectivement les services de prévention spécialisée ACARS et l'ANEF).

¹¹⁶ *La prévention dans la Loire, Etat des lieux et perspectives*, op. cit.

Généralement, l'information disponible est pauvre et difficilement utilisable quand elle est dispersée entre plusieurs institutions qui, chacune jalouse de son monopole, se limite fréquemment à des données statistiques. Par exemple, celles de la police obéissent à la logique des institutions pénales, et celles de la prévention spécialisée annoncent, sans beaucoup d'intérêt, qu'elles ont « touché » 200 jeunes, lors d'un « été chaud ».

Mon prédécesseur n'avait pas jugé utile ou opportun de participer à cette instance, au même titre d'ailleurs que les autres services de prévention spécialisée de la Loire, concerné par ce dispositif. J'ai considéré, au contraire, dès mon arrivée, que la représentation du service que je dirige, était incontournable d'une nouvelle professionnalité que je souhaitais développer au sein de la structure. Mais ma présence ne pouvait avoir de sens que si mes propos et analyses étaient abondés par le terrain. Je trouvais là, une occasion importante et presque unique, pour témoigner d'une pratique parfois méconnue ou incomprise, pour restaurer une image d'un service défaillant, pour communiquer sur nos stratégies d'intervention, pour inscrire notre capacité à partager notre connaissance des territoires, pour modifier en interne un «habitus professionnel». Depuis trois ans, les positions évoluent et chaque association participe à ces groupes institutionnels.

Les questions de visibilité et lisibilité restant au cœur des questionnements concernant la prévention spécialisée, et plus précisément, notre service, malgré les efforts engagés (réorganisation, communication avec des rapports d'activités plus précis), la mise en œuvre d'un outil d'observation sociale va diminuer les incompréhensions et faciliter, enfin, la reconnaissance de notre action sur la totalité des territoires. En donnant des informations (non nominatives), en produisant un diagnostic quasi permanent, voire instantané, de la situation de nos territoires d'intervention, en nous rapprochant des attentes des élus, dans le désir légitime de paix sociale, des partenaires, soucieux de mieux nous comprendre, le service s'inscrit dorénavant, dans une pratique de concertation et d'échanges.

3 CONSTRUIRE EN PREVENTION SPECIALISEE DES PRATIQUES EDUCATIVES DIFFERENTES ET COMPLEMENTAIRES DES PRATIQUES DE SECURITE

Tenant compte des reproches adressés à notre service, reproches sensiblement communs à ceux que l'on entend partout en France concernant la prévention spécialisée, j'ai exposé jusqu'à présent, la « démarche qualité »¹¹⁷ retenue pour remobiliser les acteurs du service (clarification, des nouvelles missions confiées par le Conseil général, des objectifs et des procédures concernant le cadre d'intervention des équipes éducatives, de la relation partenariale, de la spécificité des actions, du type de pratiques éducatives, des procédures d'évaluation).

A cette démarche, s'est ajouté, au fil du temps, l'utilisation d'un progiciel (programme informatique) nommé WebPrévindi¹¹⁸ contribuant à rendre lisible et visible le « travail de rue », tout en observant « les transformations consécutives à l'intervention et de leur plus-value », alors que pour certains cela restait une pratique nébuleuse ayant moins d'utilité et d'effets que « la présence d'agents de médiation ». Ces propos d'un élu rencontré dans les couloirs d'une des mairies où nous intervenons, rejoignent ceux contenus dans un des rapports¹¹⁹, déjà en 1984, de l'assemblée des Présidents des Conseils Généraux de France (devenus depuis ADF). Cette instance se montre très critique vis à vis de la prévention spécialisée à qui il est notamment reproché « ..., une spécificité d'intervention chargée de nombreux doutes. Ils doivent confirmer leur efficience dans un bon rapport qualité/prix... ». Ils insistent aussi sur « le coût d'intervention élevé, la difficulté à évaluer l'action de terrain, le manque de coordination avec les municipalités et les organismes sociaux, leur pérennité et la disparition progressive de leur activité de prévention au profit de l'animation ». Ce rapport va jusqu'à proposer aux Conseils Généraux, le déconventionnement ainsi que des mesures budgétaires : « pour ces différentes raisons, il peut apparaître souhaitable d'analyser et, le cas échéant, de réviser les conventions liant le département aux organismes gestionnaires de clubs de prévention

¹¹⁷ CANY P. *Une démarche qualité pour la prévention spécialisée, Prévention, Protection, Insertion. Sauvegarde de l'enfance*, 54, n°1, 1999.

¹¹⁸ WebPrévindi : l'origine de son nom tient au fait qu'il est installé sur internet (Web), qu'il concerne la prévention (Prév) et qu'il permet de quantifier entre autres les situations individuelles (indi).

¹¹⁹ « *Transfert de compétences dans le domaine sanitaire et social* », Assemblée des Présidents des Conseils Généraux de France, dossier II, Janvier 1984.

et de négocier de nouvelles conventions, permettant de mieux définir la politique de prévention, et de maîtriser son coût »¹²⁰.

Sans négliger l'intérêt premier porté à la souffrance sociale, les élus, mobilisés au titre des responsabilités diverses qu'ils exercent sur ces territoires, sont régulièrement et parfois violemment interpellés, par les jeunes, « conscients du pouvoir et donc de l'argent dont ils [les élus] disposent pour réaliser des projets »¹²¹. L'insécurité représente aussi un élément d'appréciation important chez les électeurs, et les pouvoirs publics, les bailleurs sociaux, les sociétés de transport, se mobilisent autour de cette question, en développant depuis plusieurs années, de nouveaux métiers, « Agent Local de Médiation », pour les uns, « Correspondants de nuit... »¹²² pour les autres. Les élus, quelques soient leur sensibilité politique, assoient leur légitimité à partir de résultats identifiables par leurs électeurs, en leur apportant confirmation de la prise en charge effective de leurs intérêts sur la base des principes républicains. L'action sociale a un coût qui interroge et plutôt que de lui opposer l'alternative sécuritaire, il convient pour la prévention spécialisée de clarifier le service rendu, en optant pour « la qualité »¹²³ et une évaluation précise de ses pratiques.

Pendant de nombreuses années, j'ai participé moi aussi, au discours paradoxal que tient la prévention spécialisée, se gratifiant d'être la seule capable d'une rencontre dans la rue auprès d'un public en grande difficulté, sans jamais ou très peu participer au débat public sur la situation du territoire sur lequel j'intervenais. C'est en devenant chef de service puis désormais directeur que j'ai pu mieux appréhender les enjeux de positionnement de la prévention spécialisée et envisager la création la création d'un outil d'observation sociale utilisable dans différentes instances de concertation.

Pourtant, face à des réponses sécuritaires plus rapides et plus factuelles, ma démarche de création et d'utilisation de cet outil, suscite tout d'abord, de nombreuses interrogations, voire de nombreux doutes. Les sarcasmes et les sourires en coin lorsque je parle de cet outil, qui plus est, informatisé, proviennent, essentiellement de mes pairs, trouvant là un rapprochement dangereux avec les politiques publiques sécuritaires en cours ou en projet.

¹²⁰ « *Transfert de compétences dans le domaine sanitaire et social* », op. cit. p.8.

¹²¹ Propos rapporté par un éducateur du service dans sa rencontre avec un groupe de jeunes sur un des quartiers d'intervention.

¹²² Agents d'ambiance de l'OPAC de Saint-Etienne qui sont amenés à travailler en soirée et une partie de la nuit, en effectuant des « rondes » pour veiller au patrimoine et à la tranquillité des locataires.

¹²³ CANY P. *Une démarche qualité pour la prévention spécialisée*, op. cit.

Tout aussi important que l'outil, qui désormais, avec deux ans de recul, éveille l'intérêt de services de prévention spécialisée, sommés de montrer leur efficacité ou au moins de rendre lisible et visible leur présence dans la rue, c'est la démarche en interne qui est l'occasion pour moi, de mobiliser les travailleurs sociaux du service. Fêré d'informatique et ayant déjà eu l'occasion dans ma pratique d'éducateur de m'intéresser aux questions de diagnostic et d'évaluation, j'avais travaillé à l'élaboration d'un programme d'observation sociale concernant les territoires d'intervention.

Après deux ans de présence dans le service, je propose de créer avec les équipes et les cadres de direction une dynamique positive autour de l'utilisation de cet outil, identifiable, repérable, et qui puisse revaloriser le travail quotidien des éducateurs jusqu'à obtenir une reconnaissance réelle d'une pratique qui si elle n'est plus le monopole de la prévention, reste singulière et pertinente. Pourtant, dans un secteur plutôt conservateur, mon idée en interne, relève parfois de la gageure, voire de l'utopie. Néanmoins je bénéficie, y compris auprès des partenaires, d'un capital confiance né de la réorganisation du service et pour moi, l'utilisation de cet outil vient comme une suite logique à l'ensemble de mon projet.

Tout en associant les éducateurs à la réflexion, sur les indicateurs d'observation sociale à retenir, aux procédures d'utilisation du progiciel, à l'exploitation et la communication en interne et en externe des résultats de nos observations à venir, je procède à l'achat de matériel informatique suffisamment performant. L'utilisation de l'outil est validée par le conseil d'administration, via la direction générale courant 2003.

En 2005, à l'initiative du Conseil Général de la Loire, une démarche d'évaluation est engagée pour l'ensemble des quatre associations du Département intervenant dans ce domaine. Cette demande s'inscrit dans la volonté du Département qui habilite les associations de Prévention Spécialisée, d'être en adéquation avec les exigences de la Loi du 2 Janvier 2002. L'évaluation proposée doit traduire, efficacité (ce qui est réellement fait), efficacité (processus de changements du public 12/25 ans) et efficacité des actions individuelles et collectives, sur des territoires identifiés comme relevant de la prévention spécialisée. Ce travail doit venir aussi compléter la question du diagnostic et participer pleinement à une cartographie, concernant les sites d'intervention de la prévention spécialisée.

Dans les échanges précédant le lancement de cette démarche, je propose (avec l'accord de l'ensemble des associations) aux élus et techniciens du Conseil Général d'associer les Contrats d'Intervention Territorialisé (CIT) à l'utilisation de notre outil. Employant celui-ci depuis plusieurs mois, il est connu et commence à être apprécié. Ma proposition est

retenue et le département s'engage à intégrer dans le prochain budget de chaque association, l'achat des licences nécessaires au bon fonctionnement de WebPrévidi, dans la mesure où le progiciel développé, est commercialisé par le service de formation Afore de la Sauvegarde 42. Etant l'inspirateur de ce programme, la contrepartie pour le service est l'utilisation gratuite du progiciel et de ses mises à jour régulières.

Désormais, au moment de l'élaboration des CIT (contrats d'objectifs, moyens et actions mis en œuvre et évaluation), chaque association devra avant tout poser un diagnostic de territoire, qui s'origine en tenant compte de la nature de celui-ci. Ces éléments variables seront appréhendés à partir de deux sources principales :

- Celles des statistiques des services de police, de l'Aide Sociale à l'Enfance, des bailleurs, des transports, de la CAF, etc.
- Celles de WebPrévidi à partir de ses deux modules : « ambiance de territoire » et « problématiques individuelles et collectives repérées »

Ce qui m'anime dans la fonction de direction, c'est la possibilité de créer et de partager des convictions. Pourtant, la mise en œuvre de cet outil informatique, n'a pas été aussi simple et plusieurs fois, j'ai pensé inutile d'engager les professionnels du service dans cette démarche. Cette dernière partie, centrale dans mon projet de direction, propose un retour sur les différentes étapes de cette mise en œuvre.

3.1 FACE AU QUESTIONNEMENT, DE NOUVELLES DISPOSITIONS : RIGUEUR, VISIBILITE ET LISIBILITE

« Les pratiques socio-éducatives sont-elles encore adaptées aux changements de la société ? Cette question revient en réalité à se demander si les formes historiques forgées pour et par le travail social éducatif sont aujourd'hui adaptées, en supposant qu'elles l'étaient par le passé, et sinon comment les réorienter ou les réformer »¹²⁴.

Techniciser l'intervention en prévention spécialisée risque-t-elle de la rendre moins opérante ? Peut-être, si comme Heidegger, «la métaphysique moderne se caractérise

¹²⁴ CHAUVIERE M. *Les pratiques socio-éducatives sont-elles encore adaptées aux changements de la société ? De l'enfant roi à l'enfant proie.* Sauvegarde de l'enfance, 1998, 53, n°1.

par un oubli de l'être auquel participe la technique »¹²⁵ et que les acteurs rendent leur intervention technocratique en oubliant le relationnel et sacrifiant l'homme aux bénéfices d'une évaluation permanente d'un travail qui pourrait pour le coup devenir fictif tout en remettant en cause le bien-fondé des grands principes fondateurs de la prévention spécialisée ?

3.1.1 Réaffirmer le cadre d'intervention

Dans le courant du premier trimestre 2000, alors que je viens de procéder au recrutement de nouveaux éducateurs, il traîne toujours dans les couloirs, les vestiges d'un passé semble-t-il prestigieux, où tout le monde se « dépensait » sans compter. La réalité, rappelée par la quasi-totalité des communes, où nous intervenons, est pourtant beaucoup plus brutale, puisque les élus et leurs services techniques et administratifs, ne cessent en même temps de m'interroger sur « l'absence » des éducateurs sur le terrain. Cette absence réelle parfois, surmédiatisée souvent, qualifie ainsi le déficit de communication des éducateurs sur leurs pratiques.

Ce manque disqualifie une expérience particulière pensée et organisée sur des territoires apparemment sans normes, mais en réalité soumis eux aussi à des régulations spécifiques et organisées. Dans cet environnement, si l'intention des professionnels est de préserver une proximité régulière et souple avec une marge d'autonomie suffisante, sans prendre le risque de provoquer une rupture entre l'action proprement dite et l'utilisateur, leur discrétion jette un discrédit sur leur présence et l'efficacité de leur action.

Pour assurer une cohérence au sein du service, des règles collectives d'organisation sont décrétées. Elles concernent essentiellement le cadre de travail et plus particulièrement la gestion de l'emploi du temps en prévention spécialisée.

- **Un emploi du temps type individualisé**¹²⁶

Ce planning, construit en équipe, met en évidence ce que certains appellent les manques et d'autres les points forts :

- l'absence ou l'omniprésence du travail de rue
- des plages horaires libres pour rester disponibles à la demande

¹²⁵ HEIDEGGER M. *La question de la technique*, in Essais et conférences, trad. française. Paris : Gallimard, 1958.

¹²⁶ Annexe 6

- des temps d'accompagnement individuels
- des temps d'actions collectives
- des temps de travail en partenariat
- des temps institutionnels (réunions)

Ce planning satisfait, en priorité, la nécessité d'une présence de l'éducateur sur le terrain, en soirée par exemple (3 soirs par semaine jusqu'à 21h/22h suivant les périodes de l'année), ou lorsqu'il semble exister une présence réelle et significative de groupes à d'autres moments de la journée. Cet emploi du temps exclu comme principe la nécessité d'être présent chaque samedi ou week-end. Il formalise aussi les permanences dans un local, les rencontres informelles avec les autres acteurs du quartier, le temps de travail administratif pour écrire, lire, utiliser l'informatique, évaluer son action et surtout prend en compte la nécessité de travailler en doublure dans des temps spécifiques de la semaine. Ici, prévoir, organiser, commander, permettre au personnel de remplir ses fonctions à l'intérieur d'un emploi du temps-type tout en veillant à la meilleure adaptation possible à l'environnement, c'est aussi coordonner, harmoniser les efforts et les travaux de chacun dans un ensemble ; c'est enfin contrôler et veiller au respect des ordres et des règles établis. Pour ce faire, il convient en particulier de concilier dans la mesure du possible, efficacité et efficience de l'action, tout en donnant satisfaction aux professionnels de l'action. Ainsi, chaque début de semaine, à la demande des salariés ou du responsable, un planning prévisionnel peut venir modifier le planning-type afin de tenir compte des changements opérés sur les quartiers à partir d'une observation consignée dans un cahier de liaison lu régulièrement par le responsable éducatif.

Alors qu'un groupe de travail, représentant chaque secteur travaille à cette nouvelle organisation, les réactions agitent rapidement le service entre les tenants d'une doctrine et ceux trouvant rassurant la mise en place d'un cadre : « Qu'est ce que ça veut dire, un éducateur, plus galérien que les galériens, qui traîne avec eux jusqu'à point d'heures,..., au bout d'un moment, on a plus rien à se dire, on est identifié comme eux... ! ». D'autres repoussent l'idée de s'attaquer au dogme : « Comment tu veux faire pour cadrer le travail en prévention ? Où est la souplesse d'intervention, la disponibilité ? On n'est pas des fonctionnaires ! ... ».

Dans un secteur où «les exigences partenariales et le contrôle accru des collectivités locales aboutissent à concéder de plus en plus de poids aux contraintes

organisationnelles »¹²⁷, la visibilité de l'intervention dépend alors de la qualité de l'organisation, voire de la modernisation de son cadre. Quant à la lisibilité de cette intervention, elle reste nécessairement liée à la qualité des procédures d'évaluation.

Dans ma stratégie de direction, réaffirmer ainsi un cadre d'intervention, c'est redonner à « la symbolique générale, la vertu de l'exemple »¹²⁸, c'est à dire, en constituant un cadre général d'intervention avec des outils opérationnels identifiables pour les jeunes, les financeurs et les professionnels du travail social, les éducateurs de rue du service ne contribuent pas seulement au maintien d'un lien social, mais ils participent aussi à la restauration des règles de la vie sociale. Peut-on exiger d'un jeune qu'il respecte ses rendez-vous, quand l'éducateur est continuellement en retard ? Peut-on exiger d'un jeune d'être respectueux des règles que lui impose la vie ordinaire, quand l'éducateur, lui-même, exécute sa mission dans une « toute puissance extraordinaire »¹²⁹ en dehors de toutes contraintes.

- **Une démarche qui déstabilise**

L'organisation d'une pratique de prévention spécialisée face à des populations dites « non-organisables se décline selon des qualités d'adaptation, de souplesse et de spontanéité »¹³⁰. Elle favorise la prise de décision qui relève du domaine technique et de la pratique au plus près possible du lieu d'application et en temps réel. Si les jeunes marginalisés rejettent les institutions qui se présentent à eux sous un cadre rigide, la prévention spécialisée doit se ménager d'autres voies pour approcher ce public en forte difficulté sociale. Dans l'esprit de l'Arrêté de 1972, une note du CTP¹³¹ du 4 mai 1973 intitulée « projet de convention » fait explicitement référence aux associations gestionnaires. Elle indique que si les associations de prévention spécialisée peuvent assurer « une mission de service public, elles ne doivent pas devenir un service public ». S'appuyant sur ces positions, une minorité des professionnels du service juge l'emploi du temps-type inutile car il invalide « une partie de leur spontanéité ».

¹²⁷ ION J. *Le travail social au singulier*, op. cit.

¹²⁸ FRANZA M. *Reconstruire le lien social, Educateur de rue, acteur ou pompier social ?* Sauvegarde de l'enfance, 52, n°3, 1997.

¹²⁹ Note de l'auteur.

¹³⁰ Note du CTP (conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée), 1973.

¹³¹ Note du CTP, l'article 2 précise : « l'association conserve l'entière responsabilité du fonctionnement... ». 1992

- **Une démarche qui rassure**

La plupart des éducateurs du service s'accordent pour reconnaître qu'un emploi du temps-type est indispensable, car il sécurise et cadre l'intervention. Pour mémoire, quand j'effectue des entretiens d'embauche, c'est l'absence de cadre ou un cadre flou en prévention spécialisée qui semble faire fuir les professionnels. Dans le service, quelques uns pensent que leur intervention professionnelle a pris au contraire une toute autre dimension, dans la mesure où les chefs de service prennent en compte les modifications d'emploi du temps et valident les fluctuations d'une semaine sur l'autre. Pour une grande majorité, « les emplois du temps, ça me change la vie, aussi bien au niveau du boulot que dans ma vie privée,... Savoir que je peux consacrer deux soirs à mes enfants, sans être dans la culpabilité de ne pas être sur le quartier et en même temps de ne pas être en faute,... »¹³².

Enfin, ce nouveau cadre d'intervention semble favoriser la stabilité des effectifs. Alors que jusqu'en 1999, un turnover important¹³³ perturbait gravement le fonctionnement du service, avec un recrutement difficile (peu de candidatures d'éducateurs qualifiés) et des vacances de postes de plusieurs mois, ceci n'est plus vraiment le cas aujourd'hui. La rotation du personnel pour ces deux dernières années est inférieure à 8% par an. Les candidatures pour un poste en CDI (Contrat à durée indéterminée) ou CDD (Contrat à durée déterminée) sont plus nombreuses et proviennent en majorité d'éducateurs récemment diplômés ayant entendu parler du service, lors d'une intervention au sein de leur école de formation, ou lors d'un stage.

3.1.2 Retour au travail de rue

La multiplicité des logiques d'intervention¹³⁴ renvoie à un champ très étendu de compétences, en nombre et en nature et à un ou plusieurs modes d'actions très

¹³² Propos d'un éducateur présent depuis 17 ans dans le service.

¹³³ Se reporter à la page 23.

¹³⁴ « *Compétences en Prévention Spécialisée* », étude du CREDOC, 1996, collection des rapports, département évaluation des politiques sociales, Paris. (Commande de PROMOFAP) : Les pratiques des équipes présentent une très grande diversité enracinée dans les principes et l'histoire de la prévention spécialisée. L'arrêté nommé plus haut et les circulaires attenantes fournissent une définition très large des populations et des lieux concernés par l'action de ce champ d'intervention. Par exemple, au sein d'un même service, les éducateurs peuvent travailler en direction de la petite enfance (0/6 ans) tandis que d'autres vont centrer leur pratique sur les allocataires du RMI qui ont bien souvent dépassé la trentaine. Plusieurs logiques d'intervention ont été répertoriées par le CREDOC à partir d'un étude réalisée dans cinq régions de France : Ile de France, Lorraine, PACA, Pays de Loire, Rhône-Alpes, à savoir :

spécifiques : à une logique d'accompagnement social et éducatif, l'action développée est par exemple un entretien et un accompagnement dans les démarches ; à une logique d'action institutionnelle et partenariale, la réponse peut-être plus collective à partir de projets élaborés avec d'autres partenaires.

Pour les éducateurs de rue, toutes les stratégies et tous les outils développés s'appuient nécessairement sur la « Présence Sociale » (travail de rue), pour rencontrer l'usager. Ce mode d'action, depuis quelques années, a souvent disparu, enfoui dans les dispositifs, ou dans un « tout au partenariat » où bien encore, parce que les éducateurs se sont réfugiés derrière un bureau, dans un lieu clos sans doute plus rassurant.

Dans les pratiques fondatrices, les actions sont le plus souvent réalisées avec le support d'un accueil dans des espaces gérés directement par les éducateurs, mais le travail de rue (« le aller vers » les jeunes sur leur territoire) participe pleinement à la connaissance du quartier, l'approche des groupes et à la reconnaissance des éducateurs.

Actuellement, la rue, territoire du jeune, et les locaux où les éducateurs tiennent des permanences, sont souvent les seuls espaces relationnels possibles pour des publics qui se tiennent à distance des instances de socialisation habituelles. Si leurs comportements sont très différents suivant le lieu de rencontre, surtout dans les premiers temps, ils intègrent néanmoins la présence de l'éducateur dans leur espace de vie, respectant même quelquefois, un certain nombre de règles, comme le refus de dialoguer de la part des éducateurs quand ces jeunes sont en situation illicite (usage de stupéfiants). Pour ces jeunes, leurs difficultés de communication et l'absence de repères pour construire un processus d'identification positif, dans un univers opaque, relève d'un ordre social particulier, où la notion du temps disparaît et n'apportent plus de différenciation entre les rythmes du travail ou du repos. Les quartiers se dégagent de leur monotonie quand surviennent des événements exceptionnels, des voitures qui brûlent, des rodéos sur les boulevards qui tournent mal (avec des accidents et des morts violentes)...

** La logique psycho-éducative : elle privilégie la présence sociale et l'intervention socio-éducative. Le partenariat est choisi en fonction des besoins qu'exige le traitement des difficultés des jeunes ou des groupes.*

** La logique mixte : fait appel à toute la palette des modes d'action de la prévention spécialisée (travail de rue, entretiens, accueil, accompagnement dans les démarches, travail avec les familles, etc.). Sollicitées ou contraintes par le contexte, les équipes sont présentes dans les dispositifs et autres instances locales. Le partenariat est à la fois choisi, dans la fraction éducative du travail, et contraint dans sa part développement social local, traitement global de l'exclusion.*

** La logique qui s'inscrit dans les politiques de développement social local : les orientations sont délibérément tournées vers l'intégration de l'action de prévention spécialisée dans les politiques et les dispositifs locaux.*

Ce mode d'action spécifique, qui jusqu'à ces dernières années était spécifique à la prévention reste pourtant le seul moyen d'atteindre le public auquel s'adressent les éducateurs puisque par définition, il s'agit d'un public n'entretenant aucune relation avec les institutions. Une note du C.T.P.¹³⁵ précise : « écouter, observer sans insistance et avec discrétion, travailler dans la rue, c'est être là, disponible pour écouter, observer à distance (...) sans proposer trop vite des solutions (...) sans connaissance des personnes et du milieu (...) l'éducateur se doit d'accepter l'existence de modes de fonctionnement sociaux (...) avant de faire place à plus d'engagement et de prise de position ».

Plus que les principes, qui sont la clé de voûte de la prévention spécialisée, le travail de rue en est, à mon sens, la pierre angulaire. Exercé dans des conditions de plus en plus complexes, cette démarche singulière témoigne d'un engagement :

- pour « aller vers », à la rencontre d'un public jeune dans leur milieu de vie, principalement l'espace public, le quartier, la rue, pour offrir une relation porteuse de sens.
- pour appréhender la dysharmonie des territoires, en faire une expertise qui puisse aider à l'amélioration du lien social jusqu'à proposer une réactualisation du projet global de quartier.

Cependant, réintroduire le travail de rue comme obligatoire et inscrit dans l'emploi du temps, parce qu'indispensable pour rencontrer les usagers, n'est pas suffisant pour satisfaire aux questionnements internes et externes. La rue étant devenue un territoire de présence sociale de nombreux dispositifs de tranquillité et sécurité publique, il devenait important de traduire l'opportunité de notre présence et de notre différence.

Le contrôle du travail ainsi réalisé permet aux professionnels d'organiser et de réguler entre autres, leur temps de présence sur le quartier (travail de rue), seul ou avec un collègue. En annonçant aussi clairement les temps de présence sur le quartier, le jeune a le choix de rester ou de partir. Dans tous les cas, la rencontre ou l'absence de rencontre a une signification, et il s'agit de l'analyser pour réajuster l'intervention. Par leur présence redevenue régulière, visible et vérifiable, les éducateurs de rue participent à la reconquête de l'espace public. Pour les « galériens », les relations sociales sont exclusivement des relations de survie et la perspective d'une rencontre régulière, attendue, facilite la

¹³⁵ « *La prévention spécialisée, une démarche engagée* », fascicule édité par le conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée, avec le soutien du ministère de la Santé et de la Ville, Mars 1995.

restauration d'une confiance en l'autre. Elle redonne parfois, à des jeunes ayant un parcours chaotique, un cadre social et un statut de citoyen, au sens entendu par J.J. Rousseau et le courant issu de la philosophie des Lumières, et repris par C. Bruschi : « le citoyen est entendu dans un sens participatif et actif »¹³⁶.

L'enjeu pour les éducateurs du service, immergés sur le territoire, c'est à la fois de maintenir une distance nécessaire avec une présence massive de «refuges palliatifs, socialement dangereux »¹³⁷ et d'introduire pour les jeunes une distance, un recul par rapport à leur situation. «Sans cette petite déstabilisation »¹³⁸ note A. Hammouche, la relation avec le jeune suit le schéma des reproductions culturelles dans lequel beaucoup se sont enfermés. Ainsi fait, cette présence structurée maintient sur le quartier un lien social avec des «jeunes enfermés dans des mécanismes d'exclusion qui oscillent entre affirmation communautaire et marché délinquant (...) ces deux logiques se renforcent en créant une maffia, ..., et où les rapports sociaux s'ethnicisent »¹³⁹.

Cette organisation, quoique très rationnelle, reste souple dans la réalité. La « convivialité dans la rigueur »¹⁴⁰ prédomine et l'intervention sur les quartiers ne semble pas prendre ombrage d'une telle pratique. Bien au contraire, les temps de présence et donc d'absence annoncés clairement inscrivent la relation aux jeunes dans une réalité sociale au moins symbolique et pour les partenaires, ceci contribue à démythifier la fonction de l'éducateur de prévention spécialisée ou à éviter de l'invalider en prétextant «qu'on ne le voit jamais ». Le risque permanent est d'apparaître parfois loin des réalités des quartiers, en établissant un fonctionnement par trop technocratique, plus près des décideurs que des usagers. C'est pourquoi, les éducateurs veillent, régulièrement à inscrire d'autres temps de travail de rue, plus informelles et plus spontanés.

¹³⁶ BRUSCHI C. *La citoyenneté hier et aujourd'hui. Jeunesse et citoyenneté*. Hommes et migration, Mars 1996.

¹³⁷ DEBRAY R. *Loués soient nos seigneurs : une éducation politique*. Paris : Ed. Gallimard, 1996.

¹³⁸ HAMMOUCHE A. Journées Sophocle : *De la responsabilité limitée au haro sur le social*. Mai 2001.

¹³⁹ DUBET F, LAPEYRONNIE D. *Les quartiers d'exil*, op. cit.

¹⁴⁰ Note de l'auteur.

3.2 LA MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL D'OBSERVATION SOCIALE : WEBPREVINDI

Bien que sa légitimité soit réaffirmée dans la «Loi particulière » du 6 janvier 1986, la prévention spécialisée reste sous la surveillance, des politiques et des organismes de contrôle, soucieux d'obtenir de ce champ une visibilité et une lisibilité des actions, car eux mêmes sont contraints de garantir des résultats à leurs électeurs. Pour eux, « une politique de prévention qui ne prévient pas est un échec, et il ne faut pas craindre de se demander pourquoi »¹⁴¹.

En 2001, au moment de la signature du protocole d'accord et de la convention, la position du Conseil Général de la Loire de confier la prévention spécialisée aux seules associations est claire et sans ambiguïté. Celui-ci affiche ainsi qu'il est le maître d'ouvrage d'une commande sociale, charge étant donnée aux associations d'en être les praticiens qui acceptent la commande, les moyens afférents et l'évaluation. Chaque association reste, par contre, maître d'œuvre de sa méthodologie pédagogique, dans un cadre référent appelé, « Contrat d'Intervention Territorialisé » (CIT).

La question qui se pose à nous, à ce moment là, est simple et complexe à la fois : comment les éducateurs du service peuvent ils expliquer une technicité et les effets qu'elle produit auprès des individus en souffrance ? Comment peuvent ils utiliser leurs observations (montée cyclique de la violence, le retour au calme, la dégradation du quartier, parler des squats, des incivilités, des tags...), les analyser, pour rester en éveil et prévenir les risques potentiels sur un quartier et évaluer leur travail de rue ? Comment traduire leur présence, la rendre lisible et visible ou bien faire savoir que leur intervention n'est plus possible ?

La réponse qui vient presque un an après, se présente sous la forme d'un programme informatique baptisé WebPrevindi.

3.2.1 L'utilisation de l'informatique

Dans le courant de l'année 2002, j'ai eu la chance de pouvoir récupérer pour une somme modique des ordinateurs désuets¹⁴² d'un service de formation « jeunes » géré par une

¹⁴¹ ROCHE S. *Insécurité et libertés*, op. cit.

¹⁴² Vieux appareils de récupération, remontés en Pentium II, 128 Mo, HD 40 Go, 15'.

association de quartier, qui fermait ses portes. Avec un budget peu important, j'obtenais d'un assembleur qu'il puisse me remonter une dizaine d'ordinateurs¹⁴³, uniquement pour une utilisation bureautique. Il faudra de quelques jours à quelques mois pour que cet appareil, installé au sein même des locaux des équipes sur les quartiers, devienne presque un objet familier, et soit utilisé par chaque éducateur du service. Son utilisation est pourtant facilitée car la visualisation des dossiers sur l'écran reste la plus proche possible du rangement d'un bureau classique, condition importante face à des gens pour la grande majorité sans formation informatique. L'apprentissage, sommaire certes, donne néanmoins un résultat immédiat constaté par l'affichage sur l'écran, et, dans des délais quasi immédiats, sur papier, avec une imprimante, ce qui a pour effet de stimuler une grande partie du personnel.

- **Des pratiques éducatives aux prises avec l'informatique: entre rejet, accommodation et appropriation**

Trois types d'attitudes¹⁴⁴ sont repérés chez les éducateurs du service, depuis que chacune des équipes dispose d'un micro-ordinateur.

Le premier modèle est celui du « rejet » et regroupe peu d'éducateurs qui manifestent leur refus de l'informatisation. Sa fréquence est très marginale. Pour eux, l'ordinateur est un outil de gestion individuelle et il risque d'instrumentaliser leur pratique comme l'a été la prédominance de la logique d'intervention psycho éducative en prévention spécialisée, dans les années 80. A cette époque, « connaissant, à l'image de la société post-moderne, une révolution intérieure et une immense crise de conscience, les éducateurs spécialisés voient leur sensibilité politique des années soixante (faire) place à une sensibilité thérapeutique »¹⁴⁵. Ce modèle d'intervention psycho éducatif avait créé un malaise latent chez les professionnels, inquiets de « faire remonter des souffrances sociales et le risque de dénoncer, de montrer les populations marginalisées »¹⁴⁶.

Le second modèle est celui de « l'accommodation ». Il comprend un tiers des éducateurs du service. Ils n'adhèrent pas totalement au processus d'informatisation sans pour autant le rejeter. Utilisant l'informatique par obligation, ils rencontrent régulièrement des

¹⁴³ Pour le service, l'informatique est un complément aux autres supports de communication (diaporamas, vidéo, plaquettes, écrits, journaux...).

¹⁴⁴ CHEVALIER G. *Informatisation dans le travail social. Quelles réactions chez les travailleurs sociaux ?* DSTS, 1997.

¹⁴⁵ LIPOVETSKY G. *L'ère du vide, Essais sur l'individualisme contemporain*. Paris : Gallimard, 1983. p. 76.

¹⁴⁶ « *Prévention spécialisée* ». Informations n°7, Juin 1975.

problèmes pour valider leurs saisies et font donc appel aux collègues proches. Ceci est une manière plus ou moins consciente de ne pas participer pleinement à l'opération sans en être complètement étranger.

« L'appropriation » qualifie le dernier modèle. Près des deux tiers des éducateurs du service utilisent l'informatique. Pour eux, les théories sur l'éducation sont vastes et polymorphes et comme d'autres outils, l'ordinateur participe à la construction d'une éthique du travail social. La plupart des éducateurs participent volontiers à l'élaboration des indicateurs développés pour WebPrévindi.

Contrairement à ce que les représentations de sens commun tendent à faire croire, l'utilisation de l'informatique n'obéit pas à des déterminismes simples et aisément identifiables. Les variables de sexe, d'âge des éducateurs, d'ancienneté en prévention spécialisée, leur approche de l'informatique n'apparaissent pas déterminantes d'un type d'attitude donné. Pour les professionnels, l'utilisation de l'informatique accrédite une corrélation entre leurs conduites professionnelles et leur modèle de référence. Pour la plupart des collègues du service engagés dans une démarche sociopolitique, il est par exemple plus aisé de valider la grille d'observation concernant le diagnostic des territoires.

En résumé, chaque équipe participe malgré tout, à la mise en place de ce nouvel outil, instigateur d'un nouveau modèle professionnel, afin de prendre une distance nécessaire avec le «brouhaha de la vie ordinaire»¹⁴⁷ tout en maintenant un équilibre avec leur propre culture professionnelle.

3.2.2 WEBPREVINDI¹⁴⁸ : un outil d'aide au diagnostic des territoires

La capacité de séduction de WebPrévindi utilisé par les équipes éducatives du service de prévention réside dans la facilité de l'apprentissage (½ journée) et dans sa convivialité. Ce logiciel est un outil supplémentaire à la disposition des éducateurs comme peuvent l'être les chantiers et les séjours éducatifs. Comme nous le verrons ensuite, son usage est double puisqu'il permet :

¹⁴⁷ FUSTIER P, *Les corridors du quotidien*. Lyon : Ed. PUL, 1998. p. 32.

¹⁴⁸ WebPrévindi : logiciel développé par le service de formation AFORE Sauvegarde 42. Depuis près de deux ans, ce logiciel a été vendu à plusieurs services de prévention spécialisée (environ une trentaine). La formation au logiciel est assurée par un salarié d'AFORE ou par l'auteur. Avant d'être sur Internet, ce programme était vendu sous la forme d'un logiciel.

- d'obtenir un diagnostic graphique¹⁴⁹ (grille d'ambiance) du territoire d'intervention susceptible d'être partagé avec d'autres institutions ou administrations et de réajuster les interventions dans la rue, voire de modifier les stratégies de rencontre avec le public
- d'identifier les besoins du public (statistiques des problématiques repérées)

Dans le cadre de notre participation à la co-production de sécurité, l'utilisation du premier module nous permet de connaître en temps réel la situation d'un quartier pour obtenir une classification concernant la dégradation du lien social à partir d'une observation réalisée dans le cadre du travail de rue. Les données saisies sur l'ordinateur par les éducateurs tiennent compte d'une échelle d'évaluation¹⁵⁰ et d'aspects quantitatifs (concernant la répétition des phénomènes observés, sachant que l'influence de certains rythmes saisonniers peut donner des fluctuations dans les résultats).

C'est après quatre réunions de travail, que la commission a pu s'accorder sur des indicateurs. Ceux-ci devaient être économes, c'est à dire facilement intégrés par les équipes. Ce travail a été présenté ensuite en réunion de service pour validation et diffusé pour information et validation à la direction générale.

- **Indicateurs d'ambiance**¹⁵¹

Le progiciel proposé se décline sur une échelle de 5 qui donne comme indication « l'ambiance du quartier » et retient les critères suivants :

- Degré 1 : Ambiance agréable

- * Rencontres faciles avec des jeunes isolés ou des groupes dans la rue
- * Rencontres faciles avec des groupes au sein des structures de quartier
- * Contact aisé avec les groupes
- * Présence régulière d'enfants et de parents dans l'espace public
- * Peu de dégradations constatées dans les allées et aux abords des immeubles

¹⁴⁹ Annexe 7.

¹⁵⁰ BUI-TRONG L., *Les violences urbaines à l'échelle des RG. Etat des lieux pour 1998*. Les partages de la sécurité, les cahiers de la sécurité intérieure, n°33. Paris : Bayard, 2000. L'auteur qui développe un modèle d'échelle d'évaluation presque semblable note « que les émeutes ne se produisaient pas [ex-nihilo], mais plongeaient leurs racines dans une petite délinquance juvénile collective, ouverte et provocatrice, qui passe par différentes formes se succédant toujours dans le même ordre ».

¹⁵¹ Des services de prévention spécialisée essaient souvent de se doter d'outils « papier » remplis par les éducateurs pour tenter de rendre visible l'intérêt d'un travail de rue. La difficulté principale réside en général dans la traduction en terme de visibilité et lisibilité des éléments recueillis.

La pratique de l'éducateur n'est pas soumise à une stratégie particulière. La relation éducative est facile et l'accompagnement individuel, qui naît de cette rencontre dans la rue, est généralement de qualité.

➤ Degré 2 : Ambiance tendue

- * Attroupement des jeunes à l'arrivée d'un éducateur
- * Relations tendues avec des jeunes isolés ou des groupes
- * Dégradation du bâti, tags...

Les demandes individuelles existent, mais le jeune est encore incapable de se dissocier de son groupe. Dès qu'il le rejoint, il lui est difficile de prendre position et de reconnaître l'éducateur dans sa mission. Dans sa pratique de rue, l'éducateur dispose ici de suffisamment d'éléments concernant l'histoire individuelle de chacun pour pouvoir gérer une relation parfois tendue avec un public principalement demandeur d'activités.

➤ Degré 3 : Ambiance dégradée

- * Incivilités (crachat, injures, provocations ...) à l'encontre des intervenants sociaux
- * Relations conflictuelles avec les groupes
- * La présence de l'éducateur gêne et provoque des tensions
- * Les jeunes fuient la relation avec l'éducateur
- * Pas ou peu de reconnaissance par rapport au travail que fait l'éducateur
- * Pas d'enfants ou de parents dans l'espace public

Les relations sont en permanence tendues dans un contexte où tout est prétexte à l'injure, à la provocation (présence d'une jeune stagiaire, absence de l'éducateur à une permanence, retard à un rendez-vous, etc.). L'éducateur opère des stratégies d'approche en annonçant clairement sa présence dans la rue à des jeunes isolés ou à des groupes, ainsi qu'à ses collègues. Le cadre devient ainsi rassurant pour toutes les parties et malgré des circonstances difficiles, le jeune est encore capable d'entendre qu'une démarche amorcée avec l'éducateur peut ne pas aboutir.

➤ Degré 4 : Ambiance délétère

- * Violences verbales à l'encontre des travailleurs sociaux
- * Dégradations des biens personnels des acteurs sociaux
- * Dégradation des locaux utilisés par les intervenants sociaux
- * L'éducateur est en grande difficulté dans sa relation au groupe.

Malgré la connaissance qu'il a de ces groupes (facilement identifiables car les individus qui les composent ont souvent une stratégie d'affirmation de soi à travers par exemple l'utilisation des marques vestimentaires)¹⁵² et de l'accompagnement individuel qu'il a pu mener avec certains, l'éducateur est obligé d'opérer parfois des stratégies d'évitement. Sa seule chance de maintenir une relation avec ces jeunes est de parvenir à les isoler. Toutefois, ici, c'est le résultat qui prime. L'éducateur est jugé sur son efficacité à rétablir une situation compromise. En cas d'échec ressenti par le jeune, c'est l'audience de l'éducateur, dans la rue, qui en pâtie.

➤ Degré 5 : Ambiance de « Zone de non droit »

* L'éducateur ne parvient plus à entrer sur le territoire ou une partie du territoire

* Les acteurs sociaux sont vécus comme des intrus

* L'éducateur n'a aucune reconnaissance de son travail et de sa personne

* Risques de violences physiques à l'encontre des acteurs sociaux

La présence de l'éducateur de rue est impossible. L'économie souterraine de la drogue et du recel, les violences contre les structures de quartier et les policiers, etc. sont régulières et organisées et la proposition d'aide que peut offrir l'éducateur est invalidée.

Dans un quartier ou sous-quartier dénué de violence au quotidien, la moindre altercation avec un groupe extérieur au quartier, la moindre arrestation et dans une moindre mesure l'absence de réponses des acteurs locaux, peuvent contribuer à faire passer l'ambiance d'un quartier d'un degré 1 à 3. Dans un secteur ancré au niveau 3, c'est l'échelon 4 ou 5 qui seront rapidement atteints. Si les travailleurs sociaux ne sont pas réellement la cause directe de cette poussée de violence, ils sont par contre à chaque fois sur « le front »¹⁵³. Et « dans la pratique du face à face au front »¹⁵⁴, l'éducateur par exemple, en plus d'offrir un bout de relation, développe un nombre incalculable de stratégies, même si généralement, elles se révèlent peu opérantes avec un public très marginalisé.

3.2.3 WEBPREVINDI : un outil d'aide à l'analyse des besoins

Le deuxième module, lui aussi, totalement paramétrable, dispose d'une interface qui reprend les cinq axes directeurs définis dans le cadre d'un « Contrat d'Intervention

¹⁵² NEYRAND G. *Pour se « saper » les jeunes de banlieues raffolent des marques*. Article du journal Le Monde, 8 septembre 1999.

¹⁵³ ION J. *Le travail social au singulier*, op. cit.

¹⁵⁴ ION J. idem.

Territorialisé »¹⁵⁵, ce qui favorise la lecture commune des différents partenaires, proches des actions de prévention spécialisée. J'ai adjoint à chaque critère, des items¹⁵⁶ qui reprennent l'ensemble des problématiques rencontrées sur le territoire (santé, logement, insertion professionnelle, scolarité,...). Le recueil et la saisie des informations sont issus des accompagnements sociaux ou éducatifs (dont le traitement de situations se réalise dans des groupes d'analyse de la pratique avec l'aide d'un tiers, généralement la psychologue du service). Ainsi, le support informatique, à la disposition dans les locaux de chaque équipe, participe :

- aussi bien à la restauration d'un lien social comme à la mise en mémoire d'un moment de la vie du jeune, toujours avec son accord, souvent à sa demande, dans le respect total de l'anonymat, puisque le logiciel possède deux codes d'accès au dossier, et que les éducateurs utilisent fréquemment des pseudonymes, pour ne pas « porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques »¹⁵⁷. « Quand je suis dans le bureau avec un jeune et que je rentre des informations le concernant dans l'ordinateur, j'ai vraiment l'impression d'être crédible,... »¹⁵⁸.
- au repérage et à l'analyse des besoins à partir des informations saisies, pour obtenir une quantification des besoins sur un lieu et à un moment donné (une à deux fois par an). Chaque critère (santé, scolarité,...) ainsi évalué donne droit à un réajustement des objectifs de chaque CIT et des moyens qui s'y rattachent.

3.2.4 Une stratégie de management

L'intérêt d'utiliser l'informatique permet d'obtenir une évaluation statistique, de « l'ambiance »¹⁵⁹ microsociologique d'un quartier ou macro- sociologique d'un territoire, d'une ville et des problématiques redondantes repérées. A l'intérieur des «Groupes Locaux de Prévention, GLP»¹⁶⁰, ces données sont utilisées et croisées avec les indications et statistiques des autres partenaires institutionnels que sont la Police, l'Aide Sociale à l'Enfance, l'Education Nationale, le Service de Probation et la P.J.J., qui

¹⁵⁵ Se reporter à l'annexe 3.

¹⁵⁶ Annexe 8.

¹⁵⁷ Loi du 6 Janvier 1978, qui crée la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), article 1er.

¹⁵⁸ Propos recueillis auprès d'une éducatrice du service, 23 ans, depuis 2 ans en prévention spécialisée, Mars 2004.

¹⁵⁹ Expression employée par l'auteur au sens de ce qui caractérise un environnement donné.

¹⁶⁰ Groupes Locaux de Prévention : depuis la mise en place du CLSPD de Saint-Etienne, ils remplacent les cellules de veille, mais conservent les mêmes attributs.

acceptent de circonscrire leurs données au même secteur que la prévention spécialisée. Pour moi, il s'agit de rendre visible, l'invisible du travail de rue des éducateurs, les rencontres, mais aussi, les mouvements, les déplacements et les nouvelles organisations des groupes, dans un espace où « le quotidien est l'ordinaire des jours et dissimule l'ordre qui l'organise et le structure (...), c'est un univers qui enserme et structure l'ordre social »¹⁶¹. L'ensemble des données contribuent à faire émerger les positions stratégiques les plus adaptées aux brusques variations des situations et formuler un diagnostic permanent du terrain, qui ne soit pas uniquement évènementiel, mais plutôt amener à dessiner une prospective de la situation du secteur repéré en direction des décideurs et à réadapter régulièrement les stratégies d'approche.

Les différents écrits des éducateurs (cahier de liaison, cahier et tableau de bord) ainsi que les réunions d'équipe alimentent le programme. Pour saisir leurs observations et optimiser cet outil, les éducateurs prévoient individuellement deux heures par quinzaine, en matinée. La régulation du travail de chacun s'effectue ensuite lors de temps de réunions institués, une fois par mois. C'est un travail de vérification et de questionnement des observations préalablement posées. Cette procédure permet à chaque éducateur de se distancier de ses propres perceptions et des affects dont il est souvent chargé. Selon celles-ci et les échanges apportés, de nouvelles stratégies sont mises en place et un emploi du temps prévisionnel est élaboré pour tenir compte des modifications.

Ainsi, lorsque le niveau d'ambiance se situe régulièrement entre 3 et 4¹⁶², il n'est pas rare de modifier la composition et le nombre d'éducateurs intervenant dans la rue, pour anticiper une situation difficile. De même, quand il est démontré l'existence de situations de dangerosité sur un territoire, les chefs de service ou moi-même peuvent décider d'une stratégie de contournement, voire faire valider par le responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance, en charge de la prévention spécialisée sur le département, le fait d'opérer un retrait momentané d'une partie ou de la totalité du territoire. Bien plus, au-delà du niveau d'ambiance 4, l'absence des éducateurs dans la rue est acquise et soutenue. Par contre, la présence majoritaire d'un niveau d'ambiance 1, sur une durée supérieure ou égale à une année scolaire, sauf conditions particulières, oblige le service et le département, à resituer l'intérêt de son implantation sur le secteur.

¹⁶¹ HAMMOUCHE A. Intervention sur le thème : *Modernité d'une intervention éducative et sociale au cœur des problèmes d'actualité*, op. cit.

¹⁶² Se reporter au graphique de l'annexe 7.

En procédant ainsi, je peux inscrire ce processus de transmission et de traitement des informations dans une démarche dynamique et participative des professionnels du service. Dans un espace public marqué par une surreprésentation d'acteurs aux missions diverses, oeuvrant en direction de la jeunesse, une sur médiatisation des actes délictueux, une surabondance de dispositifs, les éducateurs sont reconnus comme ayant une capacité « d'expertise », allant au-delà d'un témoignage d'une réalité sociale devenue trop ordinaire pour la population.

Evidemment, tout comme Jean-Marie Petitclerc, qui pense que les accompagnements sont « ... difficilement chiffrable(s) »¹⁶³ et Gilbert Berlioz, qui ajoute que « les effets d'une politique de prévention spécialisée ne sont pas mesurables... »¹⁶⁴, je pense que notre système ne peut se concevoir qu'avec de la rigueur et de la vigilance dans son utilisation.

3.3 UNE CLARIFICATION DES PLACES ET DES ROLES ENTRE PRATIQUES EDUCATIVES ET PRATIQUES SECURITAIRES

Comme le rappelle le groupe interinstitutionnel dans son rapport sur les enjeux actuels et les stratégies d'action de la prévention spécialisée, « il n'en reste pas moins que les champs de la pratique éducative et de la pratique de sécurité sont distincts dans leur définition et dans leur contenu opératoire »¹⁶⁵. Certes, ils sont différents, mais aussi complémentaires. En effet, comment espérer « réussir » un accompagnement éducatif individuel, si le rappel de la loi et des limites des actes n'est pas posé ? La complexité est plutôt du côté du champ dans lequel s'exerce cette coopération-concurrence, c'est-à-dire le territoire, à la fois dans sa globalité, mais aussi d'un point de vue local. A cet endroit, il s'agit de trouver une forme de partenariat entre deux forces qui à priori s'opposent dans l'environnement social urbain quotidien de la jeunesse. J'ai constaté plus d'une fois que si, étymologiquement, le partenariat, c'est à la fois la recherche de l'union à travers la quête d'un partenaire, la division par la répartition et la séparation (parsoner, en vieux français signifiait partager le butin.) semble plus correspondre aux enjeux de chacun au sein des politiques publiques locales. Qu'en est-il aussi quant à l'imbroglio des compétences

¹⁶³ PETITCLERC JM, cité in les cahiers de l'Actif, numéro double : 288-291, 2000, Actif information, La Grande Motte.

¹⁶⁴ BERLIOZ Gilbert, consultant du cabinet DUBOUCHET, lors de son audition du 26 mars 2002, cité dans le rapport du groupe interinstitutionnel sur la prévention spécialisée, op. cit. p. 44.

¹⁶⁵ « *La prévention spécialisée, enjeux actuels et stratégies d'action* », op. cit. p.56.

partagées entre les départements et l'État s'ajoute la montée en puissance de l'action communale ?

Face à la multiplicité des intervenants ayant une légitimité politique ou administrative pour intervenir dans les politiques sociales, je pense que l'observation sociale territorialisée et partagée peut servir la recherche de synergies locales et résoudre le problème de la connaissance et de la reconnaissance des acteurs du service. Il faut par contre établir un protocole d'accord oral ou écrit pour parvenir à un échange d'informations co-producteur de sécurité tout en maintenant un engagement éducatif auprès des jeunes dans la rue.

L'actuel protocole d'accord dans le département de la Loire est oral et établi avec toutes les parties sur les critères suivants :

- seuls les cadres hiérarchiques de chaque institution participent aux réunions du Groupe Local de Prévention (fiche-action du CLSPD). Pour le service, un chef de service éducatif ou/et moi-même sommes présents.
- aucun compte-rendu écrit n'est réalisé. Chacun peut réutiliser ses propres notes.
- aucun nom ni aucune situation ne sont nommés.

Dans cet espace de rencontre et d'échanges, il est essentiellement question d'informations contextuelles consécutives à l'observation dans les quartiers, de la dégradation, de la dislocation des équilibres sociaux, du lien social. Chacun utilise ses propres outils et soumet ses informations aux autres en vue d'un croisement pour favoriser une fonction d'alerte ou bien développer une stratégie d'intervention spécifique pour un ou plusieurs acteurs.

CONCLUSION

De nouvelles formes de régulation sociale apparaissent dans l'espace urbain et plus précisément dans des cités qui « ne sont jamais des territoires homogènes, mais des mosaïques de micro territoires (sous-quartiers, immeubles...) marqués par des identités spécifiques »¹⁶⁶. Elles témoignent d'un intérêt sur la problématique du désenclavement des quartiers périphériques et d'une évolution sur l'appropriation des espaces collectifs par un public « jeune » dont les conduites déviantes et les actes délinquants se développent et provoquent de l'insécurité.

Comme le travail de production, le travail social « s'est lui aussi complexifié, il s'est professionnalisé et technicisé, réinventant à chaque moment important de son histoire, c'est à dire à chacune de ses métamorphoses, les objets sociaux qui lui sont nécessaires et les outils correspondants »¹⁶⁷. Dans un environnement mouvant et incertain, qui se traduit notamment par un accroissement des besoins et une raréfaction des moyens, chacun des intervenants sociaux s'efforce de mettre en place des organisations de travail rigoureuses et cohérentes, de promouvoir des actions pertinentes et efficaces, d'évaluer les effets et les coûts, permettant d'anticiper et de maîtriser les choix politiques, financiers et organisationnels qu'implique la recherche de solutions adaptées.

Si inventer et innover est sûrement un trait de caractère que l'on peut retrouver dans la plupart des services de prévention spécialisée, en tant que directeur, j'ai avant tout essayé de redonner une dynamique d'ensemble à un service sortant d'une longue période de souffrance et repositionner la question du sens. Si prévenir, c'est, devancer, anticiper l'évènement, alors la mise en place d'une nouvelle organisation, facilitant le développement et l'utilisation d'un outil d'observation sociale, participe pleinement à notre mission. Mon propos rejoint ceux de Mme Hermange, dans son rapport sur la sécurité des mineurs qui parle du : « renforcement des actions de la prévention spécialisée auprès des jeunes et de leurs familles et la redéfinition du rôle et de l'action préventive des CLSPD et des CISP (transformation en Conseil de sécurité, de prévention éducative et de cohésion sociale) »¹⁶⁸.

¹⁶⁶ BEGAG A., ROSSINI R. *Du bon usage de la distance chez les sauvages*, op. cit.

¹⁶⁷ CHAUVIERE M. *Essai de décomposition du travail social*, in *Lectures sociologiques du travail social*. Paris : les éditions Ouvrières, coll. Politiques sociales. 1985.

¹⁶⁸ « *La sécurité des mineurs* », rapport Hermange MT, Sénateur de Paris et Luc RUDOLPH, Inspecteur Général de la Police Nationale. Mars 2005

Sur l'ensemble des scènes (Conseil Général, Communes, CLSPD, GLP,...), où j'ai été convié, j'ai essayé à chaque fois de signifier et d'expliquer la démarche professionnelle dans laquelle j'avais engagé le service, afin de valider un nouveau modèle professionnel dans un secteur très craintif, voire très conservateur. Les éducateurs de prévention spécialisée tout en assurant et maîtrisant une spécificité d'intervention en direction des jeunes en difficulté sociale, doivent partager leurs pratiques. La réorganisation du travail et l'apport de l'informatique (pratiquée dans les écoles de formation d'éducateurs spécialisés), malgré les émotions assez irrationnelles ressenties face à la machine par les éducateurs, apparaissent en cela créateurs d'une nouvelle approche, plus technique, mais pas moins intuitive, plus proche d'une logique de résultats demandés par les élus politiques, sans perdre une éthique inspirée par les fondateurs et confirmée dans les textes de 72, dans une proximité quotidienne. Sans rompre avec les pratiques traditionnelles des pionniers, tant leur expérience singulière puis collective ensuite, correspondaient aux jeunes, aux professionnels et aux financeurs, le cadre de travail ainsi créé participe à la (re)-construction¹⁶⁹ d'une intervention spécifique et originale : la « prise en charge » individuelle et une contribution à tisser un lien social entre ces jeunes et l'environnement social.

Pourtant, je reste toujours marqué par l'écho reçu au moment de l'expérimentation de WebPrévindi. Quelle sacrilège je commettais en «touchant» au cadre d'intervention de l'éducateur de rue et surtout en pactisant avec l'ennemi. Si les propos, en interne, étaient respectueux, les regards de certains en disaient longs. Cette position, malgré tout, assez marginale dans l'ensemble, montre combien à ce moment-là, l'éducateur est lui aussi soumis aux pressions (des jeunes, des politiques) et aux tensions qui surviennent inévitablement au contact d'une délinquance qui doit être abordée comme « une violence hors sens, ... »¹⁷⁰. Il est tellement immergé dans le quartier, qu'il est comme les jeunes « sortis du domaine du rationnel »¹⁷¹.

Dans ce mémoire, j'ai souhaité réaffirmer mon projet de direction, en oeuvrant au quotidien auprès des équipes avec l'idée que chacun puisse travailler dans la rigueur et la convivialité. Dans un service, où les relations professionnelles étaient très affectivées, l'enjeu est difficile mais pas impossible et j'ai le souci permanent de l'équité et de l'égalité

¹⁶⁹ Depuis deux ans, tous les postes sont pourvus et les derniers recrutés, sont qualifiés, comme je l'ai montré en page 28. Le turn-over depuis cette période est en nette diminution (10%) et se situe dans une logique classique de renouvellement des personnels, nécessaire au maintien d'une dynamique de travail.

¹⁷⁰ GUERVALAIS M. *Des mesures en quête de sens*. ASH, Mai 1996.

¹⁷¹ Idem.

de traitement pour tous. Restant toujours préoccupé par le maintien de la dynamique créée depuis cinq ans, j'ai en collaboration avec les éducateurs, mis au travail la réactualisation de notre projet de service en intégrant ce que pourrait être l'application pour la prévention spécialisée, de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Bibliographie

- BEGAG A., ROSSINI R. *Du bon usage de la distance chez les sauvages*. Paris : Editions du Seuil, Mai 1999.
- BERNOUX P. *La sociologie des organisations*. Paris : Éditions du Seuil, 5^{ème} édition, 1985. 390 p.
- BONNEMAISON G. Commission des maires sur la sécurité, *Face à la délinquance, prévention, répression et solidarité*. Paris : La Documentation française, 1983, 212 p.
- BUI-TRONG L. *Les violences urbaines à l'échelle des RG. Etat des lieux pour 1998*. Les partages de la sécurité, les cahiers de la sécurité intérieure, n°33. Paris : Bayard, 2000. 180 p.
- CHAUVIÈRE M. *Essai de décomposition du travail social*, in Lectures sociologiques du travail social. Paris : les éditions Ouvrières, coll. Politiques sociales. 1985.
- DEBRAY R. *Loués soient nos seigneurs : une éducation politique*. Paris : Ed. Gallimard, 1996. 591p.
- DELIGNY F. *Graine de crapule suivis de : vagabonds efficaces et autres textes*. Paris : Dunod, 2000. 265 p. collection enfance.
- DE SINGLY F. *Sociologie de la famille contemporaine*. N° 681, La documentation française, 1994.
- DUBEDOUT H. *Ensemble, refaire la ville*. Paris : La Documentation française, 1982.
- DUBET F. *La galère : Jeunes en survie*. Paris : Fayard, Points Actuels, 1987, 493 p.
- DUBET F, LAPEYRONNIE D. *Les quartiers d'exil*. Paris : Editions du Seuil, 1992, 238 p.
- DUBOUCHET L. *Rapport «Jeunes et politiques d'insertion»*. Paris : La Documentation Française, 1995.
- DURKHEIM E. *De la division du travail social*. Paris : PUF, 1986.
- FUSTIER P, *Les corridors du quotidien*. Lyon : Ed. PUL, 1998.
- GIRARD V., ROYER J. et PETITCLERC JM. *Cette prévention dite spécialisée*. Paris : Fleurus, 1988. 191p.
- GOFFMAN E. *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*. Paris : éditions de Minuit, 2001. 175 p.
- HEIDEGGER M. *La question de la technique*, in Essais et conférences, trad. Française. Paris : Gallimard, 1958.
- ION J. *Le travail social à l'épreuve du territoire*. Toulouse : Privat, 1990. 174 p.
- ION J. *Le Travail social au singulier*. Paris : Dunod, 1998.
- LEFEBVRE H. *Le droit à la ville*. Paris : Editions du Seuil, 1974.
- LEFEVRE P. *Guide de la fonction de directeur d'établissement social et médico-social*. Paris : Dunod, 1999. 305 p.

LENOIR R. *Les Exclus : un français sur dix*, Paris : Editions du Seuil 1989, 192 p.

LIPOVETSKY G. *L'ère du vide, Essais sur l'individualisme contemporain*. Paris : Gallimard, 1983. 328 p.

MESSU M *Les Assistés sociaux. Analyse identitaire d'un groupe social*. Paris : Dunod, 1993.

MIRAMON JM, COUET D., PATURET JB. *Le métier de directeur, Techniques et Fictions*. Paris : ENSP, 1997, révisé 2001, 2ème édition. 272 p.

NAIR S. *Marseille : chronique des années de lèpre*. Les temps modernes, 1984.

PAUGAM S. *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : PUF, 1991.

ROCHE S. *Insécurité et libertés*. Paris : Editions du Seuil, 1994. 191 p.

ROSANVALLON P. *La nouvelle question sociale*. Paris : Editions du Seuil, 1995. 227 p.

SCHWARTZ. *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*. Paris : La Documentation française, 1981.

THEVENET A. *L'aide sociale aujourd'hui après la décentralisation*. Paris : ESF, 1999. 450 p. 13^{ème} édition actualisée.

WIEVIORKA M. *L'espace du racisme*. Paris : Editions du Seuil, 1991.

Revue, actes de colloques, études et rapport divers, journaux spécialisés

BONNEVILLE C. *Fiévreuses banlieues, scénarios de survie pour les villes*, citant S. WEIL, article du journal Le Monde, Février 1996.

BRUSCHI C. *La citoyenneté hier et aujourd'hui. Jeunesse et citoyenneté*. Hommes et migration, Mars 1996.

CANY P. *Une démarche qualité pour la prévention spécialisée, Prévention, Protection, Insertion*. Sauvegarde de l'enfance, 54, n°1, 1999.

CHAUVIÈRE M. *Les pratiques socio-éducatives sont-elles encore adaptées aux changements de la société ? De l'enfant roi à l'enfant proie*, Sauvegarde de l'enfance, 53, n°1, 1998.

CHEVALIER G. *Informatisation dans le travail social. Quelles réactions chez les travailleurs sociaux ?* DSTS, 1997.

FRANZA M *Reconstruire le lien social, Educateur de rue, acteur ou pompier social ?* Sauvegarde de l'enfance, 52, n°3, 1997.

GIRARD V. *La Prévention Spécialisée en France : formes originales d'action éducative*. Paris : Editions du CTNRHI, Sauvegarde de l'enfance, n°3, 1997.

GUERVALAIS M. *Des mesures en quête de sens*. ASH, mai 1996.

HAMMOUCHE A. *Modernité d'une intervention éducative et sociale au cœur des problèmes d'actualité*. Valence, Avril 2000.

HAMMOUCHE A. Journées Sophocle, *De la responsabilité limitée au haro sur le social*. Mai 2001.

JAZOULI A. *Jeunes des banlieues, violence et intégration : le dilemme français*, in Etude exploratoire pour le compte du FAS. ADRI, Décembre 1990.

Lang Dr. *In Revue de neuropsychiatrie infantile*. N°1 et 2, Janvier 1958.

LAPEYRONNIE D. *L'intégration des minorités immigrées : la France et la Grande-Bretagne*. ADRI, novembre 1990.

NEYRAND G. *Pour se « saper » les jeunes de banlieues raffolent des marques*. Article du journal Le Monde, 8 septembre 1999.

WIEVIORKA M, *Journée thématique : Racisme et modernité*. ARAFDES, Avril 1995.

« *Compétences en Prévention Spécialisée* », étude du CREDOC, 1996, collection des rapports, département évaluation des politiques sociales, Paris.

« *Prévention Spécialisée* », informations n°7, Juin 1975.

« *La prévention dans la Loire, Etat des lieux et perspectives* », Conseil Général de la Loire, 1999.

« *La prévention spécialisée, une démarche engagée* », fascicule édité par le conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée, avec le soutien du ministère de la Santé et de la Ville, Mars 1995.

« *Le maire de Saint-Etienne s'attaque à la " Muraille de chine "* », journal Le Monde du 19 Septembre 1995.

« *Cadre de référence départemental de la prévention spécialisée* », document référencé SC/BG/N02-01437-février 2002, disponible auprès de l'assemblée des départements de France.

« *Une nouvelle ambition pour la ville, de nouvelles frontières pour les métiers* », rapport BREVAN-PICARD pour le ministre de la ville, Délégation Interministérielle à la Ville, 2000.

« *Délinquances des mineurs : la république en quête de respect* » sous la direction de CARLE JC et SCHOSTECK JP, Rapport du Sénat, 2002.

« *La prévention spécialisée, enjeux actuels et stratégies d'action* », Rapport du groupe interinstitutionnel sur la prévention spécialisée, Janvier 2004.

« *Les cahiers de l'Actif* », numéro double : 288-291, 2000, Actif information, La Grande Motte.

« *Zones urbaines sensibles : un enjeu territorial de la cohésion sociale* ». Dossier de la Délégation Interministérielle à la ville, Septembre 2004.

« *La sécurité des mineurs* », rapport Hermange MT, Sénateur de Paris et Luc RUDOLPH, Inspecteur Général de la Police Nationale. Mars 2005.

« *Transfert de compétences dans le domaine sanitaire et social* ». Assemblée des Présidents des Conseils Généraux de France, dossier II, Janvier 1984.

Notes du CTP (Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée),
1973, 1992.

Dictionnaire historique de la langue française, Edition LE ROBERT, 1993.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Extraits du protocole d'accord du 28/02/2001

ANNEXE 2 : Extraits de la convention du 28/10/2001

ANNEXE 3 : Extrait d'un Contrat d'Intervention Territorialisé (CIT)

ANNEXE 4 : Organigramme Sauvegarde 42

ANNEXE 5: Carte représentant les territoires d'intervention du service de prévention spécialisée Sauvegarde 42

ANNEXE 6 : Emploi du temps individualisé

ANNEXE 7 : Grille d'ambiance

ANNEXE 8 : Extrait d'items concernant les problématiques

1. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE REFERENCE

.....

2. FINALITE ET PRINCIPES

2.1 Finalité de la Prévention Spécialisée

La prévention spécialisée contribue à l'insertion des jeunes en difficultés, dans leur milieu de vie, à partir d'un mode d'intervention et d'accompagnement prenant la forme d'un mandat social territorial inscrit dans la durée.

2.2 Principes

Les moyens d'intervention de la prévention spécialisée obéissent à certains principes fondant sa spécificité.

Il s'agit de :

- l'absence de mandat administratif ou judiciaire nominatif
- le respect de la libre adhésion des jeunes
- la non institutionnalisation et l'adaptabilité des actions
- le support associatif
- l'inscription de l'action sur un territoire dans un projet d'intervention spécifique
- la volonté de coopération et de collaboration avec les partenaires de proximité.

3. LES MISSIONS

3.1 Le Public

La prévention spécialisée s'adresse prioritairement aux enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des problèmes lourds de comportement et confrontés à une combinaison de difficultés dans tous les domaines de la vie institutionnelle et sociale amenant à des formes diverses de marginalisation.

3.2 Les objectifs

- 1/ prévenir la marginalisation et l'inadaptation sociale des jeunes.
- 2/ contribuer à l'éducation et à la socialisation des jeunes en grande difficultés.
- 3/ contribuer à prévenir la délinquance.
- 4/ favoriser l'accès du public visé aux équipements, aux dispositifs dits "de droit commun" et aux associations.
- 5/ soutenir ou reconstituer le tissu social des quartiers.
- 6/ favoriser la prise de conscience des difficultés et des ressources par le milieu dans lequel évoluent ces populations en mettant en œuvre des actions visant à un mieux être individuel et social.

4. CADRE, METHODES ET MOYENS D'INTERVENTION

4.1 Implantation

L'Action de prévention spécialisée est définie à partir de besoins sociaux d'une population, sur un secteur géographique déterminé dans lequel elle est engagée ou sollicitée pour une pratique spécifique d'intervention à l'égard de cette population.

Pour ce faire, un diagnostic et une analyse doivent être réalisés avant toute implantation et action nouvelle comportant les éléments suivants :

- présentation du territoire :
 - contexte géographique, économique et socio-démographique,
 - données sur le cadre de vie et l'habitat,
- demande sociale exprimée dans les domaines de l'enseignement, insertion socio-professionnelle, conduites et comportements des jeunes.
- besoins analysés.
- recensement des ressources locales : équipements, structures, institutions, bénévolat.
- projet d'intervention

4.2 Méthodes d'intervention

- Travail de rue : repérage des jeunes et contact dans les lieux où ils se retrouvent (entrées d'immeubles, caves, café..).
- Présence sociale et accueil informel.
- Suivi et accompagnement individuel ou de groupe de jeunes et/ou de sa famille.
- Aide à la résolution de problèmes concrets (administratif, juridique, insertion professionnelle, logement, santé, scolarité...).
- Mise en place d'actions collectives en complémentarité avec les autres intervenants sociaux du territoire concerné.

4.3 Moyens

L'association ayant en charge une mission de prévention spécialisée sur un territoire défini devra disposer :

- d'une équipe de professionnels pluridisciplinaires et qualifiée,
- de moyens d'analyse et de compréhension des phénomènes sociaux,
- de moyens de régulation institutionnelle.

5. LES PRINCIPES DE CONTRACTUALISATION

5.1 L'habilitation

Un arrêté départemental habilite chaque association à engager des actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

5.2 La convention

Une convention révisable, bi-partite, tacitement renouvelable sur 3 ans, est signée entre chaque association habilitée et le Conseil général. Cette convention fixe les modalités de financement et de fonctionnement dans le cadre de projets d'intervention territorialisés.

5.3 La Commission d'Etude et d'Observation de Prévention Spécialisée (C.E.O.P.S.)

Il est instauré au niveau départemental une Commission d'Etude et d'Observation de Prévention spécialisée composée :

- du Vice-Président chargé des Affaires Sociales du Conseil général et de deux membres de la Commission des Affaires Sociales,
- de deux représentants de la Direction de la Protection Sociale,
- d'un représentant de chacune des associations de Prévention Spécialisée du département,
- de personnes ressources à titre ponctuel (collectivités locales, administrations d'état, police, éducation nationale).

La C.E.O.P.S. a pour mission d'émettre un avis auprès de l'Assemblée départementale :

- sur la pertinence des actions engagées,
- leur développement éventuel,
- l'opportunité d'implantations nouvelles après analyse et instruction des besoins nouveaux.

Toute demande d'implantation d'équipe de prévention spécialisée sur un site sera présenté à la C.E.O.P.S. et fera l'objet d'une étude technique par les service de la DPS conjointement avec les associations de prévention spécialisée. A l'issue de cette étude, l'Assemblée départementale se prononcera sur le projet d'intervention dans son contenu et sa durée.

6. CONCLUSION

.....

.....

1. DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{ER} : les actions de prévention spécialisée sont l'un des moyens mis en œuvre par le Conseil général de la Loire dans le cadre de la politique qu'il définit et conduit en faveur de l'Enfance et de la Famille.

ARTICLE 2 : La présente convention a pour objet, d'une part, de déterminer les principes et les modalités de collaboration entre les co-contractants de l'action de prévention spécialisée menée dans le département de la Loire et d'autre part, de définir les modalités de la participation du Conseil général aux dépenses de fonctionnement de l'association "ADSEA".

ARTICLE 3 : L'association "ADSEA" est habilitée à engager des actions de prévention spécialisée sur tout ou une partie du territoire des communes de :

SAINT-ETIENNE-FIRMINY-UNIEUX-SAINT-CHAMOND-L'HORME-LA GRAND-CROIX-
SAINT-PAUL EN JAREZ-LORETTE-RIVE DE GIER-ANDREZIEUX

Les secteurs d'implantation sont :

- Saint-Etienne EST : Montreynaud, Montchovet, le Soleil/Crêt de Roch, Terrenoire Monthieu
- Firminy ; la Corniche, le Corbusier, Fontrousse, Sous-Paulat, Soleil Levant, Fayol, Layat
- Unieux : Val Ronzière, Cote Quart
- Saint-Chamond : Izieux, Moulin Combat, Fonsala, St-Julien, Crêt de l'œillet,
- l'Horme
- Rive-de-Gier : le Grand Pont-Centre Ville
- La Grand-Croix, Lorette, St-Paul-en-Jarez et Andrezieux

Toute modification du ou des territoires d'intervention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

.....

ARTICLE 6 : L'action de prévention spécialisée participant, par son caractère complémentaire, aux dispositifs sociaux et éducatifs existants, l'association "ADSEA" collabore en tant que de besoin aux travaux des instances en place dans son secteur d'intervention, au niveau communal, intercommunal et départemental dans le domaine de la prévention et de l'insertion sociale.

ARTICLE 7 : l'association "ADSEA" est membre de la Commission d'Etude d'observation de la Prévention Spécialisée (C.E.O.P.S)

2. DISPOSITIONS FINANCIERES

.....

3. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 1^{er} : Le Contrat d'Intervention Territorialisé

Compte tenu de la nécessité d'adapter les réponses et de garantir pertinence et souplesse à ce mode spécifique d'intervention sociale, un "contrat d'intervention territorialisée" révisable et modulable, est établi pour 3 ans sur chaque site après consultation de la commune concernée.

Il comprend :

- une description géographique du site,
- une description synthétique des éléments sociaux, économiques, urbains, démographiques, abondée par les acteurs sociaux du territoire d'intervention,
- une analyse qualitative des risques de marginalisation existants,
- une présentation des besoins repérés,
- une description du projet pédagogique en termes de : contenu pédagogique, public visé, moyens matériels, moyens humains, moyens financiers, durée, critères et échéancier d'évaluation.

Article 2 : Modalités d'évaluation

L'association établit chaque année civile un rapport d'activité selon un plan-type figurant en annexe et approuvé par l'Assemblée générale. Elle le communique au Conseil général au plus tard, le 30 juin.

Ce rapport comprendra notamment les faits marquants de l'année, le résultat des actions engagées, les principaux obstacles rencontrés, les suggestions éventuelles à faire pour mieux répondre aux besoins de la population rencontrée.

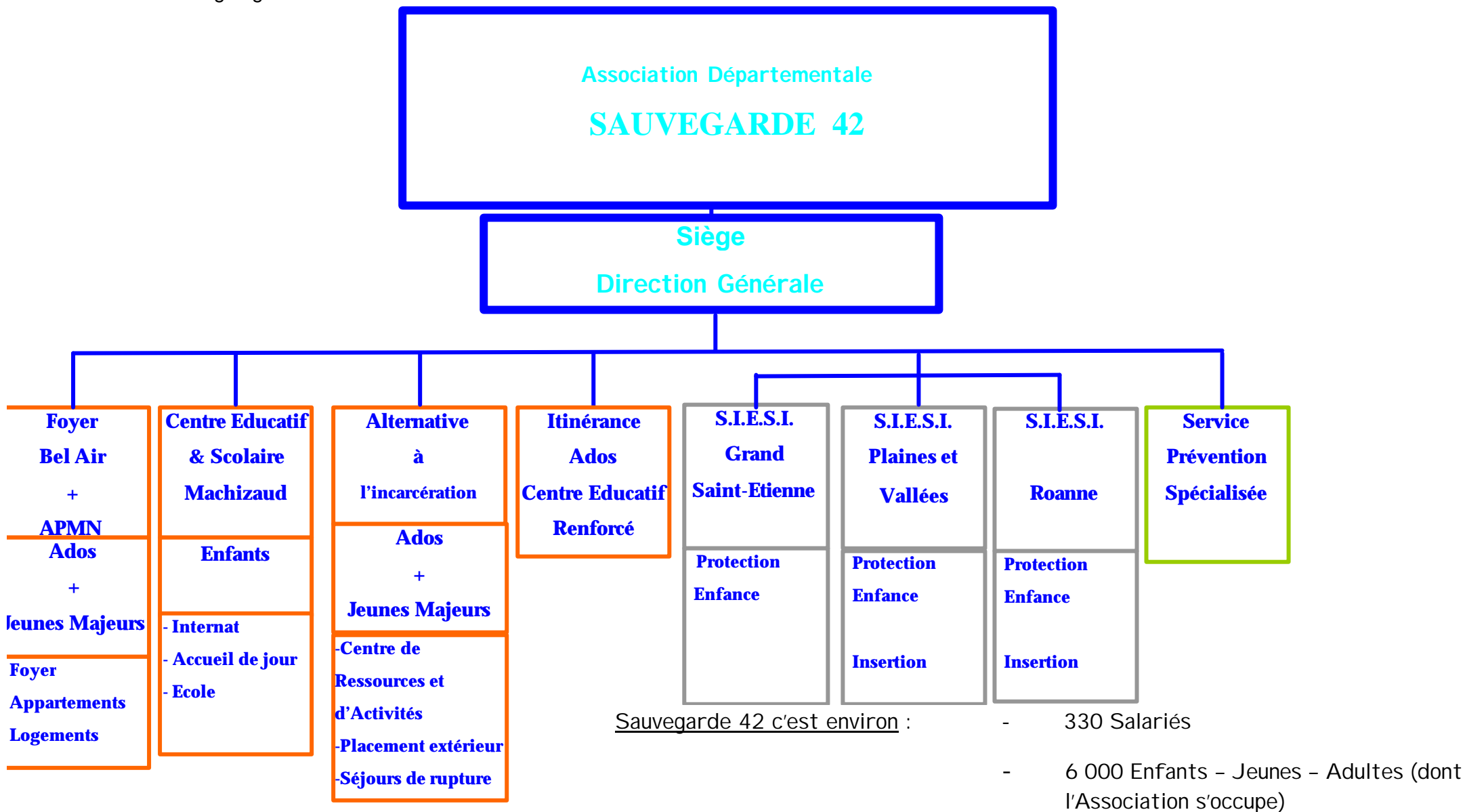
.....

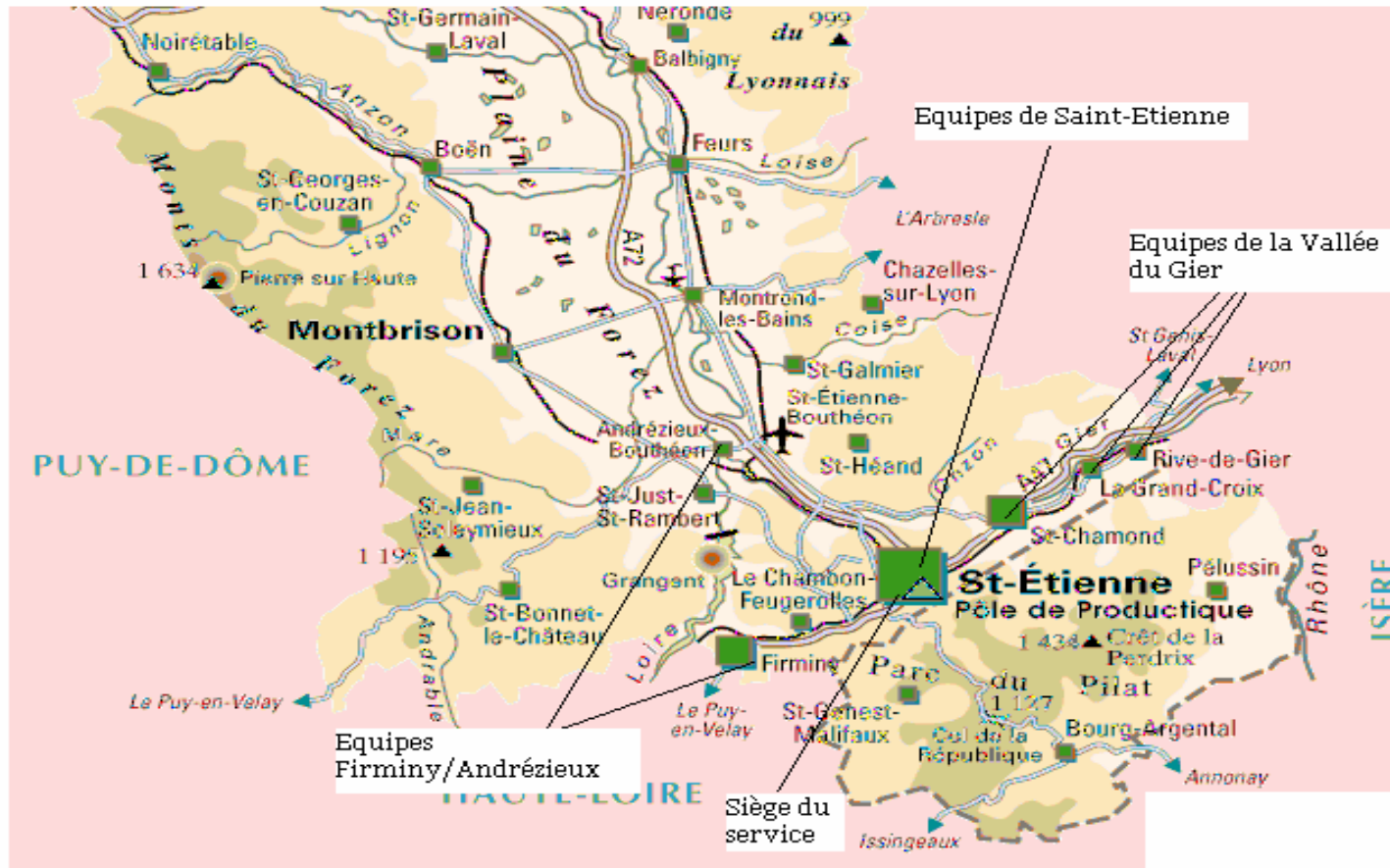
4. DISPOSITIONS DIVERSES

.....

ANNEXE 3 : Extrait d'un Contrat d'Intervention Territorialisée (CIT)

Axes directeurs	Besoins Repérés	Objectifs pédagogiques	Modes d'intervention	Actions et Moyens
<p>La présence sociale</p> <p>Moyens humains : 35h</p>	<p>Plusieurs groupes de jeunes désœuvrés (attitude provocatrice, oisiveté générale...)</p> <p>* 40 jeunes de 14/25 ans de St Saëns</p> <p>* 40 jeunes de 14/25 ans de Chabrier</p> <p>* 20 jeunes de 14/25 ans de Gounod</p> <p>* environ 150 jeunes de 14/25 ans de l'ensemble du quartier y compris de Molina</p>	<p>⇒ Entretien et développer le travail de rue comme base du travail</p> <p>⇒ Maintenir du lien social avec des jeunes en voie de marginalisation</p> <p>⇒ Repérer les mouvements des groupes, les alliances, de « sentir » le quartier</p>	<p>*le travail de rue</p>	<p>⇒ Présence régulière de l'équipe, en binôme, pour repérer et rencontrer des jeunes de 12/25 ans en situation de souffrance sociale, en intervenant sur leur territoire (Saint Saëns – Gounod – Chabrier), en journée, mais plus régulièrement à partir de 17h, (dans les cages d'escaliers, dans la rue, dans les bars,...). Le travail de rue est un temps pensé. Il ne s'organise pas par hasard.</p> <p><u>* En période Hivernale (hors vacances scolaires) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi – Mercredi - Vendredi de 17h/20h00 - • Samedi : travail de rue ponctuel, selon stratégies définies par l'équipe concernant les groupes repérés. <p><u>* En période Printemps/Eté. (hors vacances scolaires) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi - Mercredi –Vendredi de 17h/21h - • Samedi : idem <p>Ce cadre formel peut parfois fluctuer (raisons climatiques, projets de quartiers, réunions, etc...). L'équipe privilégie néanmoins les rencontres avec les 12/17ans entre 17 et 19h. Le travail de rue est élaboré chaque début de semaine à partir d'un prévisionnel.</p>
	<p>* Environ 120 jeunes de 14/25 ans, plus les pères de famille qui possèdent un moyen de locomotion viennent à l'Espace Technique</p>	<p>⇒ Apprentissage de la mécanique, carrosserie, du respect de l'environnement, des règles de sécurité...</p>	<p>*Lieu d'accueil technique spécialisé</p>	<p>⇒ L'Espace Technique (outil technique du service de Prévention Spécialisée) est avant tout un support relationnel pour ces jeunes (atelier et actions spécifiques) et par extension il est un lieu ouvert à toute personne habitant le quartier. L'éducateur technique spécialisé est présent 3 jours sur 5 de 9h/12h et 14h/18h. Une fiche pédagogique et technique individuelle est utilisée pour lier « l'intervention technique » à « l'intervention éducative ».</p>
		<p>⇒ Favoriser les rencontres facilitant les échanges, propres à développer des actions collectives cohérentes</p>	<p>*la présence informelle dans les structures locales</p>	<p>⇒ Présence ponctuelle dans les Centres Sociaux pour favoriser les rencontres facilitant les échanges, propres à développer des actions collectives cohérentes.</p>



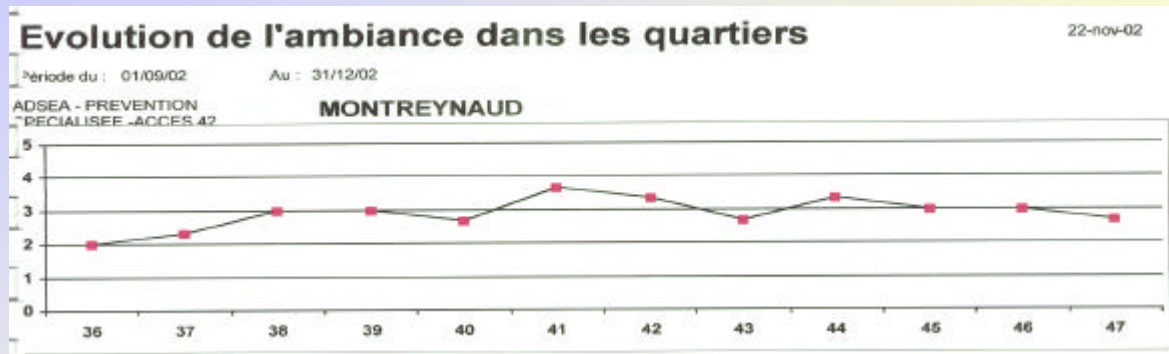


ANNEXE 6 : Emploi du temps individualisé

8h	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9h							
10h	Réunion Equipe Régul. Equipe		Démarches Réunions	Démarches Réunions	Permanence		
11h	Réunion Secteur Régul. Equipe						
12h	Travail adm.						
13h					Repas d'équipe et partenaires		
14h							
15h	APE	Démarches	Permanence		Démarches		
16h	Démarches Réunions	Réunions	Réunions Démarches Activités	ARTT	Réunions		
17h							
18h	Présence Sociale		Présence Sociale				
19h							
20h							
21h	10H	4H	9.5H	3H	8.5H		
22h							
23h							

WebPrevindi

graphique 1 : observation sur un territoire – graphique 2 : récapitulatif d'observations

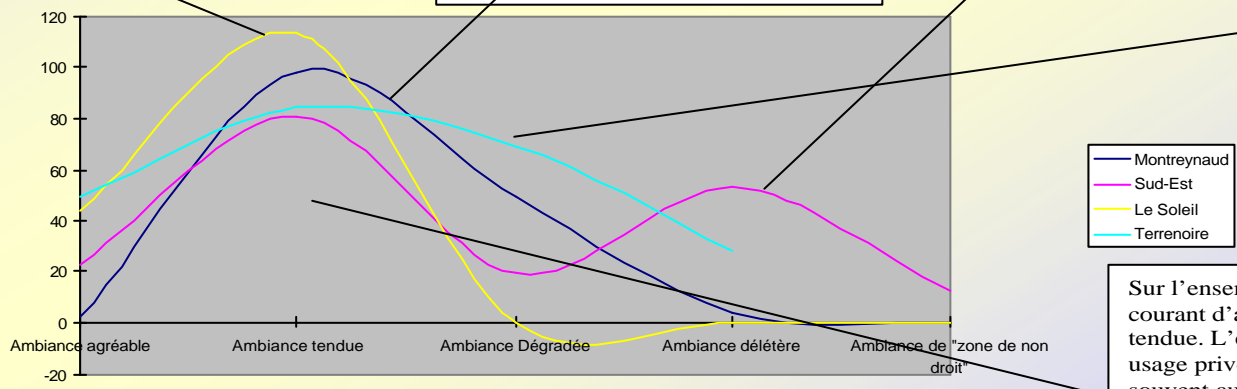


Un climat délétère voir de « zone de non-droit sur la partie haute du quartier.

Sur ce quartier, la plupart des rencontres avec les jeunes se passent plutôt bien. De la tension perceptible, mais pas d'agressivité caractérisée

Un quartier avec des identités de sous-quartiers. En général, les tensions existent, mais les éducateurs sont plutôt bien accueillis. Un bémol, toutefois, sur St Saëns, où la présence de « Pit-bulls » n'invite pas au travail de rue.

Sur ce quartier, un climat qui oscille entre tension et dégradation voir un climat délétère. Ceci est essentiellement dû à la présence d'un groupe de 7/8 jeunes, au comportement a-social.



Sur l'ensemble des quartiers, il est courant d'avoir une ambiance tendue. L'espace public devient un usage privé et les éducateurs passent souvent aux yeux des jeunes pour des étrangers... « qui n'ont rien à faire ici ».

Etat Récapitulatif général par critères		07-juin-02		
		Effectif :	424	
Période du: 01/01/196 au : 31/12/2002		Page 1		
PRESENCE SOCIALE		Oui %	Non %	
Le mode de rencontre		423 réponses		
Dans la rue	309	73%	114	27%
Au local	316	75%	107	25%
A l'espace technique	100	24%	323	76%
Dans un lieu socio-culturel ou sportif	1		422	100%
Autres lieux	198	47%	225	53%
ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF		Oui %	Non %	
Logement		423 réponses		
Orientation	20	5%	403	95%
Démarche conjointe	10	2%	413	98%
Santé		423 réponses		
Soins	3	1%	419	99%
Orientation	19	4%	404	96%
Accompagnement	5	1%	418	99%
Pas de solution	4	1%	418	99%
Justice		423 réponses		
Visite en détention	22	5%	401	95%
Liaison S.P.I.P.	2		421	100%
Accompagnement	28	7%	395	93%
Problèmes administratifs	46	11%	377	89%
Scolarité		423 réponses		
Aide aux devoirs	6	1%	417	99%
Médiation école famille	30	7%	393	93%
Rencontre avec l'école	65	15%	358	85%
Aide à l'orientation	83	20%	340	80%
Gestion de conflit	34	8%	389	92%
Projet spécifique	31	7%	392	93%
Famille		423 réponses		
Aide aux parents : administratif	28	7%	395	93%
Aide aux parents : éducatif	41	10%	382	90%
Aide à la parentalité (mono-parental)	15	4%	408	96%
Aide au couple	0		423	100%
Orientation	20	5%	403	95%
Insertion professionnelle		423 réponses		
Orientation vers organisme spécialisé	52	12%	371	88%
Rédaction de C.V.	79	19%	343	81%
Aide à la recherche d'emploi	115	27%	308	73%
Chantier éducatif ACCES 42	29	7%	393	93%
Saisonniers	44	10%	379	90%
Mission Locale	71	17%	351	83%
ANPE	44	10%	379	90%
Autres	76	18%	346	82%
Problèmes financiers		423 réponses		
Orientation	17	4%	406	96%
Dépannage ponctuel direct	4	1%	419	99%
F.A.J. avec implication de l'équipe	6	1%	417	99%
Problèmes administratifs		423 réponses		
Orientation	51	12%	372	88%
Accompagnement	23	5%	399	94%
Projet spécifique	15	4%	408	96%
Socialisation		423 réponses		
Orientation	26	6%	396	94%
Accompagnement	13	3%	409	97%
Rappel de la loi	156	37%	267	63%
Signalement	3	1%	419	99%
Régulation de conflit	46	11%	377	89%
Ecoute	201	48%	221	52%
INTERVENTION SOCIO-EDUCATIVE		Oui %	Non %	